



DISSERTATION

Titel der Dissertation

**L'échec du programme d'ajustement structurel de
la Banque Mondiale et l'influence dysfonctionnelle
du pouvoir néo-patrimonial en Afrique
subsaharienne**

Verfasser

Mag. Kabamba Nsumpi

angestrebter akademischer Grad

Doktor der Philosophie (Dr. phil.)

Wien, 2014

Studienkennzahl lt. Studienblatt :

A 092 300

Studienrichtung lt. Studienblatt :

Politikwissenschaft

Betreuer :

Univ.- Prof. Dr. Gernot Stimmer

L'Afrique noire, le continent de tous les maux....



.....et de tous les espoirs.

Avant – propos

Vers la fin de la décennie des années 70, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International avaient lancé un vaste programme d'ajustement structurel qui avait pour but de faire promouvoir des réformes économiques et institutionnelles dans les pays africains.

Ce programme eut un grand impact médiatique dans le monde de la recherche scientifique, plus précisément dans le domaine de la politique de développement, en suscitant des fortes réactions contre ses effets dans les politiques économiques des pays concernés. Plusieurs études, analyses et articles ont été ainsi consacrés et publiés à cet effet.

Ce présent travail de recherche socio-politique sera donc dans ce cadre une contribution analytique supplémentaire à l'application de ce programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et son impact en Afrique subsaharienne. L'intérêt sera particulièrement porté sur ce rapport de causalité établi dans le cadre de l'échec du programme d'ajustement structurel avec l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique subsaharienne. Echec qui garderait encore, plusieurs années après l'arrêt de ce programme, une vigueur d'actualité, vu la persistance de la crise structurelle dans les pays africains.

Par ailleurs, je tiens cordialement à remercier ma famille (mon épouse et mes deux gosses) pour le soutien qu'elle m'a témoigné durant toute la rédaction de ce présent travail de très longue haleine. Je manifeste de même une profonde reconnaissance à mon encadreur universitaire,

l'honorable professeur Monsieur Gernot Stimmer, pour son assistance qui a finalement permis l'aboutissement de ce travail scientifique.

Table des matières

Avant – propos - 3

Introduction - 8

Généralité - 8

Problématique - 10

Méthode et plan du travail - 10

1. Le programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne - 14

1.1. Généralité sur le programme d'ajustement structurel - 14

1.2. Organisation et application du programme d'ajustement Structurel - 16

1.1.2. L'implémentation des mesures de réforme - 17

1.2.2. Le financement des réformes - 21

1.2.3. La politique de conditionnalité à l'effectivité des réformes - 25

1.3. L'application du programme d'ajustement structurel au Ghana - 27

1.4. Evaluation du programme d'ajustement structurel - 32

1.5. L'échec du programme d'ajustement structurel - 37

2. Evolution et fonctionnement du système néo-patrimonial en Afrique - 43

2.1. Les facteurs influents au développement du système néo-patrimonial africain - 44

2.1.1. La politique structurelle dualiste de l'Etat colonial - 44

2.1.2. La politique paternaliste et protectionniste occidentale en Afrique - 51

2.1.3. L'autocratie présidentielle africaine - 53

2.2. Les caractéristiques du système néo-patrimonial africain - 56

2.2.1. Le clientélisme politique - 56

2.2.2. L'insécurité institutionnelle - 60

- 2.2.3. La précarité socio-économique - 63
- 3. Rapprochement théorique entre la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* et le système néo-patrimonial africain - 67
 - 3.1. Aperçu général sur le structuralisme français - 67
 - 3.1.1. Les représentants principaux du structuralisme français - 68
 - 3.1.2. Les caractéristiques du structuralisme français - 76
 - 3.1.2.1. La déconstruction du sujet dans le processus structurel - 77
 - 3.1.2.2. La neutralisation de l'histoire dans le processus Structurel - 79
 - 3.1.3. Les rapports généraux du structuralisme - 80
 - 3.1.3.1. Le structuralisme français et la théorie du système - 80
 - 3.1.3.2. Le structuralisme et les sciences politiques - 81
 - 3.1.3.3. Le structuralisme et l'Afrique subsaharienne - 82
 - 3.a. L'héroïsme historique occidental - 82
 - 3.b. L'illimitation de l'engagement du sujet politique en Afrique - 84
 - 3.c. La rhétorique politique en Afrique - 85
 - 3.2. Généralité sur la notion structuraliste du *signifiant* et du *Signifié* - 88
 - 3.2.1. Rapport entre la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* avec le système de pouvoir néo-patrimonial africain - 92
- 4. La promotion de l'Etat structurel en Afrique, d'après l'approche 'fonction-intégrative' - 97
- 5. Généralité sur la formation de la thèse - 101
- 6. Les conditions d'un développement socio-économique durable en Afrique au sud du Sahara - 104
 - 6.1. La lutte contre l'inégalité socio-économique en Afrique - 105
 - 6.2. La lutte pour l'autonomie économique du continent africain, l'exemple de la croissante influence de la Chine en Afrique - 112

6.3. La lutte contre la mauvaise gestion étatique, le cas de la politique de la dette en Afrique - 120

6.4. La promotion du pluralisme politique en Afrique - 135

Conclusion - 139

Annexe des tableaux - 146

Bibliographie - 149

Introduction

Généralité

Vers la fin de la décennie des années 70, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International avaient lancé un très vaste programme de réforme structurelle dans plusieurs pays en voie de développement, dont les pays africains. Ce programme, nommé usuellement `programme d'ajustement structurel (PAS) ou «Strukturanpassungsprogramm (SAP)», prévoyait un financement des réformes qui devaient engendrer un processus structurel de croissance économique à l'échelle continentale africaine.

En effet, d'après le concept d'économie néolibérale sur lequel se basait la démarche réformatrice de la Banque Mondiale, le développement structurel devait se rapporter à la croissance macro-économique de l'Etat, qui devait être alors institutionnellement un cadre préalable au libre-échange économique global. Les pays africains devaient ainsi s'engager à des réformes économiques et institutionnelles, en vue de leur rééquilibrage structurel.

Cependant, en dépit du financement et soutien logistique déployé par les organisations financières internationales, ces réformes du programme d'ajustement structurel n'aboutirent que marginalement à des résultats positifs. Cet échec s'expliquait alors, selon la Banque Mondiale, par le désengagement politique des pays africains aux réformes. Désengagement politique dû à l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique.

En effet, plusieurs pays africains entretenaient des pratiques patrimoniales qui témoignaient effectivement d'une emprise du pouvoir néo-patrimonial sur le système politique et sur la gouvernance de l'Etat en Afrique. Le système néo-patrimonial était conséquemment responsable de la faiblesse institutionnelle dans les pays africains.

Néanmoins, au-delà de leur gestion dysfonctionnelle, les pays africains témoignaient de même historiquement d'un développement structurel déficitaire. En effet, l'expansion du système colonial et son universalisation dans le continent africain n'avait pas apporté, au-delà du processus constitutif de l'Etat colonial, une mutation structurelle propice au développement d'une culture étatique de droit à l'échelle africaine. Si bien qu'une véritable transition du prémoderne africain au système rationnel-bureaucratique occidental n'a pu vraiment avoir lieu.

Cette affluence du pouvoir néo-patrimonial constatée ainsi dans les pays africains traduisait donc aussi en partie ce déficit du développement structurel en Afrique. Fait qui relativisait évidemment ce rapport de causalité établi entre l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique car cette influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial africain qui s'avérait être le fruit d'un dysfonctionnement gestionnaire étatique en Afrique était cependant avant tout un produit historique hérité du système colonial.

L'expérience de l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne témoignait alors en réalité de la dimension historique de la crise structurelle africaine.

Problématique

Ce présent travail de recherche socio-politique se servira de l'expérience de l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne, en vue de cerner la problématique du système néo-patrimonial en Afrique et d'expliquer son impact structurel dans les pays africains.

Le point de départ de cette recherche ira du rapport de causalité établi entre l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique. Rapport de causalité qui fonderait de même la thèse du présent travail comprenant ainsi prioritairement l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne comme une conséquence du passé historique déficitaire africain.

Méthode et plan du travail

Ce travail se basera méthodiquement sur un processus de recherche herméneutique. Ce choix méthodique sur l'herméneutique sera particulièrement manifeste par le caractère abstrait du travail ainsi que l'emploi prépondérant du mode conditionnel comme base d'argumentation et de justification des données prélevées pour ce travail. Pour ainsi dire, c'est la plausibilité argumentative des données prélevées qui sera la base directive d'élaboration de ce travail. Le résultat final importera donc moins que la construction argumentative ressortant ou justifiant ce résultat.

Toutefois, vu les limites objectives d'une recherche herméneutique, qui sans risque hasardeux de simplification ou de généralisation abusive des données, il sera tout aussi prié au lecteur de se garder si nécessaire une certaine appréciation relative.

Par ailleurs, la généralisation de ce travail sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne sera principalement justifiée par le caractère globalisant du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale, dont les réformes ont concerné l'ensemble des pays africains. Cette globalisation a ainsi permis, par l'inventorisation des pays africains sous un même ordre structurel de réforme, une généralisation de la crise structurelle africaine. En outre, l'on prêterait aussi aux pays africains un même standard de développement malgré les quelques différenciations relatives comme l'industrialisation, l'urbanisation ou le développement historique (Wolfgang Fengler 2001:46). Ce rapport d'affiliation rangerait de même ces pays, en terme géopolitique, sous un même «*area approach*» (Dirk Berg-Schlosser / Theo Stammen, 5. Aufl. (1992) / 1974:167).

Ce présent travail comportera dans l'ensemble six parties réparties en divers chapitres et sous-chapitres :

- La première partie, comprise aussi de partie introductive, sera introductive au thème et donnera un aperçu général sur le programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne. L'accent y sera mis sur les modalités d'application ainsi que les conditions d'échec de ce programme. Cette première partie sera par ailleurs complétée par un exemple étatique sur la république du Ghana. Ce choix sur le Ghana

sera en fait relatif à l'évolution générale du programme d'ajustement structurel en Afrique.

- La deuxième partie, sous-entendue également de partie générale, abordera la problématique du système néo-patrimonial en Afrique. Il en s'agira de décrire l'évolution ainsi que les facteurs dysfonctionnels usuels de ce système en Afrique. Cette partie mettra ainsi particulièrement en évidence le caractère patrimonial de l'Etat en Afrique.

- La troisième partie, comprise aussi de partie théorique, fera un rapprochement entre le système néo-patrimonial africain et la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié*. Ce présent travail tirera donc théoriquement référence du structuralisme français, tout en portant le focus analytique sur sa notion du *signifiant* et du *signifié*.

- La quatrième partie, comprise aussi de partie conceptuelle, présentera un concept de solution à même de faire promouvoir un développement structurel étatique substantiel en Afrique subsaharienne. L'approche, dite 'fonction-intégrative', fondée de circonstance, servira ici contextuellement de paramètre de solution.

- La cinquième partie du travail fera une synthèse de la thèse soutenue dans le travail. Elle présentera les différentes étapes argumentatives qui ont fondé cette thèse.

- La sixième et dernière partie sera un chapitre annexe, édicté au-delà de la spécificité thématique du

présent travail. Ce chapitre ressortira les assises d'une vision de développement socio-économique durable pour le continent africain.

1. Le programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne

1.1. Généralité sur le programme d'ajustement structurel

Le programme d'ajustement structurel fut un concept de développement conçu et lancé par la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International à partir de la fin des années 70. L'objectif de ce programme était de lancer des mesures de réforme dans les pays en voie de développement, en vue de les aider à surmonter leur crise économique.

Le programme d'ajustement structurel se définissait ainsi comme un concept macro-économique visant à rétablir l'équilibre financier des économies en crise et à permettre leur insertion dans le marché économique mondial.

De fait, même si la politique de prêt extérieur poursuivie par ce programme d'ajustement augmentait la charge de la dette des pays concernés, elle servait cependant aussi de moyen stimulateur à la croissance du PBI (produit intérieur brut) respectivement à la croissance des exportations, procuratrices des devises de remboursement de dette et de réduction du déficit budgétaire.¹ Le programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale se portait d'être donc garant d'une croissance économique durable.²

¹ Morrisson C., J.D. Lafay et S. Dessus: La faisabilité politique de l'Ajustement dans les pays africains (documents techniques N°88), centre de développement de l'OCDE, Diffusion Générale, OCDE/GD (93) 167, Paris 1993, p. 40

² Joachim Betz (Hrsg.): Politische Restriktionen der Strukturanpassung in Entwicklungsländern, Schriften des deutschen Übersee-Instituts, Nummer 30, Hamburg 1995, p. 3

Appliqué alors dans plusieurs régions et pays en voie de développement, le programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale eut ainsi un impact global, faisant de la Banque Mondiale un leader d'opinion de la politique mondiale de développement.³

Pour les pays africains, qui confrontés, à partir du milieu des années 70, à divers problèmes économiques comme la dégradation du *'Terms of trade'*, l'explosion de la dette extérieure, la chute des investissements publics ⁴, l'affaiblissement des index du développement social ⁵..., le programme d'ajustement structurel présentait donc aussi avant tout une vraie chance de sortie de crise. Comme l'eut en effet déclaré Nuscheler :

«(Les Africains) n'avaient rien de capital à offrir à part quelques matières premières.»⁶

³ Jerry Mander. John Cavanaugh: Eine andere Welt ist möglich, Alternativen zur Globalisierung, Riemann Verlag, München 2003, p. 72

⁴ La dette africaine s'accrue massivement de 6 Mrd.US en 1970 à 134 Mrd.US en 1988. Par ailleurs, l'Afrique ne comptait plus qu'entre 1978 et 1980 environ 20% des investissements publics et vers 1989, ce taux avait même régressé à 15%. Le Singapour, en Asie, comptait donc à lui seul un taux d'investissement supérieur à toute l'Afrique subsaharienne'. Olaf Nielinger, Demokratie und Good Governance in Afrika, Internationale Demokratisierungshilfe als neues entwicklungspolitisches Paradigma ?, Demokratie und Entwicklung Bd.30, Hamburg 1998, pp.39-41

⁵ Les pays africains étaient de même considérés parmi les plus pauvres de la planète car sur les Indicateurs sociaux et économiques agréés "Human Development Index" (HDI), ils occupaient dans leur ensemble les dernières 22 places. Wolfgang Fengler, Politische Reformhemmnisse und ökonomische Blockierung in Afrika: Die zentralafrikanische Republik und Eritrea im Vergleich, Aktuelle Materialien zur Internationalen Politik Stiftung Wissenschaft und Politik/SWP 63, Nomos Verlag, Baden-Baden 2001, p. 13

⁶ Cité d'après (Nuscheler 1993:81), Olaf Nielinger, **Demokratie und Good Governance in Afrika**, Internationale Demokratisierungshilfe als neues entwicklungspolitisches Paradigma ?, Demokratie und Entwicklung Bd. 30, Hamburg 1998, pp.116

1.2. Organisation et application du programme d'ajustement structurel

Le programme d'ajustement structurel avait été introduit en Afrique vers la fin des années 70 et son application avait duré près de deux décennies. On y distinguait dans l'ensemble trois grandes phases d'évolution, dont :

- ❖ 1979, début de la politique d'ajustement structurel avec le Sénégal.
- ❖ 1981, programme d'urgence économique de la Banque Mondiale.
- ❖ 1986, première phase introductive du programme d'ajustement structurel, dont le lancement des mesures de stabilisation macro-économique, comme la discipline budgétaire, la privatisation...
- ❖ 1989, deuxième phase introductive du programme d'ajustement structurel avec le lancement de la modernisation de la politique économique.
- ❖ 1997, rupture du programme d'ajustement structurel pour cause de retardement de paiement par les gouvernements.
- ❖ 1998, troisième et dernière phase introductive du programme d'ajustement structurel ; accentuation de la conditionnalité des réformes.

L'organisation de la politique d'ajustement structurel se basait sur trois axes d'application, à savoir : l'implémentation des mesures de réforme, le financement des réformes et la politique de conditionnalité à l'effectivité des réformes.

1.2.1. L'implémentation des mesures de réforme

Le programme d'ajustement structurel se subdivisait en deux segments de développement comprenant spécifiquement des mesures de réforme, dont d'une part, le programme de stabilisation mandaté par le Fond Monétaire International et d'autre part, le programme d'adaptation financière mandaté par la Banque Mondiale.

Les mesures de réforme du programme d'ajustement structurel concernaient donc deux domaines clés de la politique étatique, dont le domaine économique et le domaine institutionnel :

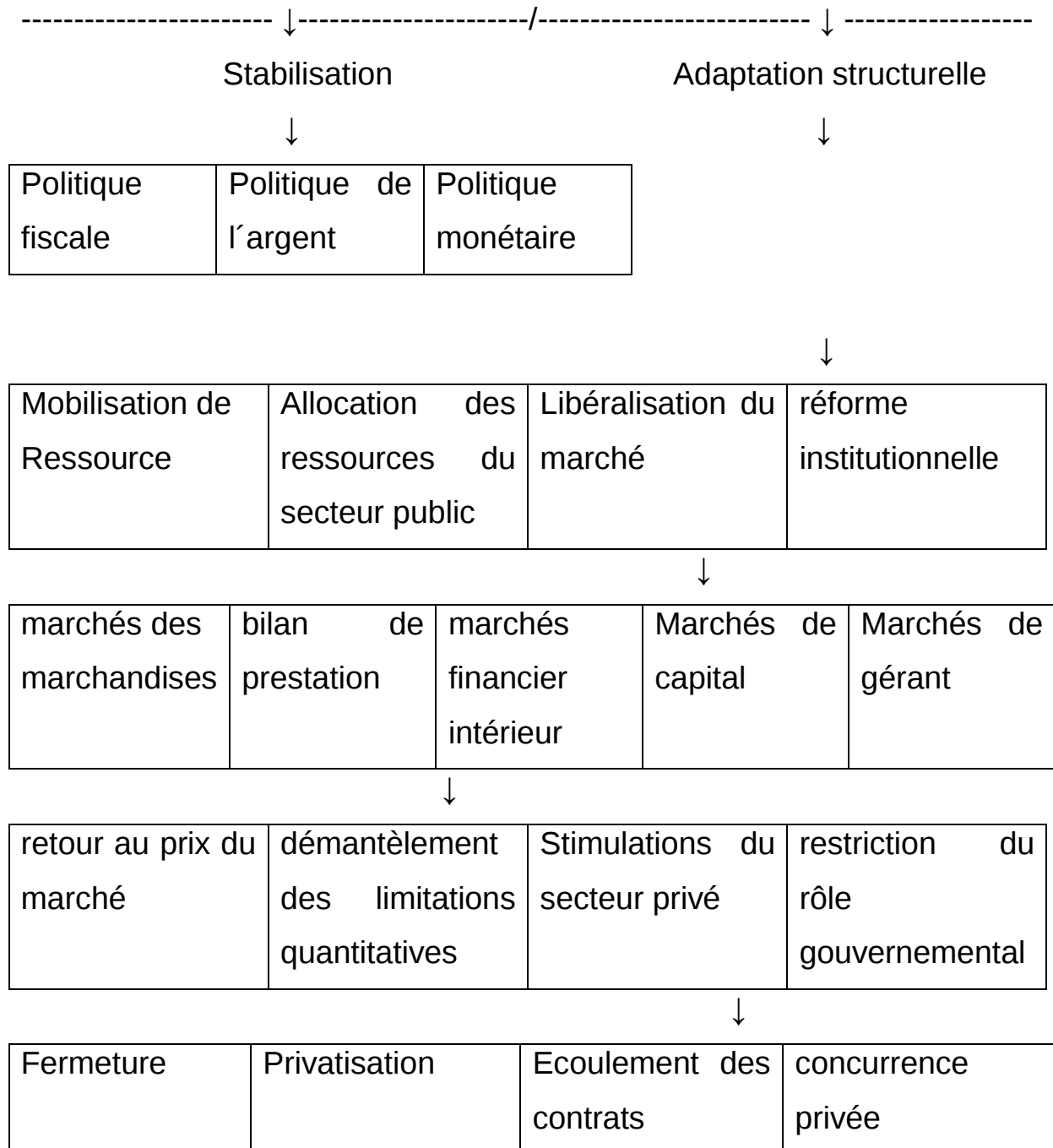
- le domaine économique notamment le domaine de stabilisation macro-économique couvrait peu ou prou les exigences suivantes :

- La diminution du déficit budgétaire et du commerce extérieur ;
- la dévaluation de la monnaie ;
- les mesures de libéralisation et de dérégulation notamment la privatisation des entreprises parastatiques et le démantèlement des barrières sur l'import et l'export.⁷

Le tableau ci-dessous donnerait ainsi un schéma général de la répartition des mesures de réforme structurelle du programme d'ajustement structurel selon leurs segments respectifs de développement.

⁷ Wolfgang Fengler, loc. cit., pp. 72

Tab. 1. : La politique d'ajustement structurel



Source: Toye, John: Structural Adjustment : Context, Assumptions Origins and Diversity, in: von der Kraij, Ralph/ Van de Hoeven, Fred (Hrsg.): Structural Adjustment and Beyond in Sub-Saharan Africa, the Haque 1994, S. 34. Voir: Claudia Bonk: Strukturanpassung unter Lomé IV: Analyse und Vergleich, Universität Wien, Fakultät für Human- und Sozialwissenschaften, Dissertation, März 2001, p.38

Un autre aspect important de la réforme macro-économique était la sous-fiscalité des Etats africains. En effet, comparativement aux pays industrialisés où la fiscalité était un fondement des ressources publiques ; en Afrique, la sous-fiscalisation et la carence fiscale causaient encore un manque à gagner à l'Etat. La structure fiscale africaine se limitait, de règle, à quelques domaines perceptibles comme le commerce de marchandises et les prestations internationales notamment les douanes et omettait ainsi d'autres domaines de prélèvement fiscal comme la taxe à la valeur ajoutée (Mehrwertsteuer), la taxe de consommation sur l'alcool et la cigarette (Verbrauchssteuer) ou l'impôt sur le revenu. Cette restriction fiscale était donc aussi un problème majeur à la crise, dont la réforme fiscale devait permettre la diversification.

- Les réformes institutionnelles prévoyaient généralement les points suivants :

- La notoriété de la fonction publique à travers la professionnalisation du secteur public et la privatisation des entreprises paraétatiques ;
- la restructuration du service du personnel public par le démantèlement du personnel superficiel ainsi que le renforcement du paiement et de la promotion correcte de la prestation.⁸

La réforme institutionnelle relevait aussi d'une sensibilité particulière car contrairement aux autres mesures de réforme du programme d'ajustement structurel qui servaient à priori à des fins économiques, les mesures de réforme institutionnelle étaient principalement d'intérêt

⁸ Wolfgang Fengler, loc. cit., pp. 72

général et impliquaient l'Etat tout entier, c'est-à-dire ses organes, son mode de fonctionnement ainsi que l'essentiel de sa main-d'œuvre. La politique d'austérité du secteur public imposée ainsi par le programme d'ajustement avec ses mesures de réduction d'effectif public et de démantèlement des services sociaux faisait donc figure d'une trêve générale imposée aux Etats africains. Fengler a de même fait état de cette sensibilité du rapport entre l'Etat et sa main-d'œuvre, en déclarant :

*«Les fonctionnaires de l'Etat doivent appliquer des réformes dans le cadre des mesures d'ajustement structurel qui ont souvent pour conséquence une réduction de leurs propres emplois. Leur motivation à empêcher ces réformes était conséquemment élevée.»*⁹

La surcharge du secteur public en Afrique était aussi une préoccupation majeure du domaine institutionnel. En effet, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International se plaignaient du fait qu'il y avait dans les pays africains plus de 300 entreprises publiques dont la plupart étaient susceptibles d'être gérées par le secteur privé.¹⁰ La Banque Mondiale accusait, par exemple, le secteur public de la République Centre-Afrique (RCA) d'être surexploité et mal géré.

En effet, dès son indépendance, la RCA n'avait pas cessé de connaître une hausse constante de son personnel administratif. Pendant le règne du président Dacko¹¹, les effectifs publics s'étaient multipliés sous

⁹ Citation traduite: „Die Bediensteten des Staates sollen im Rahmen von Strukturanpassungsmaßnahmen Reformen umsetzen, die häufig eine Reduzierung ihrer eigenen Arbeitsplätze zur Folge haben. Ihre Motivation, den Reformprozeß zu behindern, ist dementsprechend hoch.“, Ibid., p. 60

¹⁰ Claudia Bonk, Strukturanpassung unter Lomé IV: Analyse und Vergleich, Universität Wien, Fakultät für Human- und Sozialwissenschaften, Dissertation, März 2001, p. 55

¹¹ David Dacko fut président de la RCA de 1960-65, et après être renversé par Bokassa, il revint dans la présidence du pays de 1978-80. Voir : Actualité Centrafrique de Sangouet Dossier 18, www.sangouet.com/ActualiteC18/Actualite-CA18.html

couvert d'une politique d'africanisation ayant pour objectif de garantir à chaque finaliste d'un institut supérieur Centre-africain un recrutement au service public. Dans les années 70, cette croissance du personnel administratif avait gagné d'une ampleur abusive sous base du favoritisme clientéliste et de la politique de patronage.¹² La conséquence de cette croissance incontrôlée fut une altération sérieuse du secteur public, où la compétence n'avait plus d'importance particulière et la main-d'œuvre technique spécialisée était marginalisée.¹³ A ce fait s'ajoutait aussi l'appauvrissement de l'Etat qui ne permettait donc plus de supporter les effectifs publics et de garantir le fonctionnement des institutions publiques. Dans les années 90, l'Etat Centre-africain avait ainsi fini par connaître un blocage administratif suite à la faiblesse de sa politique salariale, allant jusqu'à des retards de paiement de plus d'une année.¹⁴ Fengler a indiqué, à ce propos, que la crise de la fonction publique Centre-africaine ne dérivait pas généralement du surnombre de ses effectifs mais plutôt de sa nature gestionnaire clientéliste.¹⁵

1.2.2. Le financement des réformes

La politique d'ajustement devait être rendue opérationnelle à travers un accord financier conditionné par des modalités de réforme très strictes. Le versement des crédits de la Banque Mondiale avait en effet pour but de financer l'évolution des réformes structurelles et de faire ainsi généralement promouvoir la politique d'ajustement structurel. Ces crédits devaient alors servir d'une sorte de "take-off" pour le développement socio-économique africain.

¹² Wolfgang Fengler, loc. cit., pp. 148

¹³ Ibid., p.142

¹⁴ Ibid., p. 141

¹⁵ Ibid., p. 147

Le financement des réformes d'ajustement structurel se déroulait dans le cadre de deux programmes de financement, dont le programme SAL (Structural Adjustment Loans) lancé dès 1980 ainsi que le programme SECAL (Sectoral Adjustment Loans) introduit dans le milieu des années 80 et chargé particulièrement de traiter de manière détaillée les domaines sectoriels et de donner des stratégies micro-économiques, en vue du développement sectoriel. L'ensemble du programme des réformes s'étalait sur un maximum de cinq SAL successifs porté chacun sur une durée d'application de 12 à 18 mois par pays.

Jusqu'en 1993, 53 pays africains avaient perçu de la Banque Mondiale plus de 144 prêts d'ajustement pour l'ensemble de deux programmes (SAL et SECAL). Le volume de financement de deux programmes s'élevait dans la période comprise entre 1980 et 1995 à environ 57 milliards de dollars¹⁶ et en 1996, il environnait les 2,395 milliards de dollars.¹⁷ Par ailleurs, dans la période comprise entre 1997 et 1999, 41 pays africains, considérés comme les plus pauvres avec juste un produit social brut de 925 dollars, avaient aussi perçu de l'IDA (International Development Association), dans le cadre de l'application du programme d'ajustement structurel, un crédit d'un volume de financement de sept milliards de dollars. Ce crédit, dont l'amortissement devait commencer dix ans après versement sur une échéance de 40 ans, comportait des conditions exceptionnellement avantageuses pour ces pays.¹⁸

Le tableau ci-dessous donnerait un aperçu sur la répartition de ces différents programmes de financement ayant été ainsi mise en vigueur en Afrique.

¹⁶ Claudia Bonk, loc. cit., p. 32

¹⁷ Ibid., p. 187

¹⁸ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 71

Tab. 2. : Programme d'ajustement de la banque mondiale 1996

Crédit d'ajustement sectoriel "SECAL" (en million USD)			
Pays	IBRD	IDA*	Total
Côte d'ivoire	—	403,6	406,3
Cameroun	—	180,3	180,3
Zambie	—	152,1	152,1
Sénégal	—	2,8	2,8
Crédit d'ajustement structurel "SAL" (en million USD)			
Ghana	—	4,8	4,8
Kenya	—	126,8	126,8
Mali	—	60,0	60,0
Sierra Leone	—	0,3	0,3
Togo	—	50,0	50,0
Tchad	—	30,0	30,0

*IDA (International Development Association)

Source: Tableau adapté d'après : Tab. B. 14.: Anpassungsprogramme de Weltbank, 1996, Weltbank : Jahresbericht 1996, a.a.O., S.39. Voir Claudia Bonk, loc. cit., p. 189

Le prochain tableau donnerait aussi un aperçu général sur l'engagement financier de la banque mondiale en Afrique par rapport à la répartition des ressources financières perçues dans différents pays africains.

Tab. 3. : Les engagements de la Banque Mondiale de 1976-1991

Moyenne en pourcentage				
Formes de prêts	B.a.76-80 (a)	B.a.81-85	B.a.86-90	B.a.91
Prêts d'investissement	95	88	74	74
Prêts de projet	56	45	46	53
Autres (b)	39	43	28	21
Prêts d'adaptation	5	12	26	26
SAL	4	7	7	11
SECAL	1	5	18	12
autres(c)	0	0	1	3
Total	100	100	100	100

(a) Budget annuel.

(b) Crédit d'investissement sectoriel, crédit de transition et prêt pour aide en catastrophe et pour aide technique

(c) se compose des prêts pour baisse de la dette.

Source : tableau adapté d'après : Weltbank : Structural and Sectoral Adjustment, a.a.O., Tab.1.1., S.109. Voir Claudia Bonk, loc. cit., p. 32

1.2.3. La politique de conditionnalité à l'effectivité des réformes

La politique de conditionnalité se rapportait à une sorte de codex comportemental chargé d'assurer la bonne gestion et le bon déroulement du programme d'ajustement structurel. Elle servait d'instrument de pression et d'évaluation gouvernementale, mettant l'accréditement des versements financiers de la Banque Mondiale aux Etats africains sous un strict contrôle.¹⁹

L'intérêt poursuivi par la politique de conditionnalité était d'établir ainsi un automatisme direct entre l'aide au développement et la responsabilité aux réformes. Tetzlaff a ainsi parlé, à ce propos, de discrimination positive, déclarant que :

*« l'idée de base est celle d'un jeu de somme positif (Positivsummenspiels), aide au développement contre réforme, de sorte que la caractérisation d'une „discrimination positive“ fut absolument exacte. »*²⁰

Les mesures de conditionnalité formaient ainsi la pièce motrice du programme d'ajustement structurel et elles étaient particulièrement rudes et complexes en Afrique. Dans la décade des années 80, la Banque Mondiale avait ainsi mis globalement en place, selon une évaluation interne, deux cents programmes d'ajustement structurel dont près de la moitié concernait l'Afrique, qui devait alors remplir en moyenne 44 mesures de conditionnalité par programme. Le continent africain, tout comme le démontrerait le tableau ci-dessous, affichait alors le plus grand nombre des conditionnalités par rapport à d'autres régions.

¹⁹ Olaf Nielinger, loc. cit., p. 115

²⁰ Citation traduite: « Der Grundgedanke ist der eines Positivsummenspiels, Entwicklungshilfe gegen Reform, so dass die Charakterisierung "positive Diskriminierung" durchaus zutrifft. », Ibid., p. 115

Tab. 4. : Conditionnalités de SAP et SECAL de 1980-1993

Conditionnalités		Afrique	Asie	Mona*	Lauk*	Total
Macro et fiscalité	677	171	150	145	1143	23,1
Politique commerciale	321	175	137	244	877	17,7
Institution publique	197	38	76	28	339	6,9
Privatisation	472	39	75	89	675	13,7
secteur de finance	204	78	96	143	521	10,5
Industrie	88	38	22	18	166	3,4
Energie	54	99	24	18	195	3,9
Agronomie	350	101	229	89	769	15,4
secteur social	11	4	2	6	23	0,5
Autres	148	36	26	24	234	4,7
Total	2522	779	837	804	4942	100

* Mona: Moyen Orient et Afrique du nord

* Lauk : Amérique latine et Caraïbe

Source : tableau adapté d'après: Weltbank: Social Dimensions of Adjustment, a.a.O., Annex 3, tab.3.1, S.164. Voir Claudia Bonk, loc. cit., p. 35

Le renforcement effectif de la bonne gouvernance en Afrique était donc une condition majeure pour la mise en place et l'élaboration du programme d'ajustement structurel et ceci pour une raison pratique. La réussite de ce programme, traité directement entre la Banque Mondiale et les gouvernements africains, dépendait aussi du degré d'engagement politique des gouvernements concernés. La Banque Mondiale avait même, à cet effet, érigé en 1989 une étude de perspective, le soi-disant ; *"Sub-Saharien Africa : From Crisis to sustainable Growth"*. Cette étude était comprise comme un concept de bonne gouvernance. La bonne gouvernance s'interprétait alors comme une conduite gouvernementale de développement (*"entwicklungsorientierte Regierungsführung"*).²¹

1.3. L'application du programme d'ajustement structurel au Ghana

Le Ghana était un des rares pays réellement engagés dans l'application du programme d'ajustement structurel. Fait qui faisait aussi de lui un élève modèle de la Banque Mondiale. ²²

De 1980 à 1993, le Ghana avait subi six programmes d'ajustement structurel et durant cette période, sa croissance économique, dont le bilan était antérieurement négatif, avait grimpé au positive. Dès la première phase de réforme, le Ghana avait ainsi connu dans le laps d'une année une diminution massive et spectaculaire de son déficit budgétaire, qui allant de 6,3 % du BIP chuta à 2,7% du BIP.²³ Entre 1983 et 1990, la croissance économique du Ghana s'était accrue annuellement en moyenne de 5%, le revenu par tête portait environ une croissance annuelle de 2,4%, le taux d'inflation qui de nature très élevé

²¹ In: Entwicklung und Zusammenarbeit, herausgegeben von der Deutschen Stiftung für internationale Entwicklung (DSE), postfach, D-60286 Frankfurt, Jg.43.2002:10, p. 267

²² Claudia Bonk, loc. cit., p. 216

²³ Ibid., p. 212

avait rechuté en 1984 en moyenne de 40% et dans les années qui suivaient jusqu'en moyenne de 10%. Dans le commerce extérieur, la production du Cacao, première source d'exportation du pays, avait doublé de toute vitesse allant de 160.000 T en 1983 à 260.000 T en 1986, élevant ainsi la quote-part d'exportation du produit interne brut de 6% en 1983 à 10% en 1987. Dans le domaine bancaire, la limitation des crédits publics avait permis en 1990 de freiner à 13,3% la croissance record de la quantité monétaire. Le secteur social avait aussi connu une croissance réelle entre 1983 et 1989 avec 22,3% dans le domaine de la santé et 54% dans le domaine de l'éducation. Par ailleurs, le déficit budgétaire, qui 20 ans durant resta inchangeable, avait pu être réduit en 1986 sur un excédent de 0,1% du produit interne brut.²⁴

Ces changements opérés au Ghana par les réformes structurelles du Fond Monétaire International (IMF) et de la Banque Mondiale avaient produit, tout comme l'illustrerait le tableau des variations présenté ci-dessous, des résultats remarquables, touchant plusieurs aspects de son économie. Les réformes de privatisation et de libéralisation effectuées avaient ainsi facilité au Ghana une expansion économique et un accès au marché.

²⁴ Claudia Bonk, loc. cit., pp. 214

Tab. 5. : Indicateur de base du développement économique (taux de moyenne-croissance annuelle en pourcentage)

	1960-1969	1970-1983	1984-1989	1990-1995
Produit interne brut Réel (BIP)	2,2	-0,8	4,8	4,3
Agronomie	2,6	-0,5	3,6	2,0
Investissements intérieurs brutes	-3,1	-5,9	16,5	21,8*
Exportation	0,1	-4,4	11,7	10,1
Importation	-1,5	-7,2	13,5	8,6
Term of trade	1,1	-1,3	1,4	1,0

*Moyenne de 1990-93

Source : tableau adapté d'après : Weltbank und Ghana Statistical Service, zitiert nach: ODI: Adjustment in Africa : Lessons from Ghana, Briefing paper, 1996 (3), London 1996, S.1. Voir Claudia Bonk, loc.cit., p. 210

Outre le secteur économique, le Ghana avait de même connu des grands mouvements de réforme dans le secteur institutionnel. On y notait ainsi les mesures suivantes :

- La couverture de dépense et la diminution de subvention dans le domaine médical et éducatif ;
- la privatisation des entreprises publiques ;
- la réduction du personnel public à travers le licenciement des Fonctionnaires ;
- la stabilisation de la politique fiscale à travers la réduction des dépenses et l'élévation des recettes par la réforme fiscale ;
- la réduction du déficit budgétaire ... ²⁵

Pour adosser et qualifier le secteur public du Ghana, il avait été ainsi licencié grand nombre des fonctionnaires moins qualifiés et en âge de retraite. Au total, il fut licencié entre 1987 et 1990 plus de 50.000 fonctionnaires de l'administration publique ghanéenne. En outre, la mise en œuvre d'un plan d'action avait aussi permis une vaste restructuration d'une pratique administrative frauduleusement répandue, consistant en la mise sur liste de paye de l'Etat des faux agents publics. La dénonciation de ces faux salariés (Ghost-Workers) avait permis en 1987 un licenciement supplémentaire de 15.000 personnes.²⁶

Pour son effectivité au programme d'ajustement structurel, le Ghana avait été de même financièrement honoré. Le Ghana aurait ainsi perçu sous une période de 6 ans environ 814,42 millions de dollars des institutions financières internationales, dont de 1987 à 1988 : 405,42

²⁵ Claudia Bonk, loc. cit., pp. 211/213

²⁶ Ibid., pp. 49.

millions de dollars, de 1989 à 1990 : 142,2 millions de dollars et de 1991 à 1993 : 267 millions de dollars.

En somme, la transformation économique rapide et effective du Ghana était donc devenue l'évidence d'une réussite des réformes du programme d'ajustement structurel en Afrique. Un report médiatique du 14.8.1991 de la `Frankfurter Rundschau` illustre au mieux ce fait, en déclarant à ce propos:

«Vor zehn Jahren stand Ghanas Gesundheitswesen vor dem finanziellen Bankrott. Es fehlte die medizinische Ausstattung ebenso wie die notwendigen Medikamente. Auch Kleinigkeiten wie Glühlampen konnten nicht mehr bezahlt werden. Heute sind die Regale in den Krankenhäusern voll mit Medikamenten. Die notwendigen medizinischen Instrumente sind vorhanden und eine ausgebrannte Glühbirne zu ersetzen stellt auch kein Problem mehr dar. Möglich geworden ist dies alles durch finanzielle spritzen von Weltbank und internationalen Währungsfonds (IWF).»²⁷

Cependant, l'élan positif des réformes structurelles du Ghana ne fit malheureusement pas long feu. En effet, ce Ghana, qui jadis très engagé au programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale, une fois abandonné à lui-même, ne pouvait plus alors répondre à la teneur des réformes et le bilan positif de croissance avait pris un rythme régressant.²⁸ Cette rechute de développement, constatée ainsi au Ghana à partir des années 90, affichait ainsi un relâchement des efforts

²⁷ Claudia Bonk, loc. cit., p. 217

²⁸ Ibid., p. 228

gouvernementaux du Ghana, dont la politique macro-économique était devenue déficitaire.²⁹

1.4. Evaluation du programme d'ajustement structurel

En 1994, la Banque Mondiale avait établi un premier bilan du programme d'ajustement structurel. Il fut ainsi examiné au total 29 pays sur une base d'application de 109 programmes. L'Afrique ne présentait alors qu'une quote-part d'application de 56,9%. Taux clairement inférieur à la moyenne générale des pays en voie de développement qui était de 66,2%.³⁰

Cette tendance négative dessinée par cette première évaluation de la Banque Mondiale témoignait déjà de la grande difficulté du programme d'ajustement structurel à s'imposer dans les pays africains. En effet, à part juste quelques pays réformateurs, comme le Botswana, la Mauritanie, l'Uganda ou le Ghana, la majorité des pays africains n'avait pas respecté les mesures de réforme du programme d'ajustement structurel. Ces pays, comme le signifierait le tableau ci-dessous, se bornaient globalement sur la réalisation des mesures d'ordre général notamment sans grande sensibilité, comme par exemple les mesures d'austérités par assainissement budgétaire.³¹

Ce fait était contraire par exemple à l'Asie, où l'imminence du rôle politique de l'Etat était conséquente et décisive à la réalisation et à la réussite des réformes d'ajustement. D'ailleurs, les pays asiatiques présentaient de prime à bord un cadre fonctionnel plus approprié au

²⁹ Claudia Bonk, loc. cit., p. 216

³⁰ Cité d'après, in: journal : of African Economies, 5 (1996) 3, S. 406-446..., Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 28

³¹ Hildegard Lingnau, loc. cit., p. 355

programme d'ajustement structurel, vu qu'ils étaient déjà d'eux-même précédemment objets d'un strict processus de transformation structurelle interne.³²

Tab. 6. : Aperçu général sur l'application du programme d'ajustement structurel en Afrique subsaharienne

	stabilisation macro- économique	ajustassions des prix	Réformes institutionnelles
Majoritairement remplies	•dévaluation du cours de change •réduction de l'inflation	•dévaluation du cours de change •libéralisation des prix et des marchés	
Majoritairement non-remplies	•discipline budgétaire •baisse de la dette extérieure	•réforme du secteur financier •démantèlement des limites commerciales	•cadre juridique pour l'entrepreneuriat privé •professionnalisation de l'administration publique •privatisation des entreprises publiques

Source: tableau adapté : Umsetzung der SAPs in Afrika südlich der Sahara, Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 86

³² "In Ost-asiatische Länder...deren Entwicklung wurde nicht schließlich SAP Abhängigkeit. Die Dort erreichte Strukturgleichgewicht spricht auch für die Wirtschaft, ist vorallem Abfolge ein Jahrelang Strängere Verfolgte Ordnungspolitik unter präferenzielle Bestimmung dass heißt Berücksichtigung Struktur Eigenheit.", Olaf Nielinger, loc. cit., p. 69

Cette mauvaise évolution des réformes en Afrique subsaharienne ne manifestait pas seulement l'incompétence des pays africains mais démontrait aussi l'impasse politique de la Banque Mondiale. Impasse qui reflétait la surenchère et les limites de la politique d'ajustement.

- Premièrement, la Banque Mondiale s'était forcément trompée de la fiabilité et de la volonté politique des pays africains à réaliser le programme d'ajustement structurel comme compris, car si les rôles de la coopération partenariale de développement entre les institutions financières internationales et les gouvernements africains étaient clairement définis, les règles du jeu ne l'étaient pas forcément.

Pour les gouvernements africains, il s'agissait tout aussi, au-delà de l'intérêt partenarial, d'un souci majeur de maintenance interne du pouvoir. La gouvernance africaine était donc marquée par un comportement de rationalité limitée ; elle «*satisfait*» au lieu de «*maximaliser*». ³³ Cette logique fonctionnelle d'optimisation du pouvoir contre la maximalisation de l'intérêt général aurait ainsi accompagné l'évolution du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique.

Par ailleurs, la nature immunitaire de la politique en Afrique contre les influences extérieures faisait que le leadership africain ne réponde effectivement aux bavures malgré les bonnes raisons de critique. Malgré donc la rigueur imposée par le programme d'ajustement structurel, les Etats africains à caractère autoritaire et conséquemment hostiles défenseurs de leur souveraineté contre ingérence ou critique internationale pouvaient monter de toute pièce des arrangements

³³ Morisson, loc. cit., p. 17

stratégiques sans risque majeur d'impunité et contourner donc de fait les conditionnalités des réformes structurelles de la Banque Mondiale.

- Deuxièmement, la Banque Mondiale était aussi constamment pointée du doigt pour son dictat dégradant les pays africains en simples exécuteurs d'ordre.³⁴ A cet effet, se plaignait, par exemple, un ministre Centre-africain, dénonçant la charge et le degré d'ingérence des institutions financières internationales :

*«Ils viennent avec leurs propres idées. Ils font tout pour imposer leurs idées. Les projets sont conçus par les bailleurs des fonds, ils décident, tel projet, tel domaine. Et il est difficile de refuser.»*³⁵

Les mesures de conditionnalité du programme d'ajustement structurel servaient à cet égard de mécanisme d'intervention traduisant cette influence directe du FMI (le Fond Monétaire International) et de la Banque Mondiale sur les politiques économiques des gouvernements.³⁶ De fait, *«les décisions de stabilisation était prise sous contrainte des déséquilibres macro-économiques et des pressions extérieures, la situation politique interne présente ne jouait pas de rôle déterminant.»*³⁷

- Troisièmement, les réformes du programme d'ajustement structurel mettaient de même en paradoxe les Etats africains qui devant alors agir dans un double contexte, en qualité de réformateurs et de réformés. Les Etats africains devaient ainsi se charger de la mise au point des mesures de réforme qui devaient leur être en contre intérêt général. Par exemple, ils devaient réduire d'effectifs publics malgré la situation précaire du

³⁴ Joachim Betz, loc. cit., p. 8

³⁵ Wolfgang Fengler, loc. cit., pp. 141

³⁶ Morrisson, loc. cit., p. 20

³⁷ Ibid., p. 40

marché de l'emploi ; ils devaient réduire des subventions et transferts publics malgré la tension sociale régnante ; ils devaient augmenter des impôts pour ajuster le budget de l'Etat malgré le contexte socio-économique tendu. Ce paradoxe n'avait pas seulement porté préjudice aux réformes, dont la réforme du secteur public qui avait subi de manière généralisée un blocage ³⁸, mais avait également déclenché des réactions critiques. En effet, *`nombreux médias, partis politiques, groupes de pression, (par exemple des syndicats, des églises, des ONG...) ont régulièrement reproché au FMI de provoquer l'instabilité politique, ou de l'accroître, en imposant aux pays des mesures de stabilisation insupportables pour la population, notamment pour les pauvres.'* Ann Kathrin Schneider a aussi déploré, dans ce même cadre, le manque de transparence et d'interpellation publique de la politique d'ajustement structurel, en contestant le soi-disant ; *`PRS-Prozesse'* (Poverty Reduction Strategy Paper Approach), considéré comme une extension du programme d'ajustement structurel, dont le processus se déroulait sans interpellation parlementaire ou droit participatif.³⁹

Quatrièmement, le caractère explicitement économique des réformes du programme d'ajustement structurel aurait aussi limité la possibilité d'une prise en compte générale de la problématique de la gérance institutionnelle des Etats en Afrique.⁴⁰ Certes, la Banque Mondiale était évidemment en devoir, en tant que promotrice internationale de l'économie libérale et accréditrice internationale des prêts bancaires

³⁸ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 56

³⁹ Ann Kathrin Schneider, in *Entwicklung und Zusammenarbeit*, herausgegeben von der Deutschen Stiftung für internationale Entwicklung (DSE), postfach, D-60286 Frankfurt, Jg.44.2003: 11, pp. 414-417

⁴⁰ *«Die angestrebten institutionellen Reformen innerhalb der SAPs nicht den Stellenwert erhielten, der ihnen von ihrer Komplexität her hätte zukommen müssen. Das Management der Reformen trat hinter den makroökonomischen Zielbestimmungen zurück.»*, Illy Hans F. / Kaiser Eugen: *„Entwicklungsverwaltung“ : Wandlungen im Selbstverständnis eines Forschungsbereiches (...)*, 1985, p. 166

remboursables, de sa logique politique visant une croissance économique au travers la minimisation de la compétence de l'Etat au sens d'un "Reductionist model of economy".⁴¹ Néanmoins, dans la mesure où le développement économique dépendrait d'abord du bon management politique des institutions, le renforcement politique des institutions en Afrique passait alors pour une condition sine qua none de la politique de développement.

En somme, le programme d'ajustement structurel qui prévoyait la mise en place d'une politique interne d'ajustement structurel appariée à une stratégie d'intégration au marché économique mondial n'avait pu finalement atteindre ses fins de développement en Afrique et la Banque Mondiale, qui promotrice du programme d'ajustement structurel, était finalement devenue elle-même victime de sa politique de développement, dont le constat fut inévitablement un échec.

1.5. L'échec du programme d'ajustement structurel

Vers la fin des années 90, la Banque Mondiale avait dû finalement renoncer au programme d'ajustement structurel.⁴² En effet, en dépit des engagements et moyens financiers déployés, le programme d'ajustement structurel n'avait pas pu apporter le développement structurel attendu et son impact ne fut que de faible ampleur.

Cet échec du programme d'ajustement structurel fut ainsi imputable, selon la Banque Mondiale, au désengagement politique des pays africains aux réformes. Désengagement motivé par l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique subsaharienne.

⁴¹ Claudia Bonk, loc. cit., p. 65

⁴² Jerry Mander, loc. cit., p. 72

En effet, ce pouvoir néo-patrimonial était un phénomène réellement répandu en Afrique et plusieurs pays africains entretenaient des fortes pratiques patrimoniales témoignant d'une emprise effective du système néo-patrimonial sur le système politique et sur la gouvernance de l'Etat en Afrique. Il régnait dans la plupart des pays africains un dualisme structurel caractérisé par un entremêlement systématique des aspects juridiques du monde structurel occidental au caractère patrimonial du pouvoir africain. Système dans lequel les institutions publiques ne pouvaient que remplir sous limite et contrainte leur fonction objective, en vue du bien-être communautaire.⁴³

Ce fonctionnement de l'Etat africain sous un double impact structurel de légalité institutionnelle et de délégalisation politique entraînait évidemment en contradiction avec la logique des réformes du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale qui visait une réglementation générale et formelle du processus institutionnel et économique de l'Etat.

Cependant, pour une grande partie de l'élite africaine, profitant de l'inefficience de la structure générale et étant ainsi en situation de perte individuelle, il n'y avait donc pas des raisons indispensables à contraindre tout lien lucratif relatif à la gouvernance de l'Etat et à déstabiliser ainsi le réseau néo-patrimonial en vogue au profit du programme d'ajustement structurel.⁴⁴

En effet, *«la libéralisation et la privatisation (qu'exigeaient les institutions financières internationales) aurait amorti les privilèges des élites et conséquemment contribué à la réduction de la corruption publique. Ainsi*

⁴³ In: Entwicklung und Zusammenarbeit, Jg. 42.2001:10, loc. cit., p. 296

⁴⁴ Wolfgang Fengler, loc. cit., pp. 54/55

*grande la résistance de l'élite politique contre la réformation du secteur public qui était un des derniers bastions du clientélisme.»*⁴⁵

Joël Migdal a même parlé, en ce rapport, d'un „paradoxe pathologique“, en faisant allusion au fait que les faiblesses structurelles administratives africaines n'étaient pas seulement une conséquence des pratiques néo-patrimoniales étatiques en Afrique mais elles étaient de même, en termes de dysfonctionnement institutionnel, une condition de base.⁴⁶

Plus le programme d'ajustement structurel se prolongeait, plus grande était donc aussi la probabilité de la continuation de l'inefficience économique du système clientéliste. ⁴⁷ En effet, *«le programme d'ajustement structurel ne formait à cet effet qu'un véhicule, en vue d'acquérir de l'aide internationale au développement et de la redistribuer en prébende internationale au niveau national.»*⁴⁸

Le blocage à l'avancement des réformes du programme d'ajustement structurel était ainsi avant tout de cause politique car la résistance était orchestrée aux échelons supérieurs du système politique africain, cherchant par ingérence à contrer les réformes.⁴⁹ Bayart a de même fait mention de ce fait, en déclarant :

«Le démantèlement du secteur public que (réclamaient) les institutions financières internationales ne (condamnait) pas forcément les régimes en place. En tarissant les canaux autonomes d'accumulation, sans pour

⁴⁵ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 79

⁴⁶ Cité d'après, Bratton/van de Walle, Democratic Experiments in Africa, S.47, Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 50 et p. 51

⁴⁷ Ibid., p. 67

⁴⁸ Cité d'après Karl Wohlmuth, Die Grundlagen des neuen Wachstumsoptimismus in Afrika, in: Robert Kappel (Hrsg.), Wirtschaftliche Entwicklung in Afrika, Hamburg 1999, S. 47-72..., Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 88

⁴⁹ Ibid., p.146

*autant conduire à la constitution d'un véritable marché, il (confortait) aussi bien la main du président qui se (voyait rétablir) dans son rang de principal distributeur de prébendes.»*⁵⁰

Néanmoins, au-delà de leur gestion étatique dysfonctionnelle, les pays africains étaient aussi historiquement victimes du système colonial, duquel ils avaient hérité d'un développement structurel déficitaire.

En effet, l'expansion du système colonial et son universalisation dans les terres d'outremer notamment dans le continent africain n'avait pas apporté, au-delà du processus structurel constitutif de l'Etat colonial, une mutation structurelle propice au développement d'une culture étatique de droit en Afrique subsaharienne. Il n'y eut pas de véritable développement structurel africain car une transition substantielle du prémoderne au système rationnel-bureaucratique occidental n'a pas pu vraiment avoir lieu.⁵¹ Une culture bureaucratique légal-rationnelle africaine n'a pu qu'au mieux se développer de manière rudimentaire.⁵²

Partant ainsi du contexte historique africain, l'on pouvait alors constater que l'affluence du pouvoir néo-patrimonial en Afrique était en fait aussi un produit historique hérité du système colonial qui avait empêché une consolidation structurelle de l'Etat de droit et de sa fonction légal-rationnelle dans les pays africains.

Dès-lors, l'influence dysfonctionnelle du système néo-patrimonial en Afrique ne pouvait plus être ainsi considérée comme une simple variable intervenante au processus structurel étatique africain mais comme une

⁵⁰ Jean-François Bayart, **L'Etat en Afrique**, la politique du ventre, librairie Arthème Fayard 1989, p.60

⁵¹ In: Entwicklung und Zusammenarbeit, Jg. 42.2001:10, loc. cit., p. 283

⁵² Ibid., p. 296

variable permanente de ce processus structurel, qui disposant donc aussi bien d'un schéma d'articulation fonctionnelle que d'un fond historique. Fait qui relativisait évidemment aussi l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne.

En effet, ce désengagement politique et cette irrationalité économique constatés alors dans les pays africains contre les mesures d'ajustement de la Banque Mondiale s'avéraient ainsi aussi en partie témoins du déficit structurel historique des pays africains. L'expérience de l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne démontrait donc aussi prioritairement la dimension historique de la crise structurelle africaine.

L'hypothèse donc de croire que les réformes économiques et institutionnelles du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale devaient automatiquement amener, comme dans d'autres régions du monde, à un développement structurel général et substantiel en Afrique, ne pouvait être ainsi certifiée car les effets structurels coloniaux n'ont pas été partout les mêmes.

Si en Asie, le pouvoir colonial avait pu léguer aux classes régnautes un appareil d'Etat et ses pratiques institutionnelles surdéveloppées⁵³ ou en Amérique latine, la décolonisation étatique fut un fait déjà acquis de longue date, permettant dans la grande partie de l'Amérique latine une expérience approfondie de formation étatique,⁵⁴ en Afrique par contre, le pouvoir colonial n'a pu, soit transmettre en héritage un appareil étatique

⁵³ Starnberger Studien 4: Andre Gunder Frank u. a., Strukturveränderungen in der Kapitalistischen Weltwirtschaft, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main 1980, p. 231

⁵⁴ Starnberger Studien 4, loc. cit., p. 234

intact et fonctionnel, soi laisser une bourgeoisie sociale édiflée à la gérance étatique.⁵⁵

⁵⁵ Ibid., p. 232

2. Evolution et fonctionnement du système néo-patrimonial en Afrique

Vers la moitié des années 90, Il a été recensé des pratiques néo-patrimoniales dans plus des 40 pays africains.⁵⁶ Ce fait justifiait bien que le système néo-patrimonial n'était pas un simple phénomène dysfonctionnel répandu en Afrique subsaharienne mais qu'il reflétait même le type spécifique de pouvoir africain. Jean-François Bayart a ainsi largement évoqué cette influence particulière du système néo-patrimonial en Afrique dans son ouvrage-guide (*La politique du ventre, Arthème Fayard 1989*).

Cependant, la présence du phénomène patrimonial en Afrique n'en faisait pas naturellement un apanage africain car ce phénomène lui-même aboutissait déjà très loin dans l'histoire ancienne des pouvoirs européens. Il caractérisait notamment une forme spécifique de pouvoir qui fut 'probablement' d'usage à l'époque féodale. Max Weber a ainsi décrit le 'patrimonialisme', en rapport avec les anciens pouvoirs occidentaux, comme un pouvoir personnalisé et relationnel, 'entremêlant sphère privée et sphère publique'.⁵⁷ Le „*pouvoir patrimonial*“ était ainsi anciennement compris comme un type de pouvoir centré sur la personne du souverain et qui ne faisant de différenciation entre sphère privée et sphère publique.⁵⁸

Dérivant alors du pouvoir patrimonial, le système néo-patrimonial n'en serait donc devenu qu'une extension adaptée à l'Etat moderne.⁵⁹

⁵⁶ Cité d'après (Bratton/Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa*, S. 62-63), Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 47

⁵⁷ Ibid., p. 46

⁵⁸ In: *Entwicklung und Zusammenarbeit*, Jg.42.2001:10, loc. cit., p. 295

⁵⁹ Ibid., p. 295

Cependant, à la grande différence du „*pouvoir patrimonial*“, le système néo-patrimonial sous-entendrait une séparation formelle de l'Etat entre sphère publique et sphère privée, pour autant que la gestion de l'Etat subirait une forte intrusion personnalisée du pouvoir politique, en l'occurrence du chef de l'Etat.⁶⁰ Fengler définirait ainsi le `néo-patrimonialisme´ comme une approche qui se fonde sur le procès politique endogène et la structure institutionnelle.⁶¹

2.1. Les facteurs influents au développement du système néo-patrimonial africain

Les trois facteurs qui auraient généralement contribué au développement du système néo-patrimonial en Afrique subsaharienne seraient la politique structurelle dualiste de l'Etat colonial, la politique paternaliste et protectionniste occidentale ainsi que le régime présidentiel autocratique africain.

2.1.1. La politique structurelle dualiste de l'Etat colonial

Si d'après Cissoko, l'on pourrait considérer comme organisation étatique, une société qui réalise les conditions suivantes : une population d'une certaine contenance démographique habitant un territoire défini, un pouvoir structuré ayant un centre souverain avec un rouage administratif et politique, des moyens de contrainte (armée, police...) ainsi que des droits régaliens (justice, impôts ou taxes sur l'étendue du territoire)⁶², ce que l'on pouvait donc aussi bien imaginer que l'Afrique précoloniale aurait eu un passé structurel. Ce fait se laissait par ailleurs

⁶⁰ In : Entwicklung und Zusammenarbeit, Jg.42. 2001:10, loc. cit., p. 295

⁶¹ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 40

⁶² Cissoko S., *Formations sociales et Etat en Afrique précoloniale : Approche historique*, in *présence Africaine*, n° 127/128, 1983, pp. 53

aussi attester par les archives historiques africaines témoignant de l'existence des royaumes et des empires dans le continent.

Néanmoins, l'organisation structurelle précoloniale africaine n'avait pas de caractère productif de l'Etat agrandissant et ne connaissait pas de différenciation politique ainsi que de partage institutionnel au sens de l'Etat moderne.⁶³ C'est donc l'avènement colonial européen qui permit un élargissement du champ structurel des sociétés précoloniales africaines, en le transposant alors sur «une dimension agrandie de l'Etat, fondatrice d'un droit sur l'espace».⁶⁴

Ces sociétés précoloniales africaines qui jadis «*ignoraient (encore) les frontières linéaires et se reconnaissaient en un droit organique sur les personnes*» furent donc «*...catapultées dans une échelle spatiale décuplée du fait de leur „incorporation“ dans les cadres territoriaux du colonisateur. Elles ont été peu ou prou confrontées aux exigences de l'économie-monde capitaliste (...).*»⁶⁵ Ce découpage territorial arbitraire du continent africain, qui accompagna la formation des colonies et qui disloqua les espaces socioculturels et linguistiques, les uns des autres, en fut une prémisse de cette nouvelle ère de l'implantation occidentale et du développement de l'Etat structurel en Afrique.

Cependant, comme l'explique Armin, l'Etat colonial n'avait pas en but une intégration socio-structurelle des Africains mais plutôt l'instauration d'une tutelle de domination, d'appropriation et d'exploitation bas-prix :

«Nach der Aufteilung des Kontinents am Ende des 19. Jahrhunderts können die Kolonisatoren mit erheblich größeren Mitteln das Ziel des

⁶³ Hildegard Lingnau, loc. cit., p. 356

⁶⁴ Jean-François Bayart, loc. cit., p. 143

⁶⁵ Ibid., p. 146

Zentralen Kapitals, billige Exportprodukte zu erhalten, verwirklichen. Das Kapital, das jetzt das Stadium der Monopolisierung erreicht hat, kann nun direkt am Ort die Produktion organisieren und die billige Arbeitskraft und die natürlichen Ressourcen ausbeuten (und zwar zu einem Preis, der keinesfalls den Aufbau neuer Produktionspotentiale für die Zeit nach Erschöpfung der Rohstoffe erlaubt)... Deshalb hinkt Afrika in der Peripheren Importsostituierenden Industrialisierung nach.»⁶⁶

Au départ, l'organisation structurelle en Afrique subsaharienne n'a été donc qu'utile à l'existence de l'Etat colonial. Il n'a été donc question que de *«circonscrire, idéologiquement aussi bien que territorialement, l'espace neuf de la domination qu'impose le changement d'échelle colonial, et d'y consigner les dominés.»*⁶⁷ Cet élan organisationnel colonial s'est traduit, d'une part, par une intronisation des *«communautés blanches dans une prééminence d'autant plus absolue..., en termes de supériorité raciale et (...) de confiscation des moyens de production, par l'accaparement des meilleures terres»*⁶⁸; et d'autre part, par une séparation structurelle entre colons et autochtones avec d'un côté les occidentaux, culturellement attachés au régime légaliste-formaliste européen et d'un autre côté les africains, culturellement liés au régime traditionaliste-coutumier africain.

L'exclusion systématique et fonctionnelle des africains du processus structurel-rationnel de l'Etat colonial était de principe, tant dans les colonies françaises et belges basées sur un système colonial de gestion *directe*, c'est-à-dire centralisé, que dans les colonies britanniques

⁶⁶ Samir Amin: Die Ungleiche Entwicklung, Essay über die Gesellschaftsformationen des peripheren Kapitalismus, Hoffmann und Campe Verlag, Hamburg 1975, p. 260

⁶⁷ Jean-François Bayart, loc. cit., p. 146

⁶⁸ Ibid., p. 183

basées sur un système colonial de gestion *indirecte* «*the indirect rule*», c'est-à-dire décentralisé.⁶⁹ Comme le déclare ainsi Lingnau :

«*Pendant l'époque coloniale, les puissances coloniales ont plus ou moins essayé d'octroyer aux colonies leurs structures administratives (formalisme). A la grande différence des métropoles, l'Etat et l'administration servaient cependant moins à établir l'Etat de droit qu'à organiser l'assujettissement et l'exploitation des peuples et sociétés africaines.*»⁷⁰

L'on notera, par exemple, qu'en colonie britannique, il n'y eut avant 1940 que peu d'efforts entrepris pour permettre ou faciliter aux "*Educated africans*", c'est-à-dire aux africains éduqués, d'avoir accès aux positions supérieures de l'Administration coloniale. Pendant longtemps les colons britanniques ne virent pas l'expansion des autochtones d'un bon œil.⁷¹ De même qu'en colonie belge, aucun Congolais n'avait pu atteindre le grade d'officier durant toute l'existence de l'armée coloniale congolaise, c'est-à-dire de 1886 à 1960. Les 24.000 soldats africains que comprenait l'armée coloniale congolaise n'étaient formés que pour des actions militaires et des devoirs sans importances particulières notamment des bas rangs. Jusqu'à l'indépendance, «*les africains ne dépassaient pas le grade de premier sergent-major à l'exclusion de celui d'adjudant ou d'adjudant-chef, lesquels constituaient le sommet du corps des sous-officiers.*»⁷² Par ailleurs, parmi les 4.642 fonctionnaires de la colonie qui avaient

⁶⁹ Albertini Rudolf von (Hsgb): *Europäische Kolonialherrschaft 1880-1940*, Steiner, Stuttgart, p. 247

⁷⁰ Lingnau Hildegard, loc. cit., p. 357

⁷¹ Jean-François bayart, loc. cit., p. 200

⁷² Muteba Tshitenge: *Zaire le combat pour la deuxième indépendance*, Editions l'Harmattan, 5-7 rue de l'école-polytechnique, 775005 Paris 1985, p. 88

fréquenté l'université à l'époque coloniale, seuls 3 congolais avaient réussi à atteindre le poste de haut-fonctionnaire.⁷³

Même vers les années chaudes de la décolonisation africaine, l'ouverture structurelle et l'élargissement du cadre formel aux autochtones restaient encore platoniques par absence surtout d'une véritable acculturation structurelle des autochtones. Cette situation avait aussitôt porté préjudice au processus de mimétisme respectivement de consolidation structurelle engendré dans l'époque postcoloniale africaine car les africains se voyaient brusquement confronter aux lourdes charges et responsabilités de leurs Etats indépendants sans avoir cependant les expériences et expertises gestionnaires requises.

Au Zaïre (ex-Congo-belge) comme l'eut déclaré, par exemple, M. Mpinga Kasenda :

«Les provinces avaient, soit utilisé les pouvoirs qui leur avaient été reconnus, dans le sens contraire à l'intérêt national, soit fait preuve d'une passivité totale. Les hommes politiques congolais sortant d'un régime colonial où ils n'étaient pas habitués (à) gérer eux-mêmes leurs propres affaires, se sont trouvés brusquement détenteurs d'un pouvoir dont ils ne saisissaient pas la portée exacte. Les autorités provinciales et les édiles municipaux se sont souvent tournés vers le pouvoir central pour résoudre les problèmes qui étaient de leurs compétences exclusives, et cela tout simplement parce qu'ils n'avaient pas réalisé ce qu'était l'autonomie.»⁷⁴

⁷³ Muyemba Chico-Kaleu Jean-Jerôme, Die Entwicklung der Gewerkschaftsbewegung in Schwarzafrika, Institut für Afrika-Kunde, im Verbund der Stiftung Deutsches Übersee-Institut, 1991, p. 87

⁷⁴ Mpinga-Kasenda, " L'Administration Publique du Zaïre ", Editions a Pedone 13, rue Soufflot, 13 Paris, 1973, p. 59

En effet, la transition structurelle étatique de l'indépendance ne fit pas l'éloge d'une vraie intégration structurelle. Pour combler, par exemple, la vacance de l'administration coloniale, l'on procéda juste à une simple élévation des agents et fonctionnaires nationaux à des rangs supérieurs de l'administration nationale, bien que ces derniers aient œuvré à l'époque coloniale à des rangs moyens et inférieurs.

Certes, il était aussi en droit de reconnaître, tout comme l'expliquait ainsi un ex-ministre de la Fonction Publique congolaise, que ce processus de mimétisme structurel africain, visant à maintenir les structures administratives de l'époque coloniale, en vue d'assurer une continuité structurelle de l'Etat indépendant, était nul doute sans option pour ces jeunes Etats africains sans professionnalisme :

«Il est souhaitable (...) de pouvoir partir d'une certaine tradition afin d'adapter les services aux contingences actuelles et aux impératifs commandés par l'évolution d'une jeune nation, renier le passé c'est aller vers l'aventure, c'est alors l'improvisation complète c'est aussi le risque de l'arbitraire. Or nous sommes convaincus qu'il faut trouver à nos problèmes des solutions africaines, nous avons notre façon de travailler. Cependant nous devons admettre qu'un minimum de tradition s'impose et si l'on veut mettre de l'ordre, il faut au préalable s'appuyer sur un système existant vis-à-vis duquel nos fonctionnaires sont familiarisés. Pour répondre à ces préoccupations, nous avons réalisé en quelque sorte la reproduction des structures existantes à seule fin de régler le fonctionnement des services administratifs suivant l'optique du gouvernement pour arriver progressivement à une réorganisation définitive (...).»⁷⁵

⁷⁵ Mpinga-Kasenda, loc. cit., p. 77

Toutefois, la grande ambiguïté du mimétisme structurel africain dérivait surtout du manque d'intégration structurelle des populations africaines dans le système étatique, car en s'appropriant d'une structure de base formelle, les Etats postcoloniaux africains ne s'étaient pas seulement structurellement engagé dans un processus organique notamment normatif mais aussi fonctionnel. Cependant, le maintien normatif de la structure de l'Etat colonial n'avait pas été vraiment suivi par une adaptation socio-fonctionnelle de celle-ci. Si bien que, si le colonialisme avait eu pour résultat primaire l'édification des Etats modernes avec des administrations opérant dans un cadre structurel défini, c'est-à-dire à base des réglés et formules formalistes du modèle occidental qui les avait inspiré, le post-colonialisme africain a été cependant l'objet d'une détérioration fonctionnelle de l'Etat formel, en le sortant hors du schéma de son modèle d'origine et en foulant aux pieds ses critères de base hérités.

En somme, même si le développement structurel en Afrique a été ainsi marqué pour tout départ par la volonté d'exploitation du continent par les métropoles, traduite par la nécessité de l'imposition d'une structure de domination et de contrôle sur les peuples africains vaincus, l'imposition territoriale et socio-politique, cependant d'une structure coloniale, déjà idéalisée en fonction de son monde occidental et conséquemment novatrice pour les anciennes structures traditionnelles africaines, aurait aussi impérativement exigé une vraie intégration structurelle africaine, mais le système colonial n'a permis qu'un transfert structurel à la mesure de ses intérêts d'exploitation. Les Africains n'ont pu donc apprendre rien d'autre que le système exploiteur et patrimonial des *gouvernorats*. Personne n'a pu les apprendre les avantages de l'Etat de

droit et du gouvernement parlementaire.⁷⁶ Tout comme le déclare ainsi Bayart :

«la structure coloniale en Afrique a été "celle de la structure du champ de l'Etat en tant que double champ de l'identité et de l'inégalité".»⁷⁷

2.1.2. La politique paternaliste et protectionniste occidentale en Afrique

L'avènement des pays africains à l'indépendance n'a pas été synonyme d'une véritable autonomisation politico-économique car tous ces pays devenus indépendants, (hormis les colonies portugaises), devinrent aussi en première ligne des instruments de l'impérialisme et du néocolonialisme.⁷⁸ En effet, la mainmise des métropoles occidentales sur le continent africain n'avait seulement que changé de forme de manifestation, relative à cette nouvelle politique Nord-Sud de parrainage et de protectionnisme.

Cette politique paternaliste et protectionniste occidentale en Afrique subsaharienne avaient alors particulièrement pris de l'ampleur pendant la période de la guerre froide. Période où la bipolarité politique internationale, entretenue par les deux grandes puissances mondiales et leurs alliés, a servi pendant des décennies, d'occasion susceptible pour les pays occidentaux de se payer la loyauté des pays du Sud par une politique d'aide financière et de protectionnisme du pouvoir. Comme l'expliqué ainsi Fengler :

⁷⁶ In: Entwicklung und Zusammenarbeit, Jg. 42.2001:10, loc. cit., p. 283

⁷⁷ Jean-François bayart, loc. cit., p. 146

⁷⁸ Starnberger Studien 4: Andre Gunder Frank u.a., loc. cit., p. 232

*«La guerre froide encourageait les politiques économiques néfastes et contre-productives des pays africains, du fait que seule la logique des blocs comptait et la loyauté au bloc était sacrement honorée. Les réalités structurelles internes des Pays africains intéressaient moins la communauté internationale : les ressources furent octroyées pour la fidélité plutôt que pour le mérite ou la prestation des ceux-ci.»*⁷⁹

Même après la fin de la guerre froide et de la bipolarité politique internationale, les intérêts géostratégiques servirent continuellement de cadre d'influence occidentale sans insouciance des pouvoirs autoritaires africains. La France, ancienne grande nation coloniale, veillait par exemple à entreprendre toujours des relations privilégiées et d'intérêt avec les pays africains, tout en cherchant à garder l'Afrique sous son collimateur. En effet, *«les relations africaines avec le champ-élysé étaient extrêmement personnalisées et formaient un système de structure clientéliste, servant à préserver les intérêts stratégiques ainsi que la légitimation de „la grande nation“»*⁸⁰

Les alliances protectionnistes et paternalistes entretenues entre puissances occidentales et chefs d'Etat africain avaient ainsi parallèlement fait de la politique de développement `une politique d'intérêt', profitant aussi bien à ses promoteurs qu'à ses bénéficiaires.⁸¹ La politique occidentale de développement avait donc favorisé, au-delà de sa façade humaniste, l'évolution d'une culture politique clientéliste en Afrique, tout en procurant les moyens nécessaires au maintien des pratiques politiques clientélistes et en servant ainsi d'aubaine aux régimes dictatoriaux et patrimoniaux africains. D'après ainsi Bayart :

⁷⁹ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 53

⁸⁰ Olaf Nielinger, loc. cit., p. 166

⁸¹ Ibid., p. 20

«L'aide alimentaire, enfin – plus que l'aide publique au développement, assez étroitement contrôlée par ses donateurs-, passe sous le boisseau d'intérêts privés dans une proportion non négligeable.»⁸²

Cette culture politique africaine d'exploitation clientéliste de l'aide internationale avait aussi finalement porté préjudice au programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International qui de programme international de développement pour le redressement économique devint source des intérêts clientélistes dans les pays africains.⁸³

2.1.3. L'autocratie présidentielle africaine

Dans plusieurs pays africains régnerait une forme de régime autocratique conférant à la fonction présidentielle un caractère dominateur, centralisateur et expropriateur. Ce pouvoir autocratique placerait donc le chef de l'Etat africain par-dessus le champ national, où il régnerait en maître-penseur, en commandeur ultime et passerait outre toute légitimation et poursuite juridique. Fait qui garantirait de même l'inviolabilité de son pouvoir qui souvent manifeste en Afrique par la durée infinie des mandats présidentiels. En effet, les présidents africains perdurent clairement plus longtemps au pouvoir qu'en Asie ou en Amérique latine.⁸⁴

Cette monopolisation du pouvoir sur la personne du chef de l'Etat renforcerait aussi la nature patrimoniale de l'Etat car elle donnerait de facto à la fonction présidentielle un caractère personnel. L'on

⁸² Jean-François bayart, loc. cit., p.111

⁸³ Ibid., p. 278

⁸⁴ Cité d'après, Henry S. Bienen/Nicolas van de Walle, A Proportional Hazard Model of Leadership Duration, in: Journal of Politics, 54 (1992) ¾, S. 693), Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 47

n'associerait plus la fonction présidentielle à sa qualité juridique mais à la nature du chef de l'Etat. Cette personnification du pouvoir garantirait d'une part, au chef de l'Etat africain, une image mythique accompagnée de toutes sortes des pseudonymes emblématiques, tels que *père de la nation, garant de l'unité nationale, chef suprême des armées, arbitre du jeu politique...* et d'autre part, un accès personnel et illimité sur les ressources publiques et nationales de l'Etat.

Plusieurs chefs d'Etat en Afrique se seraient en effet servis assez librement de leur droit exclusif de mobilisation et de distribution des ressources de l'Etat :

- Au Zaïre, «*de 1977 à 1979, la famille Mobutu s'était appropriée de 3 milliards six cent soixante-cinq millions de Francs belges, vingt-six milliards de Francs français, deux milliards sept cents millions de dollars.*»⁸⁵
- En côte d'ivoire, «*M. Houphouët-Boigny, (...), s'est prévalu de ses „milliards“ dont il a néanmoins précisé qu'ils ne viennent pas du budget.*»⁸⁶
- En République Centre-Afrique (RCA), les excessivités personnelles de l'empereur Bokassa avaient conduit l'Etat au bord du gouffre où une sorte de faillite financière avait causé les premiers arriérés salariaux des fonctionnaires et d'autres groupes dépendants de la bourse de l'Etat dont particulièrement les étudiants et les retraités.⁸⁷

⁸⁵ Euloge Boissonade, «*le mal zaïrois* », Editions Hené, Paris 1996, p. 455

⁸⁶ Jean Francois Bayart, loc. cit., p. 121

⁸⁷ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 149

- Au Gabon, le président M. Bongo qui propriétaire d'un seul terrain en 1967, s'en retrouvait propriétaire des trente-neuf autres plus tard et à ce fait s'ajoutait ses actifs dans la production publique.⁸⁸
- Au Kenya, d'après la source d'Africa Confidential ; le patrimoine de (l'ex-président) M. Arap Moi, comprenait *«outre des domaines ; des actifs dans les transports, dans la distribution de produits pétroliers, de films et de produits alimentaires, dans la banque, dans l'industrie du pneumatique, dans les travaux publics.»*⁸⁹

Le pouvoir autocratique en Afrique dominerait de même sur le fonctionnement institutionnel de l'Etat auquel serait accouplé la création des institutions politiques appropriées au service présidentiel comme les partis présidentiels ou les comités de soutien... Ces institutions exclusives dédoubleraient et destitueraient fonctionnellement les institutions politiques d'intérêt général comme les ministères. A ce fait s'ajouterait aussi l'organisation sécuritaire de la présidence (garde présidentielle ou républicaine, armée nationale, police, service secret...) qui se constituerait également en vaste appareil politique d'Etat acquis à la cause personnelle du chef de l'Etat et servirait aussi bien à la sécurisation de son pouvoir qu'à la répression systématique en sa guise.

⁸⁸ Jean Francois Bayart, loc. cit., p. 121

⁸⁹ Ibid., p. 121

2.2. Les caractéristiques du système néo-patrimonial africain

Observant le fonctionnement de l'Etat en Afrique, l'on y distinguerait trois caractéristiques patrimoniales principalement marquantes, dont le clientélisme politique, l'insécurité institutionnelle ainsi que la précarité socio-économique.

2.2.1. Le clientélisme politique

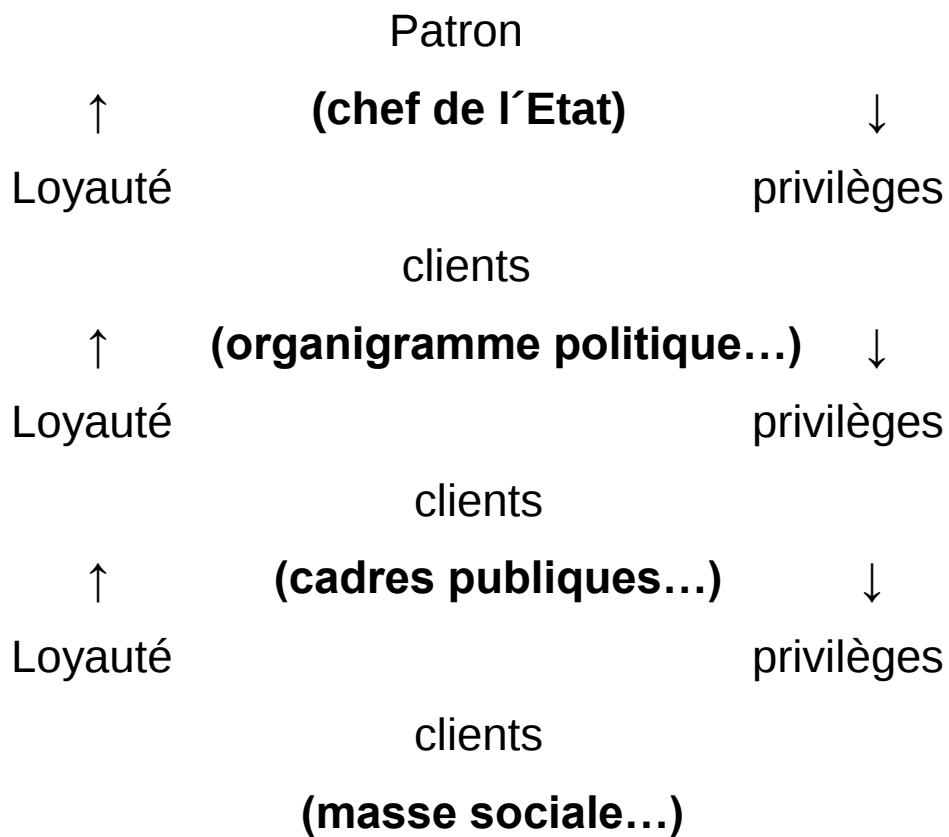
Le clientélisme politique refléterait la partie patrimoniale du système néo-patrimonial et se définirait comme un réseau relationnel d'échange entre prestations et ressources contre soutien politique, sous forme par exemple de procuration de voies de vote ou d'acquisition de l'opposition politique.⁹⁰ La stabilité du clientélisme politique reposerait sur un principe de loyauté entre membres du système politique qui fonctionnerait de manière pyramidale suivant l'échelon hiérarchique du système politique, au sommet duquel primerait le chef de l'Etat.⁹¹

Le tableau suivant présenterait schématiquement le cours d'une structure clientéliste.

⁹⁰ In: Entwicklung und Zusammenarbeit, Jg. 42. 2001: 10, loc. cit., p. 295

⁹¹ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 49

Tab. 7. : Schéma des rapports clientélistes



Source: tableau adapté d'après (Donald Rothchild, Hegemonial Exchange, An Alternativ Model for Managing Conflict in Middle Africa, in: Dennis Thompson/Dov Ronen, Ethnicity, Politics and Development, Boulder 1986, S. 65-104), Wolfgang Fengler, loc. Cit., p. 49

Le patron (le chef au sommet de l'Etat) s'assurera ainsi de la loyauté de ses serviteurs (l'organigramme politique) qui en vertu de leur dépendance de la ressource publique, lui seraient conjugués à un dévouement quasi-total, rétribué par une participation à la prébende et à la rente étatique. En effet, *«le pouvoir politique ouvre la possibilité de récompenser des groupes loyaux et d'importance stratégique. La promotion, le recrutement et les démarches administratives s'effectuent sous préférence des liens clientélistes et non pas d'après le principe de prestation ou sur base des règles formalisées. Dans ce cadre, les ressources étatiques seraient aussi utilisées, en vue d'exercer la politique de patronage.»*⁹²

L'emprise du système clientéliste sur l'Etat forcerait ainsi l'élite politique à se former en classe socio-politique d'intérêt, dont le comportement serait découpé à la mesure des intérêts et revendications clientélistes du pouvoir. Malgré donc son caractère dysfonctionnel et contre-productif, le clientélisme politique garderait ainsi toujours de l'influence sur le système politique. Ce fait expliquerait de même la résistance de ce phénomène clientéliste aux changements politiques en Afrique.

En effet, même les protagonistes démocratiques africains n'échapperaient pas à la structure clientéliste dont ils en sont souvent eux-mêmes des produits sortants.⁹³ Les élections politiques africaines serviraient ainsi souvent, selon les cas, de paravent politique, du fait que le recyclage des élites politiques se déroulerait sans

⁹² Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 47

⁹³ In: Entwicklung und Zusammenarbeit Jg.42.2001:10., loc. cit., p. 296

véritable changement de la structure clientéliste.⁹⁴ Albrecht déclare ainsi à ce propos :

*«Dans les pays en voie de développement, le refus de réformes par la classe dirigeant est souvent particulièrement fréquent.»*⁹⁵

Le clientélisme politique jouerait aussi un rôle majeur dans l'organisation des Etats africains, desquels elle influencerait la composition socio-politique. Ce phénomène se traduirait par le fait que les postes politiques clés seraient souvent portés par des familiers ou des personnes de confiance du chef de l'Etat, en l'occurrence originaire de son patelin.

En effet, le fait obligeant, le processus de formation politique de l'Etat se fusionnerait de même avec la recherche de la dominance politico-ethnique dans l'évidence de renforcer au mieux la ligne ethnique dans l'élite notamment dans la responsabilité politique et de maintenir l'influence du pouvoir au sein du groupe ethnique. L'on s'entoure ainsi de ses proches pour asseoir et sécuriser politiquement son pouvoir mais aussi dans une optique sociale de solidarité, d'affection, de loyauté et de partage.

Cette domination du pouvoir politique par groupe social traduirait d'outre mesure ce profond paradoxe du système politique africain qui se revendiquerait d'être républicain mais qui fonctionnerait réellement en autocratie familiale, où le pouvoir présidentiel serait au cas échéant transmis de père en fils comme dans les monarchies familiales.

⁹⁴ In: Entwicklung und Zusammenarbeit Jg.42.2001:10., loc. cit., p. 294

⁹⁵ Hartmut Albrecht: Innovationsprozesse in der Landwirtschaft, Verlag der SSIP-Schriften D. Breitenbach 66 Saarbrücken 11 – Universität 1969, p. 197

2.2.2 L'insécurité institutionnelle

Le système néo-patrimonial caractérisait *«un type de pouvoir dans lequel une insécurité constitutive serait régnante, de sorte que l'activité de l'Etat serait, à part le chef de l'Etat, imprévisible pour tous les acteurs et chacun se forcerait ainsi par intérêt personnel à rendre calculable, d'une manière ou d'une autre, ce système d'insécurité.»*⁹⁶ Ce fait expliquerait aussi pourquoi la relation entre la politique et l'appareil administratif serait ainsi marquée par une culture de cooptation et de négligence de l'Etat dans les pays patrimoniaux.⁹⁷

En effet, l'insécurité institutionnelle favoriserait entre autres la pratique de l'informalité et de la prébende politique. D'une part, les décisions importantes ne seraient pas assurément prises au travers un processus transparent et contrôlable, mais dans le cercle informel présidentiel, parallèlement à la structure ministérielle respectivement à la structure parlementaire et ses conseillers. Ce processus informel du pouvoir dérogerait ainsi les institutions officielles de leur pouvoir procréateur et pourvoyeur des décisions politiques, au profit des relations personnelles entretenues avec le chef de l'Etat.⁹⁸ D'autre part, les fonctions publiques seraient aussi utilisées à des fins personnelles au travers la pratique de la prébende ou de la corruption. En effet, comme le mentionne Bayart :

*«Quand le produit national brut est bas et quand la conservation d'une position de pouvoir dépend de la seule humeur du prince, la tentation est grande d'exploiter au mieux et au plus vite `la situation´.»*⁹⁹

⁹⁶ In: Entwicklung und Zusammenarbeit Jg.42.2001:10., loc. cit., p. 296

⁹⁷ Ibid., p. 74

⁹⁸ Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 47 et 46

⁹⁹ Jean François bayart, loc. cit., p. 287

Le règne de Mobutu dans l'ex-Zaïre, redevenu Congo, livrerait un exemple tangible à ce propos. En effet, la labilité politique remarquée sous la présidence ultra-personnalisée de Mobutu n'était pas seulement marquée par une forte fréquence de remaniements ministériels mais aurait de même collatéralement favorisé par ces remaniements la propagation de la pratique de la prébende au niveau national.¹⁰⁰ Face donc à l'instabilité des postes ministériels, une fois nommés beaucoup des ministres zaïrois auraient ainsi utilisé les biens publics comme source d'enrichissement personnel et d'accumulation d'intérêts, sous le motif de prévoir avec le plus de rapidité et d'efficacité possible l'après-temps ministériel. Le règne du président Mobutu a été aussi à cet effet à l'origine de l'apologie du vol et de la corruption dans l'Etat. Le président Mobutu eut ainsi personnellement à confirmer ce fait, en mentionnant dans une de ses nombreuses déclarations que :

«Quand je devais partir en voyage, je disais à mon conseiller que j'avais besoin de 1 million de dollars. Le conseiller allait dire au Premier ministre de faire débloquer 2 millions de dollars. Le Premier ministre disait au ministre des Finances de faire sortir 3 millions de dollars. Le ministre des Finances donnait l'ordre au gouverneur de la banque centrale de lui donner 4 millions de dollars. Le gouverneur de la banque sortait 5 millions de dollars. Et on me remettait 1 million de dollars. C'est tout.»¹⁰¹

Muteba Tshitenge déclarait également qu'au Zaïre, *«une situation où mal agir est devenue la norme et le mode de conduite nécessaire dans toute démarche administrative puisque les notions de responsabilité publique et de confiance sont devenues l'exception et non la règle. Dans cette situation, la corruption est devenue si régularisée et*

¹⁰⁰ Mulambu Mvulaya, L'Etat et sa structure: quête permanente de la stabilité; le Zaïre vers quelle destinées, p. 66

¹⁰¹ Jeune Afrique n° 1831, 1996

*institutionnalisée que tous les rouages de l'administration supportent ce mal faire et pénalisent ceux qui tentent de se conformer aux anciennes normes.»*¹⁰² Au Zaïre toujours, *«un général pouvait se permettre de vendre du matériel de l'armée offert par une puissance occidentale et les ministres pouvaient imprimer des billets de banques à domicile. En toute impunité.»*¹⁰³

Par ailleurs, le courant de nationalisation engendré vers les années 70 dans les pays africains aurait de même contribué à la propagation de la pratique de la prébende. En effet, cette phase de nationalisation qui consistait en l'expropriation des sociétés et propriétés étrangères au profit de l'Etat ou des nationaux aurait ainsi de même constitué de préalable à la classe politique pour s'accaparer du patrimoine nationalisé.

Au Zaïre, par exemple, les mesures de nationalisation arrêtées avaient terminé par un ravisement de biens publics nationalisés par l'élite étatique. C'est alors que *«le 30 Novembre 1973, M. Mobutu annonçait la 'récupération' de biens économiques détenus par les étrangers... De la même voix, il encourageait ses „collaborateurs“ à exercer, en dehors de leurs fonctions officielles, des 'activités lucratives'»* Ce choix du „30 novembre“, comme l'explique Bayart, *«...était destiné à faire basculer le patrimoine des étrangers dans l'escarcelle du personnel politique tout en tenant à distance l'appétence populaire* ¹⁰⁴ *(et) le chef de l'Etat a été (lui-même) l'un des premiers bénéficiaires de la Zaïrianisation (nationalisation).»*¹⁰⁵

¹⁰² Muteba Tshitenge, loc. cit., pp. 12

¹⁰³ Jeune Afrique, n°1948, 12-18 mai 1998, p. 124.

¹⁰⁴ Jean François bayart, loc. cit., p. 114 et p. 117

¹⁰⁵ Ibid., p. 120

Ce comportement appropriatif des biens publics respectivement la privatisation des mécanismes économiques nationaux par la classe politique aurait de fait permis un enrichissement disproportionné de ces derniers, allant au-delà des réalités locales et favorisant l'inégalité socio-économique et la montée des clivages sociaux. Une conséquence logique de ce développement fut l'ouverture d'un champ libre à la fuite des capitaux africains vers l'étranger. L'on noterait, par exemple, qu'en 1982, le président Mobutu disposait à lui seul d'un capital placé à l'étranger, évalué parfois à 4 milliards de dollars.¹⁰⁶ Daniel Lebègue (président de Transparence internationale et ancien directeur du Trésor) avait de même accusé trois chefs d'Etat africain de détournement des capitaux, en déclarant que :

«Le patrimoine immobilier français de ces chefs d'État ([Ali Bongo du Gabon, Denis Sassou N'Guesso du Congo-Brazzaville et Teodoro Obiang de la Guinée équatoriale]) s'élèverait ainsi à 160 millions d'euros. ... Il n'y a aucun doute sur le fait que ce patrimoine n'a pu être constitué grâce aux seuls salaires et émoluments de ces chefs d'État qui s'élèvent pour les trois de 250 000 à 300 000 euros par an... Pour chaque immeuble parisien, ces présidents auraient pu construire un hôpital ou une école dans leur pays.»¹⁰⁷

2.2.3. La précarité socio-économique

Kitzmüller présenterait la précarité comme une *`source de violence sociale qui pourrait s'exprimer sous forme d'injustice sociale ou voir de brutalité physique.'*¹⁰⁸ En effet, l'Etat en Afrique fonctionnerait „dans un

¹⁰⁶ Jean François bayart, loc. cit., p. 120

¹⁰⁷ <http://www.anneguion.ouvaton.org/spip.php?article46>, 5/2009

¹⁰⁸ Erich Kitzmüller, Auszüge aus Paul Dumouchel und Jean-Pierre Dupuy, „Die Hölle der Dinge, René Girard und die Logik der Ökonomie,...“, (Hrsg. Herwig Büchele und Erich Kitzmüller), Thaur: Kulturverlag; Münster: Lit Verlag (im Erscheinen)“, pp. 18

double contexte de précarité sociale et de rareté matérielle“, incluant tout le processus de société dans un contexte de subsistance populaire¹⁰⁹, y compris le système politique qui n'échapperait donc pas à ce mécanisme de survie. Cette faible prestation et insuffisance productive de l'Etat africain renforceraient de règle la lutte de partage des ressources publiques restrictives et cristalliserait au plus au haut prix le fonctionnement clientéliste de l'Etat.

Comme déclare Fengler :

*«Le concept néo-patrimonial est de prime à bord basé sur le développement d'un Etat faible, du fait que seul le groupe protégé serait intégré dans l'Etat.»*¹¹⁰

Pour le centre socio-politique d'influence, profitant du monopole d'exploitation de la ressource de l'Etat, il en serait donc de tout intérêt à maintenir voir à renforcer, sous un double ordres d'accumulation et d'exclusion, l'exploitation clientéliste de l'Etat et pour la masse sociale sous-exploitée, il n'en resterait aucun autre choix que de s'aligner aux conditions clientélistes de l'Etat et à en devenir peu ou prou contribuable dépendant, quoiqu'en réalité victime de l'insécurité socio-politique.¹¹¹ La masse sociale en Afrique servirait ainsi forcément de caution au système clientéliste car son exclusion du cercle restreint du système réconforterait les détenteurs de la ressource publique qui assez

¹⁰⁹ L'Afrique, dont la majorité de la population vivrait en milieu rural, serait dominée de fait par un mode de production de subsistance qui existerait, au côté du mode moderne de production capitaliste, en tant qu'économie de survie. La production de subsistance serait peu ou prou techniquement marginale et élémentaire et hors de toute promotion du progrès économique et de multiplication du bien-être social. Elle serait ainsi synonyme de lutte de survie socio-économique. Bennholdt-Thomsen Veronika, Brigitte Holzer, Christa Mülle(Hrsg.), Das „Subsistenzhandbuch“, 1999 Promeda Druck- und Verlagsgesellschaft mbH, Wien, pp. 14

¹¹⁰ Wolfgang Fengler, loc. cit., pp. 52

¹¹¹ In: Entwicklung und Zusammenarbeit, Jg.42.2001:10., loc. cit., p. 295

restrictive et insuffisante pour une distribution élargie au cadre socio-étatique.

Ce fonctionnement clientéliste de l'Etat africain approcherait de fait le mode opératoire de l'économie capitaliste qui se baserait sur un calcul d'analyse coûts-avantages et sur une logique d'exploitation et de profit, du fait qu'il mettrait ainsi en interdépendance un centre notamment la classe socio-politique exploitante et une périphérie notamment la masse sociale exploitée et ses prescripteurs (la classe socio-politique d'influence) agiraient micro économiquement de manière rationnelle dans une optique de maximalisation du profit, même s'ils présenteraient sous un aspect économique un très haut degré d'inefficience.¹¹²

A cette lutte des classes autour du partage des ressources restrictives de l'Etat, s'ajouterait aussi l'aspect socio-culturel de dépendance africaine qui renforcerait d'avantage le fonctionnement clientéliste de l'Etat.

Bayart déclare ainsi à ce propos:

*«(En Afrique,) "chacun est lié, réellement ou fictivement, à n'importe quelle autre personne", par le biais de la parenté, de l'appartenance clanique ou des classes d'âge.»*¹¹³

Ces rapports sociaux d'interdépendance africaine marqués par un principe de solidarité réciproque seraient aussi force d'obligation à l'intérêt social au sein de l'Etat et deviendraient conséquemment implicites d'une influence sociale du fonctionnement étatique. Un ex-

¹¹² Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 55

¹¹³ Jean-Francois Bayart, loc. cit., p. 285

ministre de la Fonction publique Congolaise (ex-zaïre) déclarait par exemple, à ce propos :

« ...*Chaque ministre entré au gouvernement a engagé des parents, des amis, des copains.*»¹¹⁴

Ce mode socio-culturel africain de solidarité obligée n'augmenterait pas ainsi seulement la pression de la lutte intrasociale sur les ressources précaires de l'Etat mais soumettrait de même le fonctionnement de l'Etat sous une culture irrationnelle d'arrangement personnel, à la formule anodine, „*l'amitié avant le business*“. Culture qui serait propre à cette sorte `d'économie d'affection', déplumée des critères objectives de partage.¹¹⁵

¹¹⁴ François Katendi : in: africa international, n° 315, juin 1998, pp.44.

¹¹⁵ Olaf Nielinger, loc. cit., p. 57

3. Rapprochement théorique entre le système néo-patrimonial africain et la notion du *signifiant* et du *signifié*

Ce chapitre théorique se focalisera exclusivement sur la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* du structuralisme français. Cette focalisation s'expliquerait par le besoin de limiter le cadre méthodique de ce présent travail de recherche socio-politique car une généralisation sur l'ensemble théorique du structuralisme français impliquerait une compréhension conséquente et approfondie de la linguistique structurale et de son système de signes. Fait qui élargirait inutilement le contexte analytique de ce travail.

La notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* livrerait en soi un schéma d'explication du fonctionnement structurel qui pourrait être aussi sélectivement opérationnel pour d'autres constructions structurelles, comme cela serait le cas avec le fonctionnement du système néo-patrimonial en Afrique. Cette démarche de rapprochement faite donc contextuellement entre la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* et le système néo-patrimonial africain permettra de ce fait à cerner l'impact structurel du système néo-patrimonial sur l'Etat en Afrique de manière méthodique.

3.1. Aperçu général sur le structuralisme français

Le structuralisme français est une approche scientifique dérivant de la linguistique structurale, dont le précurseur est Ferdinand de Saussure. C'est en effet de la linguistique structurale de Ferdinand de Saussure

que s'inspirera Claude Lévi-Strauss pour ainsi fonder théoriquement le structuralisme. Le structuralisme français pourrait ainsi se comprendre comme un courant scientifique interdisciplinaire dont le corollaire principal serait l'étude méthodique du fonctionnement de 'la structure'. Le terme 'structure' serait ainsi considéré de terminologie traditionnelle du structuralisme et son emploi conceptuel serait relatif à la linguistique qui, au côté de l'économie, serait comprise de science proprement dite de la structure.¹¹⁶

3.1.1. Les représentants principaux du structuralisme français

Le structuralisme français connaît, en tant que science interdisciplinaire, plusieurs représentants dont les principaux sont Ferdinand de Saussure et Claude Lévi-Strauss.

- **Ferdinand de Saussure (1857-1913)** est le précurseur de la linguistique structurale, de laquelle le structuralisme français a tiré ses racines. C'est notamment du 'cours de linguistique générale' respectivement du modèle de linguistique structurale de Saussure que viennent les notions fondements du structuralisme.¹¹⁷

Ferdinand de Saussure a développé la linguistique structurale en opposition à la linguistique traditionnelle (Av. 1916) en vogue à l'époque. Contrairement donc à la linguistique traditionnelle qui voyait en la langue un procès du développement historique et une matière logiquement descriptive, Ferdinand de Saussure comprendra le phénomène linguistique dans son contexte social et présentera la langue comme un moment social. Il comprendra le système de la langue comme une

¹¹⁶ Günther Schiwy: Der französische Strukturalismus, Mode-Methode-Ideologie, Rowohlt Taschenbuch Verlag, Hamburg 1984, p.157

¹¹⁷ Manfred Frank: Qu'est-ce que le Néo-structuralisme ?, (traduit de l'allemand par Christian Berner), Les Editions du Cerf, 1989, p. 30

grandeur sociale déterminant toute chose et lui donnera (du moins méthodiquement) une priorité par rapport à l'histoire et à la logique et conséquemment à l'homme.¹¹⁸

Ferdinand de Saussure révolutionnera ainsi la linguistique classique en lui donnant un apport systématique et méthodique. Il comprendra la linguistique structurale comme une science basée sur l'étude systématique du fait linguistique respectivement de la langue. La linguistique structurale sera donc un élargissement systématique du phénomène linguistique au-delà de sa limite classique et aura ainsi pour objet de trouver la répartition appropriée à l'ordre linguistique notamment à la langue. Elle marquera une grande différenciation de l'étude de la langue entre son aspect descriptif notamment apparent et son aspect relationnel notamment conceptuel, approprié au système linguistique.

En effet, «le rôle caractéristique de la langue vis-à-vis de la pensée n'est pas de créer un moyen phonique matériel pour l'expression des idées mais de servir d'intermédiaire entre la pensée et son, dans des conditions telles que leur union aboutit nécessairement à des limitations réciproques d'unités. La pensée, chaotique de sa nature, est forcée de se préciser en se décomposant. Il n'y a donc ni matérialisation de pensées, ni spiritualisation des sons, mais il s'agit de ce fait en quelque sorte mystérieux que la "pensée-son" implique des subdivisions et que la langue élabore ses unités en se constituant entre deux masses amorphes (...).»¹¹⁹

La linguistique de Ferdinand de Saussure appréhendera ainsi la langue «comme un système dans lequel chacun des éléments n'est

¹¹⁸ Günther Schiwy, loc.cit., p. 111

¹¹⁹ Manfred Frank, loc. cit., p. 32

définissable que par les relations d'équivalence ou d'opposition qu'il entretient avec les autres, cet ensemble de relations formant la "*structure*".»¹²⁰

Le signe dans la linguistique structurale formera la base conceptuelle de la langue respectivement du mot, il sera l'union, comme le déclare Saussure, d'une «*image acoustique*» et d'un «*concept*». L'image acoustique ne reflètera pas seulement le son, en tant qu'aspect vocal d'un mot mais déterminera de même le «son» dans sa particularité, elle sera donc un ensemble des «*phonatisations*» différentes qui se formera en substrats d'un seul et même signe. La réalisation phonique du signe effectuera ainsi à l'identification du sens ; un son ne se rapportera donc qu'à un *signifiant* quand il sera interprété comme l'image acoustique d'un sens. C'est donc par la distinction phonique des signes que sera produit le significatif linguistique. Le *signifié* (le sens) et le *signifiant* (l'expression linguistique) seront en effet liés dans le signe. L'importance au concours des signes dans la linguistique serait alors d'évidence car sans le secours des signes, il serait incapable de distinguer aussi clairement deux idées.

- **Claude Lévi-Strauss (1908-2009)** est considéré comme le père du structuralisme français, le premier à l'avoir donné son cadre théorique.¹²¹ C'est partant de son approche scientifique que l'ensemble du structuralisme se serait développé.¹²²

Anthropologue-sociologue de profession, Claude Lévi-Strauss va adapter l'aspect socio-relationnel des signes linguistiques à

¹²⁰ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Structuralisme>. 14/02/05

¹²¹ Manfred Frank, loc. cit., p.119

¹²² Günther Schiwy, loc. cit., p. 119

l'anthropologie, qui serait comprise comme une science des relations sociales. Cette adaptation scientifique sera implicite au fait que *«tous les systèmes véhiculant du sens et dont les lois régissent les rapports humains usent des caractéristiques universelles que Saussure a fortuitement dégagées dans le seul système qu'est la langue.»*¹²³

Lévi-Strauss va ainsi transposer le savoir de la linguistique structurale à l'anthropologie et développera une catégorie scientifique appropriée qui sera l'anthropologie structurale. Il appliquera la linguistique structurale Saussurienne à l'étude mythologique et au phénomène de la parenté. Il comprendra alors le structuralisme comme une méthode qui chercherait à se représenter les faits sociaux de l'expérience sous forme d'un modèle abstrait, en s'appuyant non pas sur leurs parties mais plutôt sur les relations comprises entre leurs parties.

Lévi-Strauss établira ainsi une analogie de rapports entre la linguistique structurale respectivement la phonologie et le structuralisme, qu'il définira alors sur les quatre démarches suivantes :

«En premier lieu, la phonologie passe de l'étude des phénomènes linguistiques conscients à celle de l'infrastructure inconsciente ; elle refuse de traiter les termes comme des entités indépendantes, prenant au contraire comme base de son analyse les relations entre les termes ; elle introduit la notion de système : "la phonologie actuelle ne se borne pas à déclarer que les phonèmes sont toujours membres d'un système, elle montre des systèmes phonologiques concrets et met en évidence leur structure" ; enfin elle vise à la découverte de lois générales soit trouvées par induction, "soit...déduites logiquement, ce qui leur donne

¹²³ Manfred Frank, loc. cit., p. 37

un caractère absolu", (ceci étant dit) ; comme les phonèmes, les termes de parenté sont des éléments de signification ; comme eux, ils n'acquièrent cette signification qu'à la condition de s'intégrer en systèmes ; les "systèmes de parenté", comme les "systèmes phonologiques", sont élaborés par l'esprit à l'étage de la pensée inconsciente ; enfin la récurrence, en des régions éloignées du monde et dans des sociétés profondément différentes, de formes de parenté... etc. donne à croire que, dans un cas comme dans l'autre, les phénomènes observables résultent du jeu des lois générales, mais cachées (...).»¹²⁴

Lévi-Strauss introduira aussi ce phénomène qu'il nommera 'l'esprit inconscient', et qui *«rapporte sémiologiquement l'une à l'autre la réalité sociale et l'esprit objectif au sein d'une structure...»*¹²⁵ Il n'y aurait donc pas deux structures, mais une seule et même structure qui engage l'esprit comme esprit de 'cette' base et la base comme base de 'cet' esprit.¹²⁶ Tout comme le démontrerait alors la réalité sociale, *«...les activités indifférenciées d'une société ou d'une population et les processus culturels et intellectuels dans lesquels cette société articule la compréhension qu'elle a d'elle-même ne sont pas spontanément en relation ou ne sont pas simplement la reproduction les uns des autres, mais sont reliés entre eux par la 'structure'. Les pensées des hommes sont reliées aux actions de la base tout comme signifié et signifiant sont liés dans le signe... »*¹²⁷

Lévi-Strauss a eu de même à entreprendre des importantes recherches scientifiques sur les peuples primitifs en Amérique latine et une de ses

¹²⁴ Manfred Frank, loc. cit., p. 38

¹²⁵ Ibid., p. 40

¹²⁶ Ibid., p. 40

¹²⁷ Ibid., p. 40

œuvres publiées sera *les structures élémentaires de la parenté*(1949)¹²⁸. Il construira ainsi sa méthode structurale partant des recherches sur les relations parentales chez les peuples primitifs. Il découvrira le troc notamment l'échange comme la structure fondamentale de tous les systèmes parentaux. Il présentera alors les relations parentales comme une sorte de langue et il comprendra la vie sociale comme un échange des signes. Il mettra aussi en évidence l'importance et l'influence majeure de l'inconscience dans la vie sociale.

Par ailleurs, Lévi-Strauss mettra aussi particulièrement l'accent dans sa ligne de recherche structuraliste sur la nécessité de la déconstruction du sujet. En effet, selon Lévi-Strauss, les valeurs et les hommes forment une surface d'égalité de sorte que les valeurs respectivement leurs variations sont déterminées par le sujet. Ce fait expliquerait l'inadéquation des valeurs humaines à caractère prépondérant et à cet effet, l'inadéquation de l'idée de la prééminence ou de la supériorité de la culture occidentale sur celle des peuples primitifs. Cette position de recherche fondamentale et en évidence même rebelle et provocante pour l'époque a valu à Lévi-Strauss des vives critiques, comme celle du nivellement des races et des cultures ou de l'égalisation des hommes.

En somme, les notions de Lévi-Strauss vont marquer l'élargissement et l'ouverture scientifique de la linguistique structurale de Saussure. Lévi-Strauss serait de ce fait considéré de représentant principal du structuralisme pour l'avoir non seulement élevé en catégorie scientifique, mais pour en avoir préparé aussi la propagation générale.¹²⁸

¹²⁸ Günther Schiwy, loc. cit., p. 119

D'autres représentants importants du structuralisme sont Michel Foucault, Louis Althusser et Jacques Lacan.

- **Paul-Michel Foucault (1926-1984)**, opposant à l'humanisme, serait considéré comme le plus radical des représentants du structuralisme respectivement de la philosophie structuraliste. Il est un représentant majeur du poststructuralisme français, duquel il développe l'analyse discursive, qu'il oriente sur le réel politique. Il introduit de même la notion de l'épistème structuraliste qui est d'importance dans le procès de la connaissance scientifique.

L'épistème serait ainsi compris en rapport avec le système social comme un ordre de modalité ou de connaissance lui étant approprié.¹²⁹ L'ordre épistémologique présente alors deux caractéristiques fonctionnelles. D'une part, une configuration de fond analogue, introduite par un rapport compatible entre le tableau de signe et le rapport social (...) et d'autre part, une configuration de fond distinct, introduite par un rapport non-compatible donc distinct entre le tableau de signe et le rapport social. Contrairement donc à la configuration de fond analogue qui serait ainsi marquée par une analogie des rapports et qui formerait donc un même ordre de connaissance notamment un même épistème ; la configuration de fond distinct, elle, marquée par une ambivalence d'ordre de connaissance, ne formerait donc pas un même épistème. Par exemple, la bureaucratie étatique occidentale serait constitutive, en tant que résultat direct du processus socio-historique et culturel du système social occidental, d'un épistème occidental. La bureaucratie occidentale serait ainsi dans sa pratique structurelle étatique, tant dogmatiquement

¹²⁹ Oswald Ducrot, Tzvetan Todorov, Dan Sperber, Moustafa Safouan, François Wahl (Hrsg.): Einführung in den Strukturalismus, Suhrkamp Verlag Frankfurt am Main 1973, p. 328

que culturellement, une souche épistémologique occidentale. Par contre, son expansion coloniale en Afrique subsaharienne ne présenterait aucun rapport épistémologique car n'étant en rapport socioculturel direct avec le système social africain.

- **Louis Althusser (1918-1990)** a essayé d'établir un lien entre le Marxisme et le structuralisme. Il présentera Marx comme un pionnier structuraliste. De la biographie de Louis Althusser serait, par exemple, à retenir les propos suivants :

" Célèbre pour avoir théorisé la «coupure épistémologique» et affirmé qu'il n'y a pas de Sujet de l'histoire «l'histoire est un processus sans sujet», disait-il, rompant avec l'interprétation orthodoxe du marxisme qui faisait du prolétariat le sujet de l'histoire (...). Selon Perry Anderson, Althusser et ses élèves ont marqué le marxisme en y introduisant le spinozisme : «L' induction systématique de Spinoza dans le matérialisme historique par Althusser et ses élèves a été intellectuellement la tentative la plus ambitieuse de construire une lignée philosophique antérieure à Marx et de développer abruptement des nouvelles directions théoriques pour le marxisme contemporain à partir de là. » " 130

- **Jacques Lacan (1901-1981)** serait un représentant de la psychanalyse dans le structuralisme. L'on retiendrait, entre autres, de l'œuvre scientifique de Jacques Lacan, les propos suivants :

"«L'inconscient est structuré comme un langage». Cette phrase donne une assez bonne idée générale de la pensée de Lacan. Elle rappelle, en utilisant le concept d'inconscient, que Lacan s'inscrit dans le courant

¹³⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Altusser. 10/12/2013 (Article bibliographique sur Louis Althusser)

psychanalytique. Elle indique, avec le terme de structure, l'approche particulière de Lacan, qui est l'approche structuraliste. Enfin, elle spécifie son apport, qui consiste principalement dans l'importance donnée à la nature du langage dans l'explication du fonctionnement psychique[2]."¹³¹

3.1.2. Les caractéristiques du structuralisme français

Contrairement à d'autres concepts théoriques scientifiques qui d'ordinaire traitent des objets plus ou moins donnés et dont ils s'agiraient de percevoir ou d'analyser sous différents points de vue, le structuralisme français est en soi une recherche de l'inconnu. C'est-à-dire que le travail de recherche du structuralisme est de prime abord un fond imperceptible dont il consisterait, à travers un procès de déconstruction et de reconstruction, à ressortir en surface objectivement estimable ce qui en est caché. Par exemple, si l'on analyserait le mot `nu´, ce mot pourrait alors apparemment traduire un fait ou un objet concret. Cependant, un examen rapproché de ce même mot laisserait vaguement entrevoir, selon le choix, trois différents faits ; dont `nu´ en tant qu'expression d'une représentation, `nu´ en tant que son et `nu´ en tant que correspondant du mot latin `nudum´. L'on ne saurait même pas dire que l'objet a existé avant le fait qui l'a ressorti, bien plus, si c'est le fait qui crée l'objet...¹³² Le structuralisme n'opère donc pas de ce fait sur base des schémas de solution conceptuellement et précédemment énoncés, bien au contraire, il est un procédé de fond qui n'aboutirait qu'à la finalité de la connaissance après un processus de déconstruction de l'objet de recherche ou d'analyse.

¹³¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Lacan. 2/10/2013 (Article bibliographique sur Jacques Lacan)

¹³² Günther Schiwy, loc. cit., p. 111

Au-delà de sa spécificité méthodique, le structuralisme se distingue de même conceptuellement des autres approches scientifiques par ses options théoriques. En effet, contrairement aux grandes notions positivistes qui généralement basées sur des aspects impératifs comme la place centrale du sujet dans le procès de la connaissance scientifique et l'aspect historique en tant que déterminant du processus scientifique, le structuralisme français prônerait généralement pour une déconstruction du sujet et un désengagement historique du processus structurel. Cette position lui octroierait de même une particularité scientifique atypique et presque rebelle.

3.1.2.1. La déconstruction du sujet dans le processus structurel

Comme le déclaré Lévi-Strauss, le sujet n'est pas à priori une partie déterminante, mais tout en moins une partie composante de la structure. *La structure serait plutôt pratiquée par lui comme si elle fonctionnait d'elle-même.* La déconstruction du sujet sous-entendrait donc une dévaluation du sujet de sa position centrale et dominante au système pour une incorporation uniforme au système. Le sujet ne serait donc plus un élément à part entière, mais deviendrait une partie prise du système. Un système pourrait être alors significatif de plusieurs faits ; il pourrait être par exemple significatif d'une structure sociale donnée ou d'une symbiose des valeurs comme la civilisation occidentale versus la civilisation primitive...

La déconstruction du sujet va donc d'une restructuration du sujet, de sorte que la structure dans laquelle le sujet serait compris et qu'il constituerait ne lui serve alors que de base d'orientation. Cette déconstruction du sujet de sa position habituellement centralisée en rapport avec la structure mettrait ainsi de même en cause l'auto-

centrisme de la civilisation occidentale par rapport aux civilisations tiers-mondistes. De fait, *la connaissance positive ne pourrait ériger de hiérarchie.*

Cette ambiguïté liée à la position du sujet dans la structure serait aussi particulièrement remarquable en rapport avec la pratique du pouvoir politique. En effet, le sujet politique serait facilement avivé par un instinct d'affirmation et de domination qui encourt souvent à une tendance générale centralisatrice et totalitaire, c'est-à-dire à une tendance élévatrice et dominante sur le système politique tout entier. Ce fait serait surtout perceptible dans le système politique des sociétés non-démocratiques comme dans les régimes dictatoriaux et autoritaires africains, où le pouvoir politique serait très personnalisé.

En somme, l'exigence de la déconstruction du sujet témoignerait ainsi de la radicalité et du rapport révisionniste de l'idéologie structuraliste et constituerait peu ou prou une disconvenance, quant à la vue habituellement soutenue en milieu scientifique. Néanmoins, la portée de cette idéologie structuraliste de déconstruction du sujet ne serait pas sans ambiguïté. En effet, Luhmann relativiserait par exemple la nécessité d'une neutralisation absolue du sujet, en déclarant :

*« ...Das Subjekt als Interpreten oder Entscheider (kann) nicht völlig neutralisieren (sein). Gerade Sinnkonstituierende, Kontingenz..., selbst reduzierende Handlungssysteme fallen typisch in diesen Bereich, in dem das handelnde Subjekt nicht auf Auslöserfunktionen abstrahiert werden kann. »*¹³³

¹³³ Cité d'après [Habermas / Luhmann 1971, S. 88f.]), Günther Schmid, Funktionsanalyse und politische Theorie: Funktionalismuskritik, Faktorenanalyse, Systemtheorie, Bertelsmann Universitätsverlag, Düsseldorf 1974, p. 140

3.1.2.2. La neutralisation de l'histoire dans le processus structurel

Le structuralisme donne plus d'importance à la perception synchronique qu'à la perception diachronique du processus structurel. Lévi-Strauss s'oppose ainsi à la dialectique de l'histoire qui soumet la structure dans le temps notamment comme partie comprise du temps, contrairement à la synchronie qui dégage la structure hors du procès de l'histoire.¹³⁴ La perception synchronique désintègre ainsi la structure de partie prise du procès historique. En effet, *«ce n'est pas l'histoire qui promeuve l'individu mais c'est la totalité structurelle, dans laquelle il serait compris qui le conditionne. L'histoire est renfermée dans la structure.»*¹³⁵

Jacques Lacan, psychanalyste-structuraliste dans la tradition de Saussure et de Lévi-Strauss, compromet ainsi par exemple le fait de la perception du procès historique dans la psychanalyse. Lacan présente, partant d'un cas de neurose, l'importance d'une perception structuraliste du procès de la maladie. La recherche de la cause de la neurose enfouie dans le passé infantile du patient, ne consisterait pas à cet effet, en une analyse diachronique, c'est-à-dire en une analyse du discours du patient dans un rapport situationnel historique avec sa vie, mais en une analyse synchronique, c'est-à-dire en une analyse du discours du malade, indépendamment de sa biographie, comme un système de signe dont le significatif encore inconscient est à ressortir.¹³⁶

Au faite, le structuralisme ne renie ou ne rejette pas totalement le caractère utilitaire de l'histoire, mais il opère à sa relativisation.¹³⁷ La

¹³⁴ Günther Schiwy, loc. cit., p. 215

¹³⁵ Citation traduite de l'original: *«Nicht die Geschichte fordere ihn (das Individuum), sondern die strukturelle Gesamtheit, in die er gestellt sei, bedinge ihn. Die Geschichte ist in den Strukturen gefangen.»*, Günther Schiwy, loc. cit., p. 215

¹³⁶ Ibid., p. 73

¹³⁷ Comp. *«Der Strukturalismus entzieht der Welt nicht die Geschichte: er versucht, die Geschichte*

démarche structuraliste contre l'histoire prêterait en réalité à une contribution de la reconnaissance de la portée légitime de la relativité scientifique. Explicitement parlant, *«la matière sociale-historique pourrait être vue de manière – structural et historique – ; les deux s'orientent au même objet, mais partagent le réel de manière distincte et utilisent des méthodes différentes.»*¹³⁸

3.1.3. Les rapports généraux du structuralisme

En tant que science interdisciplinaire, le structuralisme français serait de même susceptible des rapports de convergence avec d'autres catégories de la connaissance.

3.1.3.1. Le structuralisme français et la théorie du système

Le rapport entre le structuralisme et la théorie du système (le fonctionnalisme) est marqué par le rapprochement d'opinions entre Lévi-Strauss et Parsons. Lévi-Strauss, célèbre ethnologue et sociologue, trouvera ainsi en Parsons un ego. En effet, Parsons serait de même considéré comme un grand pionnier de la sociologie et ses apports théoriques seraient très influents dans la sociologie et les sciences politiques.

Le séjour prolongé de Lévi-Strauss aux USA aurait ainsi permis un rapprochement avec Parsons. Rapprochement idéologique, selon lequel la conception de Lévi-Strauss soulignait le caractère structurel du

nicht nur an Inhalte zu binden (das ist tausendfach getan worden), sondern auch an Formen; nicht nur an das Materielle, sondern auch an das Intelligible; nicht nur an das Ideologische, sondern auch an das Ästhetische.», Günther Schiwy, loc. cit., p. 161

¹³⁸ Citation traduite de l'original: *«Die historische-soziale Materie kann auf zweifache Weise – struktural und historisch – betrachtet werden; beide richten sich an denselben Gegenstand, teilen aber das Reale auf verschiedene Weise ein und verwenden Methoden, die sich nicht decken.»*, Günther Schiwy, loc. cit., p. 193

phénomène social et son postulat se basait sur le principe du fait de reconduire ou de réduire un type de réalité sur un autre, tandis que la sociologie de Parsons, reflet de la réalité américaine, ne comprenait pas seulement la structure sociale comme un fait donné mais essentiellement aussi comme un fait non-modifiable, dont le postulat était de reconnaître comment arriver à initier les individus à fonctionner le mieux possible sans accroc dans cette structure sociale donnée.¹³⁹

3.1.3.2. Le structuralisme et les sciences politiques

Au départ, l'approche structuraliste se limitait seulement sur peu des disciplines notamment sur les disciplines classiques du structuralisme comme l'anthropologie ou la psychologie. Cependant, les orientations structuralistes comme l'analyse discursive, topique du poststructuralisme¹⁴⁰ ou la notion du *signifiant* et du *signifié* structurel¹⁴¹ peuvent dorénavant permettre d'élargir aussi le cadre structuraliste à la recherche politique. Elargissement qui profiterait évidemment aux sciences politiques en sa qualité de faculté interdisciplinaire.

Selon ainsi Amin, les sciences politiques vacillent entre le journalisme et le formalisme.¹⁴² Le formalisme serait en rapport avec l'Etat une notion appropriée au fonctionnement de la structure, tout comme le serait aussi la notion du *signifiant* et du *signifié* dans le structuralisme.

¹³⁹ Comp. «Die funktionalistische und strukturalistische herkömmliche Soziologie, die sich in Abwehr gegen den historischen Materialismus bildete und die gleiche ideologische Basis hat: Sie will die etablierte Ordnung durch „universelle Harmonien“ rechtfertigen.», Samir Amin: Die Ungleiche Entwicklung, Essay über die Gesellschaftsformationen des peripheren Kapitalismus, Hoffmann und Campe Verlag, Hamburg 1975, p. 9

¹⁴⁰ Cité d'après (Die Ordnung des Diskurses. Berlin 1977, S. 7), Günther Schiwy, loc. cit., p. 105

¹⁴¹ Ibid., p. 343

¹⁴² Samir Amin, loc. cit., p. 9

3.1.3.3. Le structuralisme et l'Afrique subsaharienne

Basé sur le fondement de la différenciation structurelle, le structuralisme se dresse généralement contre tout phénomène absolutiste. Ce fait permettrait une ouverture des idées structuralistes vers d'autres sous-régions comme en Afrique, où elles peuvent servir d'inspiration à la relativisation du processus positiviste de la connaissance fort des clichés et des dictats du monde occidental. Comme tel en serait par exemple le cas avec l'héroïsme historique occidental qui se serait imposé en seule valeur absolue dans l'hémisphère imaginaire des peuples noirs ou avec la suprématie prônée de la soi-disant haute civilisation occidentale et son pseudo-modèle de développement.

3.a. L'héroïsme historique occidental

L'Afrique noire est devenue une inflexion de l'héroïsme historique occidental, partant déjà de sa découverte par l'occident. Découverte qui a traduit aux africains cette incapacité de saisir ou d'infléchir le cours de leur destin naturel historique.

En effet, l'Afrique s'est vue être emportée avec sa découverte dans un monde à priori symbolisé qui devint sa référence historique et qui lui donna les éléments sur la base desquels elle devait tirer son identification. Dépourvue d'autonomie, d'authenticité et synonyme de toutes sortes de stéréotypes, comme celui du «*nègre-esclave*», «*de l'être sauvage*» ou «*de l'homme paresseux*», l'Africain fut alors dégradé en objet de sous-exploitation et resta longtemps victime de ce stéréotype négatif. Fait qui fut aussi appuyé en milieu scientifique où l'Africain était systématiquement réduit par rapport à sa race noire. En effet, le théoricien *Comte Joseph Arthur de Gobineau* avait par exemple projeté

une théorie raciale réduisant la race noire à la race blanche. Seule la race blanche était ainsi habilitée par sa condition biologique à produire une haute culture. Dans un ordre hiérarchiquement `préétabli` venait donc d'abord la suprématie de la race blanche suivie de la race jaune pour s'achever sur la race noire qui, à part des talents musicaux rudimentaires, était totalement incapable d'une culture et naturellement vouée à l'esclavage.¹⁴³

Il est certes que les événements comme l'interdiction de la traite négrière, l'abolition de l'esclavage ou la décolonisation ont pu finir par libérer successivement les africains du joug de la servitude mais ils n'ont cependant pas permis que le continent noir et son monde de formation devienne aussi pleinement maître de son destin et du changement qui en dérive. Cela s'est par exemple démontré avec le maintien de la délimitation historique des frontières africaines héritée de l'époque coloniale malgré l'arbitraire qui l'avait caractérisé et les grandes ambiguïtés ethniques et régionales qu'elle ne cesse toujours de soulever.

Dans l'ordre où les Africains devront assumer et valoir globalement leur spécificité, une relativisation objective du processus historique africain devrait alors aussi devenir évidente. De produit historique, l'Afrique noire devrait donc devenir un acteur à part entière de son procès socio-historique, non pas en se créant une histoire propre ou en reniant l'apport du développement historique occidental, mais en se libérant de la contrainte historique impérialiste imposée.

¹⁴³ Dieter Nohlen und Rainer-Olaf Schultze (Hsgb.), Lexikon der Politik, Band 1 Politische Theorien, Verlag C. H. Beck München 1995, p. 499

L'Afrique devrait donc apprendre à se mettre historiquement en question, en vue de se reconnaître, de se comprendre et de se définir en tant que t'elle. Comme l'a alors proclamé Nkrumah :

*«Nous devons écrire notre histoire comme l'histoire de notre société jouissant de sa propre intégrité, (son) histoire doit être le reflet d'elle même et le contact avec les Européens ne doit y figurer que sous l'angle de l'expérience des Africains.»*¹⁴⁴

La question essentielle ne serait donc plus de savoir ; *`ce qui a été fait de l'homme noir, mais ce qu'il peut faire de ce qui a été fait de lui'*.¹⁴⁵ Cette question le confronte avec la problématique de la structure par la recherche du significatif.

L'idée d'une découverte occidentale du continent noir colportée dans la recherche scientifique ne pourrait plus être donc considérée de seule valeur positiviste, dès-lors qu'il serait aussi objectivement pris en compte le fait que le continent africain n'était pas vierge de sa population lors de sa découverte par l'homme blanc.

3.b. L'illimitation de l'engagement du sujet politique en Afrique

La personnalisation du pouvoir serait un phénomène très répandu en Afrique. Le sujet politique en la personne du chef de l'Etat africain serait ainsi souvent gardé au centre du système au détriment de l'intérêt général.

¹⁴⁴ Jean-François Bayart, loc. cit., p. 25

¹⁴⁵ Propos tirés et traduits de l'originale: *« Das Wesentliche ist nicht, was man aus dem Menschen gemacht hat, sondern was er aus dem macht, was man aus ihm gemacht hat. Was man aus dem Menschen gemacht hat, das sind die Strukturen, die Sinneinheiten, die die Geistes- und Sozialwissenschaften untersuchen. Was der Mensch macht, das ist die Geschichte selbst (...). »*, Günther Schiwy, loc. cit., p. 216

Cette particularité du système politique africain ne serait pas un hasard mais une conséquence historique du passé africain. En effet, dès sa genèse historique, le continent africain a été marqué par un règne colonial dominant, violent, dualiste et ségrégationniste. Règne qui a été suivi par une passation politique postcoloniale interventionniste et paternaliste, dont les effets se sont faits particulièrement sentir pendant la période de la guerre froide et sa lutte internationale d'influence. Période où le sujet politique africain, en termes de dictature autoritaire, a été impérativement soutenu par les différents alliés internationaux au détriment du pluralisme et de la bonne gouvernance. Le continent africain s'est donc développé sous une pleine logique de subjectivité du pouvoir. Logique qui a été par ailleurs renforcée par les bonnes tendances ethnocentristes en proie dans les sociétés africaines.

L'exigence de la déconstruction du sujet de sa position centrale dominante au système que sous-entendrait ainsi le structuralisme serait donc de faite une recommandation conceptuelle qui corroborerait cet impératif de la dépersonnalisation du pouvoir et de la limitation de l'engagement politique du sujet dans un cadre structurel approprié.

3.c. La rhétorique politique en Afrique

Le structuralisme respectivement la linguistique structurale porte de même à la langue, au-delà de son sens classique, un significatif social. Plus qu'un élément courant de la communication sociale, la langue serait donc aussi un facteur social jouant un rôle essentiel dans le procès du pouvoir politique. En effet, en tant que facteur du pouvoir, la

langue pourrait être source d'influence, de menace, d'ordre, de propagande...¹⁴⁶

En Afrique, la langue aurait un rôle politique très expressif, elle servirait entre autres aussi de moyen rhétorique. En effet, la rhétorique politique serait un élément clé de la pratique du pouvoir étatique africain. Elle servirait, bien au-delà de son sens classique ¹⁴⁷, de stratagème gouvernemental. Ainsi le déclare Bayart :

*«l'intelligence de la `gouvernementalité' en Afrique passe par la compréhension de ces procédures concrètes à la faveur desquelles les acteurs sociaux empruntent simultanément à la pluralité des genres discursifs, les entrelacent et inventent de la sorte des cultures originales de l'Etat.»*¹⁴⁸

Ce fameux „*African way of politics*“ traduirait en effet ce profond cynisme d'optimisme étatique africain, où l'usage de la politique de l'Etat ne reflèterait pas toujours le caractère d'un travail fondamentalement fondé et où la simple parole donnerait sens aux actions sans qu'elles aient réellement lieu. Malgré donc les bilans socio-économiques catastrophiques et la pérennité des problèmes comme la pauvreté, la famine, les épidémies, le chômage ou l'exode massif, les leaders africains passeraient toujours en bon locuteur et défenseur de la démarche politique et donneraient ainsi toujours la raison des mots à

¹⁴⁶ Bernhard Sutor (HRSG.), Politik, Lehr- und Arbeitsbuch, 2., neubearbeitete Auflage, Ferdinand Schöningh, Paderborn, 1997, p. 75

¹⁴⁷ La rhétorique politique était déjà un phénomène fondé de la pratique de l'Etat dans l'antiquité. Elle était entre autres une partie intégrale de la formation des politiciens ou des avocats. (Bereits in der Antike wurde die Bedeutung der Rhetorik für das politische Handeln erkannt. Man unterschied: Volksrede, Gerichtsrede, Festrede. Demosthenes und Perikles bei den Griechen, Gaius Gracchus und Cicero bei den Römern verdankten ihren Politischen Einfluß u. a. ihrer „Beredsamkeit“, ihren rhetorischen Fähigkeiten. Rhetorik war fester Bestandteil der Ausbildung zum Politiker oder zum Anwalt.), Bernhard Sutor (HRSG.), loc. cit., p. 76

¹⁴⁸ Jean-François Bayart, loc. cit., p. 304

leurs actions. La contradiction entre l'ambition annoncée et la véritable responsabilité politique resterait ainsi, comme l'illustre artistiquement Bayart, inhérente à cette manière africaine de faire de la politique :

*«Au commencement était le verbe. Les leaders africains (espéraient) que (les) mots créeront la vie, que le concept de parti unique se transformera en unité nationale, en autorité effective, en Etat ordonné... »*¹⁴⁹

Pour ainsi désamorcer la langue de son emprise politique vaniteuse et creuse en Afrique, l'on devrait alors nécessairement laisser cours à la promotion d'un pluralisme politique discursif qui, comme dans le rayon du poststructuralisme de Foucault, défendrait le discours public comme moyen social d'expression, en particulier pour les démunis sociaux.¹⁵⁰

En effet, le discours politique pluraliste orchestrera un vrai débat étatique africain libre, critique et participatif. C'est alors que l'utilisation sociopolitique de la langue connaîtra de son vrai sens et les politiciens africains ne seront plus jugés par la force de leur langue mais par le langage de leurs actions.

¹⁴⁹ Jean-François Bayart, loc. cit., p. 302

¹⁵⁰ Cité d'après (Die Ordnung des Diskurses. Berlin 1977, S. 7), Günther Schiwy, loc. cit., p. 105

3.2. Généralité sur la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié*

La notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* est prélevée de la sémiologie, dont le précurseur est Ferdinand de Saussure. La sémiologie est comprise comme une science d'étude des signes linguistiques, elle est respectivement à l'origine du développement du système des signes.¹⁵¹

La sémiologie a en effet lancé l'ère de l'organisation binaire qui voit dans le signe linguistique deux figures simultanées et corrélatives, dont un *représentant* et un *représenté* notamment un *signifiant* et un *signifié*. 'Le signe linguistique sera donc la base de l'association du *signifiant* et du *signifié*. Elle unira non pas une chose et un nom, mais un concept notamment une idée et une image acoustique.'

«'Le signe' renferme deux représentations, l'une de l'objet qu'il représente et l'autre de l'objet qui est représenté ; sa nature consiste ainsi à ressortir la deuxième représentation partant de la première représentation.»¹⁵²

Le *signifiant*, qui représente alors la structure apparente, sera compris comme l'extériorité accomplie du sens, il reflétera l'aspect extérieur ou visible des choses, comme par exemple un son, un mot écrit, un geste, une image..., tandis que le *signifié* qui représente la structure cachée ou profonde, sera compris comme l'acte donateur du sens, il sera le porteur du sens des choses.

¹⁵¹ Manfred Frank, loc. cit., p. 422

¹⁵² Ibid., p. 343

Comme l'explique Hermann Schwengel :

*«la structure profonde ne peut être vue comme une classification des positions mais comme un système de production qui règle les possibles constitutions, compactages ou décalages.»*¹⁵³

Si l'on prend par exemple un quelconque croquis représentant l'image d'un homme (voir tableau ci-dessous), l'on interprétera alors le *signifiant* par l'aspect matériel de cette image, c'est-à-dire la représentation extérieure de l'image, tandis que le *signifié* sera interprété par l'aspect conceptuel de cette image, c'est-à-dire le sens que l'on voit à travers l'image, à savoir, soit 'l'homme', en tant qu'être humain, soit 'l'homme', en tant que sexe masculin opposé de la femme du sexe féminin.

¹⁵³ «Die Tiefenstruktur kann aber nicht als eine 'tiefere Bedeutung', wesen oder wirkliche Klassifikation der Positionen gelesen werden, sondern als ein Produktionssystem, das mögliche Konstitutionen und Verdichtungen bzw. Verschiebungen regelt (...).», Hermann Schwengel, *Jenseits der Ideologie des Zentrum: Eine strukturelle Revision der Marx'schen Gesellschaftstheorie*, Reihe Metro Bd. 1, 1978, Verlag Guttandin & Hoppe, Marburg, p.38

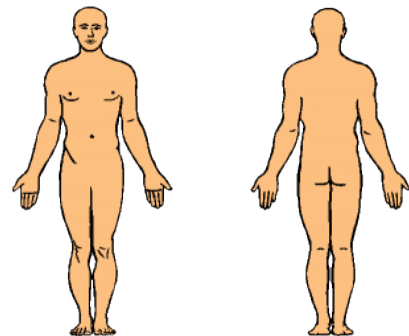
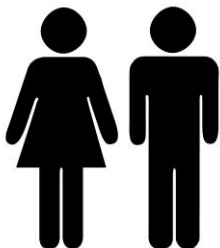
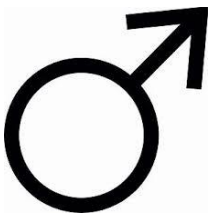
TAB . 8. : Le rapport du signifiant et du signifié

signifiant = « L'HOMME »



Signifié 1 = l'homme, en tant que sexe masculin

Signifié 2 = l'homme, en tant qu'être humain



Source : Le rapport du *signifiant* et du *signifié* : Tableau d'images interprété et adapté des explications

Cependant, le procédé interprétatif du *signifié* ne sera pas à première vue le fait d'un automatisme car *le signifié* n'aurait pas forcément de rapport direct avec le *signifiant*, il pourrait être en rapport d'opposition ou d'équivalence avec ce dernier. L'on ne saurait donc pas déterminer le *signifié* de l'image de 'l'homme', à partir par exemple de son aspect vocal, 'h-o-m' ou de son aspect extérieur, car ils ne refléteraient pas exactement le sens de cette image. L'interprétation du *signifié* dépendra ainsi du significatif caché dans la représentation de l'image de l'homme, qu'il faudra alors ressortir. Autrement dit, le *signifié* dépendra donc du contexte soumis dans l'image représentée ou de la manière dont l'auteur sous-entendra le sens de cette image représentée.

L'activité structurale ne se limite donc pas simplement à définir la nature d'un objet traité mais cherche à défaire et à refaire cet objet, à travers la procédure de la reconstruction, pour en faire apparaître son significatif ou sa fonction réelle. Le but de l'activité structurale est de ressortir ainsi le *signifié* ou la fonction.

*«Les objectifs de l'activité structuraliste sont inextricablement liés à une technique particulière : l'objet sera de nouveau recomposé, pour en laisser apparaître les fonctions, et c'est, si l'on peut dire, la voie, qui crée l'œuvre.»*¹⁵⁴

L'objet traité pourrait être alors représenté par tout quelconque fait ou complexe, comme par exemple, une langue, une société, une œuvre constituée, un texte etc. Dans le cas par exemple d'un texte ; les liens combinatoires notoires de ce texte ne refléteront que la structure

¹⁵⁴ «die Ziele der strukturalistischen Tätigkeit untrennbar an eine bestimmte Technik gebunden sind, (...): das Objekt wird neu zusammengesetzt, um Funktionen in Erscheinung treten zu lassen, und das ist, wenn man so sagen darf, der Weg, der das Werk hervorbringt (...).», Manfred Frank, loc. cit., p. 159

superficielle ou apparente des déclarations textuelles faites et le rôle de la linguistique structurale sera d'interpeller ainsi, au-delà de ces liens combinatoires, une structure profonde à même de signifier exactement la manière dont les interlocuteurs interprèteraient ces déclarations textuelles.¹⁵⁵

Le rapport entre *signifiant* et *signifié* démontrerait ainsi l'importance de la recherche du *signifié* des choses car c'est le *signifié* qui détermine, au-delà même des apparences, le vrai procès des choses et reflète le fonctionnement réel de la structure. Si «*l'on peut `énoncer la vérité`, c'est parce que le signifié pourrait rester en soi-même, dans son intelligibilité, avant qu'il ne passe ou tombe dans le signifiant, qui est sa marque sensuel.*»¹⁵⁶

En somme, le structuralisme qui est dérivant, comme il a été expliqué précédemment, de la linguistique structurale, sera donc compris comme une approche scientifique qui ne se limite pas à des reflets ou à des suggestions apparentes et descriptives de la structure mais qui recherche à ressortir méthodiquement le sens ou la fonction de la structure.

3.2.1. Rapport entre la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* et le système néo-patrimonial africain

La notion structuraliste *du signifiant* et *du signifié* défend l'idée d'une recherche du significatif structurel au travers une déconstruction de la structure sous deux composants distincts et corrélatifs, dont un

¹⁵⁵ Francois Wahl (Hrsg.), Ducrot Oswald, Todorov Tzvetan, Sperber Dan, Safouan Moustafa: Einführung in den Strukturalismus, Suhrkamp Verlag Frankfurt am Main 1973, p. 97

¹⁵⁶ Francois Wahl (Hrsg.), loc. cit., p. 430

signifiant, reflétant la forme apparente de la structure et compris comme le schéma accompli du sens et un *signifié*, reflétant la fonction de la structure et compris comme l'acte constitutif du sens.

Ce rapport entre *signifiant* et *signifié* se baserait donc sur une métaphore conceptuelle selon laquelle la structure ou le fonctionnement d'une structure ne serait compris à partir de ses propriétés «positives», c'est-à-dire matérielles et signifiantes par nature, car rien dans les propriétés du *signifiant* ne traduirait la fonction réelle de la structure. Une structure ne pourrait être alors que comprise par son *signifiant* en association avec son *signifié*.

Le *signifié* notamment la fonction structurelle jouerait donc à ce point un rôle déterminant dans le fonctionnement de la structure, dont elle justifierait de manière significative le *signifiant* notamment la forme structurelle. Ce fait mettrait conséquemment en évidence l'importance d'un rapport d'équivalence structurelle entre les parties comprises de la structure, c'est-à-dire entre la forme et la fonction de la structure.

Selon en effet la linguistique structurale de Ferdinand de Saussure, la structure serait définissable par les relations d'équivalence ou d'opposition entretenues par ses éléments (Voir cit. 123, p. 67). Autrement dit, c'est du rapport d'équivalence compris entre la forme et la fonction de la structure que dépendrait alors l'existence fonctionnelle respectivement le fonctionnement de la structure toute entière.

Mis en rapport avec le fonctionnement structurel de l'Etat, il serait aussi fait de constater, qu'outre le fait que l'Etat partagerait un même terminus avec la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié*, à savoir `la

structure’, que ce fonctionnement structurel dépendrait de même du rapport d’équivalence structurelle. En effet, pour que l’on parle ainsi de fonctionnement structurel de l’Etat, il devrait en fait aussi exister une équivalence structurelle entre la forme ou la structure organique-normative de l’Etat (ce qu’est l’Etat) et la fonction ou la fonctionnalité structurelle de l’Etat (ce que fait l’Etat).¹⁵⁷

L’on pourrait ainsi se référer, à ce titre, au système étatique légaliste occidental. En effet, l’Etat structurel légal-rationnel en occident serait une parfaite représentation originale d’un rapport d’équivalence structurelle étatique. Le modèle bureaucratique légal-rationnel occidental serait, en tant qu’idéal du type fonctionnel étatique occidental, *fondement du formalisme étatique* occidental, aussi bien par sa forme structurelle que par sa fonction structurelle. Sur quoi, l’Etat structurel légal-rationnel occidental ne se fonderait pas seulement sur une structure aux normes légalistes mais fonctionnerait de même structurellement de manière légaliste. C’est-à-dire que la fonction légal-rationnelle de l’Etat structurel occidental, reflet du *signifié*, justifierait de même par sa fonctionnalité étatique, la forme ou le type structurel légal-rationnel de l’Etat occidental, reflet du *signifiant*.

Cependant, à l’opposé du système étatique légaliste occidental, le système néo-patrimonial étatique africain ne pourrait être ou devenir base d’un rapport d’équivalence structurelle et conséquemment garant d’une existence fonctionnelle de l’Etat structurel en Afrique.

En effet, la grande particularité du système néo-patrimonial reposerait dans son dualisme structurel marqué par la coexistence de deux fonctions divergentes au sein d’une même structure étatique. Le

¹⁵⁷ ‘Une organisation (ou "organisme" de nature quelconque) est, le plus souvent, décrite en termes de structure (ce qu’elle est) et parfois comme une fonction (ce qu’elle fait)’. <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=8112>. (6 Février 2014)

système néo-patrimonial véhiculerait ainsi de manière parallèle une fonction légal-rationnelle et une fonction patrimoniale. Fonctions qui s'entremêleraient et déformeraient de facto la logique fonctionnelle de la structure étatique tout entière.¹⁵⁸ En fait, la fonction patrimoniale, dominante au système étatique, abrogerait la fonction légal-rationnelle qui ne serait plus qu'une manifestation accompagnatrice du processus structurel étatique. La présence des institutions formelles dans l'Etat ne contribuerait donc plus vraiment, au-delà de leur caractère organisationnel et normatif, à la démarche fonctionnelle de la structure étatique. L'Etat structurel ne fonctionnerait donc plus que sur base d'un formalisme structurel sans référence fonctionnelle, s'affichant plus virtuellement que réellement. Quand bien-même, l'Etat garantirait tant bien que mal un certain processus politico-administratif de prise de décision, ce processus ne se déroulerait pas ainsi forcément formellement et grande partie de la population resterait exclue de ce processus structurel étatique.

Cependant, le système néo-patrimonial n'empêcherait pas aux Etats patrimoniaux de se revendiquer idéalement du formalisme structurel malgré leur ambivalence structurelle. De fait, ces Etats seraient aussi apparemment tributaires, tout comme dans les Etats légal-rationnels occidentaux, d'une juridiction constitutionnelle et d'un partage du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

L'organisation structurelle normative et apparente des Etats patrimoniaux n'en dirait donc pas plus sur leur nature fonctionnelle réelle. Ce n'est seulement qu'en rapport avec leur fonctionnalité structurelle que ces Etats pourraient être alors démasqués d'Etat à fonction patrimoniale. Cette situation rapporterait aussi d'évidence toute

¹⁵⁸ In: Entwicklung und Zusammenarbeit, Jg. 42. 2001:10, p. 295

la problématique de la conceptualisation structurelle des Etats africains car ils ne pourraient pas être compris et considérés à partir de leurs propriétés normatives et *signifiantes*, du fait que ces dernières ne peuvent être valablement comptées de principe d'interprétation structurelle non-déformé.

L'évidence d'une promotion organique et normative de l'Etat dans les pays africains ne pourrait donc aussi devenir base d'un véritable développement structurel substantiel car cette promotion ne touchera que le champ structurel apparent de l'Etat sans toutefois véritablement atténuer son dysfonctionnement structurel. En effet, le fait, que l'impact dysfonctionnel du système néo-patrimonial sur les pays africains ne soit pas à priori normatif mais fonctionnel, toute réforme de nature réglementaire donc normative ne pourrait effectivement arriver à atténuer l'influence dysfonctionnelle du système néo-patrimonial africain, sans en devenir inévitablement propice au maintien de ce système, dont elle renforcera involontairement le statuquo.

4. La promotion de l'Etat structurel en Afrique, d'après l'approche 'fonction-intégrative'

L'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne a démontré qu'une réformation normative-régulatrice de l'Etat en Afrique ne pouvait à elle seule procréer un développement structurel conformiste et durable. Les réformes de réglementation économique et institutionnelle du programme d'ajustement structurel n'ont ainsi concédé qu'à donner aux pays africains une apparence structurelle de réformation sans aucune garantie fonctionnelle.

En effet, la pratique étatique démontre que la performance de développement d'un Etat ne dépend pas seulement de son organisation normative ou des activités apparentes de son élite régnante mais aussi de la structure sociale toute entière.¹⁵⁹ Peu importe donc le grade structurel de réglementation normative d'un Etat, ce dernier ne saurait profiter de l'inefficience fonctionnelle de sa structure et réaliser des améliorations.

La norme étatique n'aurait pas vocation à se développer d'elle-même car même si elle serait porteuse d'une fonction de développement, elle n'aurait pas cependant de pouvoir de développement, du fait qu'elle dépendrait pour sa réalisation d'un signifié respectivement d'un réalisateur, que l'on associerait naturellement à la société ou à la structure sociale.¹⁶⁰ C'est donc la société qui développerait la norme en

¹⁵⁹ Olaf Nielinger, loc. cit., p. 45

¹⁶⁰ La structure sociale sera comprise sous un aspect cybernétique traduit par la double interactivité de la société dans un rôle 'd'input' et 'd'output'. « *La cybernétique a pour objet principal l'étude des interactions entre "systèmes gouvernants" (ou systèmes de contrôle) et "systèmes gouvernés" (ou systèmes opérationnels), régis par des processus de feed-back ou rétroaction...* »

la réalisant, c'est-à-dire en la rendant fonctionnellement visible ou mesurable, de sorte qu'elle puisse réellement devenir déductive à sa fonction spécifique de développement au sein de l'Etat. Cette démarche socio-fonctionnelle, `de l'abstraction au réel', donnerait ainsi à la norme son significatif matériel respectivement sa vraie fonction.

Si en effet le fonctionnement normatif de l'Etat occidental a atteint un niveau d'automatisme relatif à l'effectivité structurelle, c'est parce que la société occidentale serait aussi partie intégrante du processus structurel. Processus au travers lequel la formation et l'interprétation normative de l'Etat resterait largement équivalente à l'action sociale respectivement au système des valeurs occidentales. Max Weber eut ainsi longtemps pronostiqué le développement de la bureaucratie comme un destin de la rationalisation de la société occidentale.¹⁶¹ En effet, c'est en tant qu'originalité et spécialité fonctionnelle du système social occidental que le model légal-rationnel bureaucratique devint universellement le type structurel référant de l'Etat conformiste et moderniste.

L'Etat structurel en Afrique ne pourrait plus donc être vu et compris comme s'il existerait par lui-même et pourrait ainsi automatiquement se développer avec l'édiction de la norme. La norme ne présenterait qu'à priori l'Etat comme un produit fini, elle déterminerait primairement le rôle ou le type fonctionnel de l'Etat et serait ainsi usuellement relative à la textualité, à la classification et à la réglementation du rapport étatique. L'Etat africain devrait être de même élevé au-delà de son contexte

Elle ne s'intéresse pas aux composantes, mais à leurs interactions, seul est pris en compte leur Comportement global.» <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=8112> 6 février 2014

¹⁶¹ Cité d'après Hans-Joachim Blank, *Verwaltung und Verwaltungswissenschaft*. Voir Gisela Kress et Dieter Senghaas (Hrsg.): *Politikwissenschaft, Eine Einführung in ihre Probleme*, Fischer Taschenbuch Verlag, April 1972, p. 315

purement juridique et schématiquement mécanique pour devenir tout comme en occident, *le résultat d'une pratique*.

Passant alors pour un produit de la société le fonctionnement structurel de l'Etat en Afrique ne se mesurerait donc plus normativement mais socialement. Ce rapport donnerait alors schématiquement parlant la formule fonctionnelle étatique suivante :

Le Fonctionnement de l'Etat structurel = équivalence entre

$$\left(\frac{\text{structure de l'Etat}}{\text{fonctionnalité sociale de la structure de l'Etat}} \right)$$

L'approche dite 'fonction-intégrative' plaiderait donc en ce terme pour un processus d'intégration structurelle étatique qui devant ainsi se fonder comme une nécessité rationnelle afin de faire aboutir dans l'ensemble structure et société à une équivalence et d'assurer ainsi l'équité et la stabilité fonctionnelle du système étatique africain tout entier. Cette approche s'orientera ainsi sur le principe du rapport d'équivalence structurelle véhiculé par la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié*. Son précepte se basera sur la société respectivement sur la structure sociale comme facteur déterminant du développement structurel de l'Etat et son but serait de valoriser la société africaine en fonction de développement.

En effet, compte tenu du fait que l'Etat structurel et sa fonction légale-rationnelle n'a connu historiquement qu'une faible absorption dans le continent africain et qu'il présenterait donc encore une grande complexité pour les sociétés africaines¹⁶², un processus d'intégration

¹⁶² La complexité serait donc comprise comme l'ensemble des événements possibles et la structure se présenterait alors à cet effet comme une esquisse ou un schéma de sens

socio-structurelle sera de ce fait aussi un préalable à priori d'un fonctionnement notamment d'un développement structurel substantiel de l'Etat en Afrique. Processus d'intégration socio-structurelle qui ne serait alors possible sans la propagation de l'information rationnelle correspondante. En effet, une société ne pourrait que devenir rationnelle dans le cadre et la proportion d'un système rationnel de référence.¹⁶³

La propagation de l'information formaliste, qui encore négligée et assujettie au musèlement politique dans les pays africains, devrait donc impérativement devenir un paramètre de l'action publique, visant ainsi à faire promouvoir la fonction légal-rationnelle de l'Etat structurel dans la société africaine.

Cette ouverture publique à l'information formaliste, subordonnée à l'usage impératif de la norme créerait finalement un nouveau type fonctionnel de communication socio-étatique garantissant un rapport équivalent entre la structure et la société et donnant réellement à l'Etat structurel en Afrique un caractère socio-fonctionnel respectivement socio-légitime.

C'est alors que sera aussi effectivement affaibli ce système néo-patrimonial africain et sa fonction patrimoniale, qui serait de règle aussi souvent combinée à cette sorte d'idéologie policière de l'Etat en Afrique basée sur l'usage habituel de la force et de la répression comme seul moyen de réglementation.

porteur d'une stratégie de réduction de la complexité, «*Struktur ist der erste und allgemeinste Sinnentwurf, durch den die ungewißheit der Welt auf ein engeres, dem Zeithorizont und der Bewußtseinskapazität des Menschen Angepaßtes Volumen von Möglichkeiten reduziert wird.*» Les problèmes du système doivent être ainsi forcement continuellement réduits pour devenir solvable au système, Günther Schmid, Funktionsanalyse und politische Theorie : Funktionalismuskritik, Faktorenanalyse, Systemtheorie, Bertelsmann Universitätsverlag, Düsseldorf 1974, pp. 109

¹⁶³ Günther Schmid, loc. cit., p. 136

5. Généralité sur la formation de la thèse

La thèse du présent travail est partie d'une mise en question du rapport de causalité établi entre l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne et l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial africain. En effet, quand bien-même ce rapport de causalité expliquait logiquement l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique, il ne justifiait cependant que partiellement cet échec et ne pouvait donc pas être d'emblée attesté de thèse concluante.

En fait, une recherche de causalité de crise exigerait une prise en compte générale de tous les aspects influents de cette crise, tant ceux fonctionnels, actualisant cette crise que ceux historiques, fondant cette crise. Or la mise en cause de l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial africain, comme base de l'échec du programme d'ajustement structurel en Afrique, ne se basait que sur des symptômes apparents et ne considérait donc que l'aspect fonctionnel de la crise structurelle africaine¹⁶⁴, ignorant ainsi l'aspect historique de cette crise.

En effet, si l'aspect fonctionnel de la crise structurelle africaine pouvait mettre en évidence la mauvaise gestion politique des pays africains avec ses facteurs dysfonctionnels comme la personnalisation du pouvoir politique, la gestion informelle des institutions étatiques, la corruption expansive, la répartition clientéliste des ressources économiques et la privatisation du revenu national ; Il ne pouvait cependant pas déterminer l'origine de cette mauvaise gestion politique et conséquemment de cette

¹⁶⁴ Remarque: par crise structurelle africaine, l'on sous-entendait donc le système néo-patrimonial africain et son influence dysfonctionnelle dans la gestion étatique des pays africains. Voir sous-Chap. 'L'échec du programme d'ajustement structurel', p.37

crise structurelle africaine. Cette question n'était propre qu'au développement structurel des pays africains et mettait en cause le passé historique colonial africain.

En effet, vu dans un sens strict, l'Afrique subsaharienne ne pourrait pas être structurellement cernée hors de son contexte colonial historique car c'est l'avènement du système colonial européen qui a permis son existence structurelle, en amorçant la formation et le développement structurel des Etats coloniaux. Cependant, le système colonial n'a pas seulement permis le développement structurel des pays africains, mais a de même empêché l'idée d'une consolidation structurelle de l'Etat de droit dans le continent africain. Il n'eut donc pas de véritable développement structurel de l'Etat en Afrique car le système colonial n'a permis qu'un transfert structurel à la mesure de ses intérêts d'exploitation.

Ce contexte historique colonial des pays africains relativisait évidemment aussi la causalité de l'échec du programme d'ajustement structurel en Afrique, qui ne pouvait plus être à priori considérée seulement de résultat de la gestion politique dysfonctionnelle des pays africains mais aussi de conséquence du développement structurel déficitaire des pays africains. Ce fait se rapportait alors par la formule de thèse suivante :

„Si seulement si, l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique a été causé par l'influence dysfonctionnelle du système néo-patrimonial africain et que l'influence dysfonctionnelle du système néo-patrimonial africain a été elle-même une conséquence du développement structurel déficitaire du système colonial en Afrique, ce que l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque

Mondiale en Afrique a été aussi finalement une conséquence du développement structurel déficitaire du système colonial en Afrique.“

Cette conceptualisation historico-structurelle de l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne aurait ainsi démontré ce lien étroit existant entre le développement historique et le fonctionnement structurel des pays africains. En effet, quand bien-même, le colonialisme serait, de plus en plus, controversé comme explication théorique de la crise de développement en Afrique, l'expérience structurelle de l'époque coloniale resterait cependant une dimension conceptuelle importante pour les pays africains. Une exclusion absolue du passé colonial africain de la politique de développement notamment de la recherche de développement en Afrique constituerait ainsi un handicap conceptuel majeur car elle porterait à une marginalisation de la complexité de la crise structurelle en Afrique. Les problèmes structurels incluent aussi généralement l'idée d'un processus historique.

6. Les conditions d'un développement socio-économique durable en Afrique au sud du Sahara

Malgré son terrible périple historique chargé tours à tours des drames divers comme la traite négrière arabo-européenne¹⁶⁵, l'esclavagisme, le colonialisme, l'impérialisme et l'apartheid, l'Afrique noire reste encore toujours en proie d'un destin dramatique marqué par la violence, la précarité et la misère. Ce destin dramatique ne serait pas force d'hasard mais serait avant tout attribuable à la responsabilité de l'action humaine et témoignerait du profond *déficit de la raison humaine* en Afrique subsaharienne. Avant donc d'être économique ou politique, la crise du continent africain le serait d'abord sociale.

L'évidence d'un développement durable en Afrique ne pourrait être alors envisageable sans le préalable d'une mutation sociale en Afrique.¹⁶⁶ Mutation sociale qui devrait avoir donc pour but de pourvoir à une amélioration générale de la condition humaine qui serait la condition *sine qua non* pour un développement socio-économique durable.

Le continent africain devrait donc s'y engager à la lutte contre l'inégalité socio-économique, à la lutte pour l'autonomie économique internationale, à la lutte contre la mauvaise gestion étatique ainsi qu'à la promotion du pluralisme politique.

¹⁶⁵ 'Les traites négrières furent un phénomène historique de très grande ampleur en raison du nombre de victimes, des nombreuses méthodes d'asservissement et des multiples opérations de transports sur de longues distances...', Propos tirés du site : http://fr.wikipedia.org/wiki/Traites_n%C3%A9gr%C3%A8s. (3/10/13)

¹⁶⁶ L'évidence citée est tirée de l'idée suivante: «*Ökonomische Modernisierung und die Entwicklung systemischer Wettbewerbsfähigkeit können ohne gesellschaftliche Strukturbildung nicht gelingen.*», Olaf Nielinger, Demokratie und Good Governance in Afrika, Internationale Demokratisierungshilfe als neues Entwicklungspolitisches Paradigma?, Demokratie und Entwicklung Bd.30, Hamburg 1998, p. 32

6.1. La lutte contre l'inégalité socio-économique en Afrique

Depuis un temps, le continent africain connaît des taux de croissance économique permanemment supérieurs. En 2012, sa croissance s'élevait à 5,8% et en 2013, on l'estimait à 5,5%.¹⁶⁷ En effet, comme le déclare Andrew Burns :

*«l'Afrique subsaharienne est l'un des moteurs de la croissance mondiale, même si elle reste encore un petit moteur. C'était aussi le cas de la Chine il y a vingt ans. Espérons que l'Afrique suivra le même chemin.»*¹⁶⁸

Cependant, la forte croissance économique africaine camoufle aussi un profond déficit, celui de l'inégalité socio-économique. De fait, cette croissance n'est pas vraiment générée au profit des sociétés africaines et ne transforme donc pas grande chose du cadre socio-économique africain. En effet, malgré les taux élevés de croissance, les indicateurs socio-économiques des pays africains restent toujours en berne et ces pays occupent dans l'ensemble le bas de l'échelle du développement global.¹⁶⁹

L'inégalité socio-économique et la pauvreté toucherait aussi bien les pays riches exportateurs comme le Nigeria ou l'Angola que les pays

¹⁶⁷ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, hors-série n° 30-avril 2012, l'Etat de l'Afrique (54 États au crible), p. 64

¹⁶⁸ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 52

¹⁶⁹ Selon l'indice de développement humain (IDH): les derniers rangs de ce palmarès planétaire établi par les programme des nations unies pour le développement (PNUD) sont invariablement occupés par des Etats subsahariens. Et cela, indépendamment de leur situation de stabilité sociale. Sur 52 pays africains classés, 36 appartiennent à la catégorie des pays à développement humain faible. Parmi ces 52 pays africains seulement 12 seraient considérés à catégorie des pays à développement intermédiaire et 4 à catégorie des pays à développement humain élevé avec un IDH respectivement un PIB supérieur. Parmi ces champions, l'on distingue deux pays du Maghreb dont la Tunisie et la Libye ainsi que deux pays archipels de l'océan Indien dont l'île Maurice et les Seychelles', Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 54

moins exportateurs comme le Benin ou la Guinée-Bissau.¹⁷⁰ Par exemple :

- En Angola, le pétrole représenterait 90% de recettes fiscales et près de 55% de la population vivraient sous le seuil de la pauvreté. Cependant, la poignée des familles influentes à la tête du MPLA (parti politique présidentiel) aurait largement construit sa fortune sur l'or noir (le pétrole) ou sur un système qui favorise les importations aux dépens de l'agriculture et de l'industrie.¹⁷¹ L'Angola reste malgré sa grande production pétrolière, *«le pays du continent qui connaît le plus grand fossé entre riches et pauvres. Le rapport 2011 sur le développement humain du programme des Nations unies pour le développement (Pnud) situe l'Angola à la 148^e place sur 187 pays... »*¹⁷²

- Au Ghana, le pays a connu en 2011 une des croissances la plus élevée du continent avec 13,5%, croissance qui l'éleva dans la catégorie des pays à *«revenu intermédiaire»*. Toutefois, malgré ce taux record de croissance, le Ghana reste toujours aussi vulnérable aux inégalités socio-économiques.¹⁷³ En effet, *«le niveau de développement du pays et les emplois ne seraient pas à la hauteur de la croissance. L'extrême pauvreté est toujours très répandue, et le Ghana reste sensible à la baisse du prix de matières premières. Si l'économie est, de plus en plus, diversifiée, elle repose encore trop sur l'exportation de produits bruts et l'importation de produits finis.»*¹⁷⁴

¹⁷⁰ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 54

¹⁷¹ Ibid., p. 159

¹⁷² Ibid., p. 159

¹⁷³ Ibid., p. 116

¹⁷⁴ Ibid., p. 116

- Au Nigeria, le pays serait le premier producteur de brut en Afrique mais devrait subventionner sa consommation locale, vu la pauvreté de sa population :

*«Chômage des jeunes (plus de la moitié de la population a moins de vingt ans), insalubrité, salaires mirobolants des parlementaires (autour de 1 million de dollars par an) et corruption des élites... »*¹⁷⁵

C'est de même dans ce contexte que l'annonce de la suppression de la subvention sur le carburant (élevée en 2011 à 6 milliards d'euros) avait mené à des graves soulèvements et grèves dans le pays.¹⁷⁶

- En Namibie, le pays serait quatrième producteur mondial d'uranium et compté parmi les pays à revenu intermédiaire avec un PIB élevé. Cependant, la Namibie connaît des fortes disparités dans le revenu. Son taux de chômage dépasse les 50% de la population active et un tiers de ses 2 millions d'habitant vit seulement avec 1 dollar par jour.¹⁷⁷

- En Zambie, le pays serait premier producteur de cuivre du continent, mais 60% de sa population vit encore au-dessous du seuil de la pauvreté.¹⁷⁸ Malgré des taux de croissance supérieurs à 6% en moyenne, la production du cuivre zambien reste sans répercussion notable sur la majeure partie de la population.¹⁷⁹

¹⁷⁵ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 124

¹⁷⁶ Ibid., p.124.

¹⁷⁷ Ibid., p.164

¹⁷⁸ Ibid., p.166

¹⁷⁹ Ibid., p. 77

- Au Botswana, le pays serait le leader mondial dans l'exploitation diamantifère sans toutefois a en arrivé à surmonter les fortes inégalités sociales.¹⁸⁰

- En République Démocratique du Congo, *«certains souligneront en outre que la croissance ne profite qu'à une poignée de Congolais et d'entreprises. Et ne concerne qu'un nombre limité de filières, minières surtout, et de provinces-Katanga, Kinshasa, Bas-Congo et nord-est de la province-Orientale, principales bénéficiaires des investissements étrangers.»*¹⁸¹

- En Guinée équatoriale, le budget de l'Etat serait alimenté à 85% par les recettes pétrolières. N'empêche qu'*«en 2011, la Guinée équatoriale occupait la 136^e place sur 187 dans le classement de l'indice de développement humain établi par le Pnud.»*¹⁸² Par ailleurs, une perquisition et des saisis de la justice française des biens de Teodoro Obiang (fils du président de la Guinée Equatoriale) en février 2012 avait scandaleusement mis à jour les manigances et accumulations des biens mal acquis par les présidents africains et leurs familles.¹⁸³

La croissance économique africaine ne vaudrait donc pas vraiment la chandelle car malgré l'hystérie qu'elle provoquerait dans le continent et au niveau de la communauté internationale, elle ne servirait que finalement à l'amélioration des statistiques économiques des pays africains. Outre fait serait sa vulnérable dépendance extérieure, du fait

¹⁸⁰ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 160

¹⁸¹ Ibid., p.135

¹⁸² Ibid., p.138

¹⁸³ Saisis par l'association Transparency International France (TIF), les magistrats (Les juges d'instructions Roger Le Loire et René Grouman) tentent de savoir si ces acquisitions par les familles d'Ali Bongo (Gabon), Denis Sassou N'Guesso (Congo-Brazzaville) et Teodoro Obiang relèvent du recel et du blanchiment de détournement de fonds publics étrangers., <http://www.lemonde.fr/article/2012/09/26/bien-mal-acquis-la-guinee-equatoriale-attaque-la-france>.

qu'elle dépendrait généralement du domaine de l'exportation de matières premières. Domaine tenu et exploité de règle par les industries lourdes occidentales ou orientales aux connaissances technologiques et logistiques adaptées.¹⁸⁴

Cette dépendance extérieure favoriserait par ailleurs l'expansion du secteur d'importation de produits extérieurs, accentuant la faiblesse productive économique des pays africains. En effet, comme le démontrerait le tableau ci-dessous, les pays africains présentent, les uns des autres, des taux d'importation très élevés et ces importations ne se limiteraient pas seulement aux techniques étrangères, encore que ces techniques doivent être également maîtrisées, mais couvriraient de même une grande partie des biens de consommation et produits alimentaires, susceptible d'être peut-être produite sur place en terrain africain.¹⁸⁵

¹⁸⁴ Ici, l'on ferait par exemple mention de la croissance supérieure des pays pétrolières par rapport aux autres pays du continent. Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 52

¹⁸⁵ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52 année, loc. cit., p. 73

Tab.9. : Taux d'exportation et d'importation en Afrique subsaharienne

Pays	taux de croissance économique(2011)	exportations (2010) en milliards de dollars	importations (2010) en milliards de dollars
Benin,	3,8%	1,2	2,2
Burkina Faso	4,9%	1,3	2
Côte d'ivoire	-5,8%	10,3	7,8
Ghana	13,5%	7,9	10, 7
Mali,	5,3%	2,4	2,9
Nigeria	5,5%	82	44,2
Sénégal,	4%	2,2	4,8
Cameroun,	3,8%	4	4,8
Congo	5%	8,2	2,9
RD. Congo	6,5%	5,3	4,5
Gabon,	5,6%	9,4	3
Guinée équatoriale	7,1%	10,5	5,7
Éthiopie	7,5%	2,2	8,6
Kenya	5,3%	5,2	12,1
Tanzanie	6,1%	3,7	7,8
Afrique du Sud	3,4%	81,8	94
Angola	3,7%	53,5	21,5
Botswana	6,2%	4,7	5,7
Zambie	6,7%	7,2	5,3
Madagascar	1%	1,1	2,7
Maurice	4,2%	2,2	4,4

Source : Données statistiques interprétées et sélectionnées en rapport avec les études socio-économiques étatiques faites sur les différents pays africaines: '54 Etats au crible', Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52 année, loc.cit., pp.94-176

La croissance économique devrait donc aussi devenir en Afrique source des investissements publics, de l'élévation du revenu national, de la baisse du chômage et de la procréation du bien-être social comme partout dans les pays occidentaux.

Pour se faire, les pays africains devront enfin lutter contre cette inégalité socio-économique, minant le développement du continent, en se forçant à élaborer un environnement réglementaire garantissant aussi bien un libre cours économique qu'une équité socio-économique. L'on devrait standardiser les index d'une répartition publique équitable comme la transparence gestionnaire, la pénalisation de la corruption, le contrôle de la démarche financière des institutions publiques (ministères et sociétés paraétatiques), la redistribution du revenu national au travers des investissements publics d'intérêt général, le contrôle de la trésorerie publique par un protocole stricte des dépenses budgétaires, le respect de droits et de prélèvements fiscaux, la juste taxation des royalties d'exploitation et d'exportation industrielle obtenue par les multinationales occidentales ou orientales...

L'on devrait se forcer par ailleurs à faire promouvoir aussi les économies intérieures, en renforçant une production de consommation locale capable, d'une part, de localiser en terre africaine la demande économique intérieure, surtout celle des produits de première nécessité et d'autre part, de pourvoir à la main d'œuvre africaine.

6.2. La lutte pour l'autonomie économique du continent africain, l'exemple de la croissante influence de la Chine en Afrique

Il y'a quelques décennies, la Chine était encore un pays en voie d'émergence mais aujourd'hui, elle ne serait pas seulement devenue une puissance économique mondiale mais aussi une puissance dominante sur le continent africain. La Chine serait ainsi devenue le premier partenaire commercial du continent africain. Elle soutiendrait la politique d'émergence économique africaine, en finançant et gérant plusieurs grands projets et réalisations de développement dans le continent.

En 2011 par exemple, la banque chinoise de développement aurait octroyé au Ghana un prêt de 3 milliards de dollars.¹⁸⁶ L'Angola aurait aussi reçu, selon les chiffres officiels, pas moins de 25 milliards de dollars d'emprunt chinois.¹⁸⁷ La banque 'Eximbank-Chine' aurait de même fourni de financements au Cameroun, en vue de l'élaboration de son programme stratégique de développement, le soi-disant DSCE (document stratégique pour la croissance et l'emploi).¹⁸⁸

Parallèlement à ce vaste financement, les entreprises chinoises opéreraient également en maître d'œuvre dans plusieurs projets du continent.¹⁸⁹ Par exemple, la relance économique de la côte d'ivoire, portée sur différents projets comme l'assainissement urbain, la construction et la réhabilitation d'infrastructures (routes et ponts),

¹⁸⁶ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p.116

¹⁸⁷ Ibid., p.159

¹⁸⁸ Ibid., p. 58

¹⁸⁹ Ibid., p. 59

l'éclairage public, les installations hydrauliques...¹⁹⁰, serait ainsi managée par la Chine.

En République Démocratique du Congo, le développement des infrastructures connu sous le pseudonyme des 'cinq chantiers de la république' et thème de campagne du président congolais Kabila devrait-être aussi garanti par la Chine.¹⁹¹

Au Tchad, la compagnie chinoise des travaux de génie civil a conclu en mars 2011 un contrat de 7 milliards de dollars (5,2 milliards d'euros) pour la construction du premier chemin de fer du pays (long de 1344 Km). Le groupe chinois CAMC a signé une convention de 1 milliard de dollars pour la réalisation d'un aéroport international à Djamaya, près de la capitale tchadienne. La Chine a de même lancé la production de la raffinerie de Djamena et à ce propos déclarait même le président tchadien :

*«Ce joyau est un cadeau de la Chine à qui vous devez la reconnaissance.»*¹⁹²

En Ethiopie, 'des nombreux projets ont été confiés à des entreprises de l'empire du Milieu, principal partenaire commercial (750 millions d'euros d'échanges en 2010)'.¹⁹³

Au Cameroun, la Chine intervient dans l'élaboration de plusieurs projets infrastructurels ; de la construction des barrages hydroélectriques au port maritime jusqu'aux stades et logements sociaux.¹⁹⁴

¹⁹⁰ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p.114

¹⁹¹ Ibid., p.135

¹⁹² Ibid., p.140

¹⁹³ Ibid., p.146

L'Afrique du Sud, comptée de plus grande économie africaine, dépendrait tout autant de la Chine, qui serait devenue depuis 2009 la première destination de ses exportations.¹⁹⁵ La Chine se servirait aussi de l'Afrique du Sud comme porte d'accès vers d'autres Etats du continent'.¹⁹⁶

Cette forte montée d'influence chinoise ne serait pas évidemment sans répercussion négative. D'une part, l'implantation de la Chine dans le continent se ferait au détriment des alliés traditionnels africains comme la France, ex-grande puissance coloniale africaine. En effet, même si à l'exemple du Tchad, Paris resterait un partenaire traditionnel, la Chine y serait tout de même devenue un agent incontournable avec des investissements remarquables. D'autre part, la Chine ne se comporterait pas toujours en partenaire d'affaire viable et serait couramment responsable de plusieurs abus dans le continent. En Angola par exemple, *«les travaux publics entrepris avant les législatives de 2008, majoritairement confiés à des sociétés chinoises, ont souvent déçu. Parmi ces travaux, l'hôpital central de Luanda, si mal conçu qu'il n'a jamais ouvert ses portes.»*¹⁹⁷ En Zambie, Michael Sata, candidat populiste gagnant de la présidence, avait surfé encore dans ses années d'opposition à la limite de *la sinophobie, dans ce pays ou chinois est synonyme de patron de mine peu scrupuleux ou de concurrent sur le marché de l'emploi*¹⁹⁸, avant qu'il ne police son discours, afin de ne pas trop déplaire à Pékin, grand investisseur dans le pays.¹⁹⁹

¹⁹⁴ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., pp. 58

¹⁹⁵ Ibid., p.156

¹⁹⁶ Ibid., p.156

¹⁹⁷ Ibid., p.158

¹⁹⁸ Ibid., p. 77

¹⁹⁹ Ibid., p.166

Le revers de la médaille de cette croissante influence chinoise en Afrique serait alors, sans fausse croyance, l'accentuation de la dépendance des pays africains vis-à-vis de la Chine. Dépendance qui obligerait ces pays à une redevance permanente à la Chine, au prix de lui céder d'avantage et d'avantage droits et intérêts et de creuser encore plus profondément le fossé de leur dépendance extérieure, déjà si chronique.

Les conséquences de la montée de l'influence chinoise sur le continent africain se joueraient donc à plusieurs niveaux :

- Premièrement, cette émergence économique des pays africains, atteinte par le biais des financements chinois, passerait plus pour une charge permanente remboursable à longue échéance que pour une véritable démarche productive d'un développement durable car elle ne serait pas en soi une valeur économiquement produite mais le fruit des endettements et des investissements probablement troquées. Le risque donc de voir voler en éclat cette bille économique forgée artificiellement avec le concours des financements Chinois serait toujours permanent. Fait qui coulera alors les pays africains dans une crise socio-politique et économique sans précédent.

- Deuxièmement, les soutiens financiers de la Chine dans le continent africain alourdiraient de même davantage le poids de la politique de la dette des pays africains. Sur ce point, les africains ne sembleraient pas effectivement tirer enseigne du passé. En effet, la crise de remboursement de la dette extérieure connue dans les décennies précédentes et suivie d'importantes exonérations internationales de dette ²⁰⁰ ainsi que le ras bol des pays occidentaux ne cachant plus leur

²⁰⁰ Les pays africains ont été peu ou prou dispensés de leurs dettes par les bailleurs de fond international suite au lancement de l'initiative, dite, PPTE (pays pauvres très endettés), Jeune

désintérêt de la politique de l'aide au développement ²⁰¹ n'auraient pas finalement encore servi de leçon aux pays africains qui continueraient à s'en livrer à bras ouverts vers les financements chinois et à accumuler les dettes extérieures.

- Troisièmement, la montée en puissance de la Chine en Afrique serait aussi peut-être à craindre au niveau politico-militaire car la Chine pourrait être aussi appelée à la longue à intervenir militairement en terre africaine pour revendiquer et protéger ses intérêts en cas de conflit.

A l'instar de la croissante influence chinoise, l'Afrique serait de même propice à d'autres formes de sous-exploitation internationale, tout comme le démontrerait en temps présent, ce conflit perpétuel de la région des grands lacs dans lequel serait impliqué, sous la complicité probable des pays frontaliers, plusieurs multinationales,

Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 52 Au Togo par exemple, l'initiative PPTE a conduit en 2010 à l'allègement de la dette extérieure d'environ 1,5 milliards d'Euro, Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 128 La R.D. Congo a de même obtenu un allègement de sa dette en juin 2010 suite à l'initiative PPTE, Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p.135. L'idée du PPTE porterait notamment sur une démarche d'effacement ou d'allègement de la dette en Afrique et couvrirait la possibilité d'une chance à la relance du développement des pays africains, comme par exemple par un investissement productif ou par un soutien du secteur social comme l'éducation (généralisation ou gratuité publique de la scolarité...). Encore faut-il se poser la question si réellement ses faveurs d'allègement de la dette occidentale/internationale profiteraient effectivement aux secteurs sociaux (logement, santé, éducation), négligés alors dans le passé...

²⁰¹ Les pays industriels succéderaient ainsi des promesses non tenues. C'est «alors même que les pays du G8 n'ont pas pu honorer la promesse qu'ils avaient faite en 2005 de porter à 50 milliards de dollars l'aide publique du continent (africain)». Cependant, aux États-Unis, l'auto-financement de la crise causée – par la faillite des subprimes, des crédits hypothécaires difficilement recouvrables – eut coûté à l'Etat plus de 1500 milliards de dollars (1100 milliards d'euros) entre 2008 et 2009. En Europe, le trésor public a pu refluer 1000 milliards de dollars. Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p. 65

en vue de l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo.²⁰²

Le Rwanda tutsis, qui lui-même victime d'un vilain génocide d'environ 800.000 personnes, serait alors pointé du doigt d'être protagoniste

²⁰² Des groupes d'organisations internationales non-gouvernementales., comme Global Witness, ont depuis dénoncé les dérives du commerce des minerais congolais. Une ONG Sud-Africaine, SARW (South Africa Resource Watch) a même livré les noms des entreprises qui profitent du commerce illégal du Coltan, un mélange de Tantale et de Columbium utilisé dans la fabrication des téléphones portables et des jeux vidéos. Une activité très rentable pour les rebelles et les groupes armés qui contrôlent la région... mais une activité en marge de la légalité, qui déstabilise depuis une dizaine d'années l'Est de la RDC et alimente la guerre. Le malheur de cette région est constitué des trésors de son sous-sol. Les noms de ces « entreprises prédatrices ». Les sociétés sont américaines, allemandes, belges, britanniques, chinoises ou rwandaises et profitent de l'absence de l'état pour se servir dans les sous-sols congolais. Voici la liste des entreprises impliquées dans le trafic du Coltan au Kivu, publiées par SARW :1. *Commet Uganda coltan trading Mr. Salim Saleh* 2. *Afrimex idem Grande Bretagne* 3. *Amalgamated Metal Corp. id. Grande Bretagne* 4. *Cabot Corporation tantalum processing USA* 5. *Cogecom coltan trading Belgique* 6. *Euromet id. Grande Bretagne* 7. *Finconcord SA id. Suisse* 8. *Finmining id. Saint Kitts(Antilles)* 9. *H.C. Starck GmbH & Co coltan processing RFA* 10. *Kemet Electronics capacitor/manufacture USA* 11. *Malaysian Smelting Cor. coltan processing Malaisie* 12. *Nac Kazatomprom tantalum processing Kazakhstan* 13. *Ningxia Non Ferrous Metals id. Chine* 14. *Pacific Ores Metals coltan trading Hong Kong/Chine* 15. *Raremet Ltd id. Saint Kitts (Antilles)* 16. *SLC Germany GmbH id. Allemagne* 17. *Sogem id. Belgique* 18. *Speciality Metals Company SA id. Belgique* 19. *Trademet SA id. Belgique* 20. *Trinitechinternational Inc. id/exploitation USA* 21. *Vishay Sprague manufacture USA/Israël* 22. *Eagle Wings Resources coltan exploitation Rwanda*. Selon le Panel d'experts constitué par le Conseil de Sécurité en juin 2000, la volonté de contrôler les ressources naturelles était l'une des motivations principales de cette guerre. Dans un rapport d'octobre 2002, le Panel d'experts a estimé que 85 entreprises impliquées dans des relations d'affaires au Congo avaient violé les normes internationales, y compris les Directives pour les entreprises multinationales de l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OCDE). Aucun des gouvernements participant à l'OCDE n'a à ce jour ouvert d'enquête sur la conduite d'une seule des entreprises listées. Au contraire, plusieurs gouvernements ont fait pression sur le Panel pour qu'il retire les noms des compagnies enregistrées dans leur zone de compétences ou qu'il déclare que de tels cas avaient trouvé une solution. Propos tirés des sites suivants : <http://www.hrw.org/fr/news/2003/10/26/congo-lonu-doit-aborder-limplication-des-entreprises-dans-le-conflit> et <http://afrikarabia2.blogs.courrierinternational.com/archive/2008/12/13/rdc-une-ong-publie-la-liste-des-entreprises-impliquees-dans.html>.

principal de cette tragédie congolaise ²⁰³, qui aurait déjà en son compte plusieurs millions de victimes.²⁰⁴

Cette mystérieuse influence économique-militaire du petit Rwanda-tutsis sur le grand Congo resurgirait de fait le spectre du colonialisme en Afrique. Ce colonialisme exploiteur et sauvage qui se manifesterait sous une nouvelle forme d'inter-domination africaine, où pays africains commenceraient, fusil à main et sous couvert des grandes puissances occidentales, à s'auto-exploiter les uns des autres. Cela au détriment de la notion universelle du respect frontalier et de la fameuse éthique du 'panafricanisme' et sa soi-disant notion de solidarité africaine.²⁰⁵

Tout compte fait, l'Afrique doit tirer enseigne de son passé et des effets néfastes de sa dépendance extérieure. En effet, ignorer son passé, c'est avancé sans conscience et raison de son futur. L'Africain notamment la race noire n'est qu'une infime minorité par rapport à la race blanche dominante globalement avec ses différentes variations pigmentaires notamment géographiques (européens, asiatiques, arabes, indiens...) et

²⁰³ Le rapport annuel du Comité des sanctions de l'ONU sur la République démocratique du Congo a accusé le Rwanda de soutenir la mutinerie armée dans l'est de la RDC. Le groupe d'experts de l'ONU a affirmé que les forces armées rwandaises « fournissent du matériel militaire, des armes, des munitions et des fournitures diverses aux rebelles du M23 » et octroient soutien et protection au général Bosco Ntaganda, recherché par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre. Par ailleurs, les diplomates congolais ont accusé les Etats-Unis d'en empêcher la publication pour protéger son allié rwandais. La mission américaine auprès de l'ONU a démenti et demandé « la publication rapide du rapport et de ses annexes ». Propos tirés du site suivant : <http://www.rfi.fr/afrique/20120704-rdc-rapport-onu-accuse-rwanda-rendu-public-m23-bosco-ntaganda-cpi>.

²⁰⁴ Selon une étude publiée par International Rescue Committee en janvier 2008 : « Les violences en RDC ont causé la mort de 5,4 millions de personnes entre 1998 et 2007 et continuent de faire 45.000 de victimes tous les mois. Aucun signe d'apaisement n'étant en vue, cela porterait le bilan total à environ 6,9 million de morts aujourd'hui ». Propos tirés du site suivant: <http://afrique.kongotimes.info/rdc/5359-millions-morts-congo-conflit-meurtrier-gsm-sonnerie-caritas-kivu-genocide-congolais-pretre.html>. (4/1/2013)

²⁰⁵ Le panafricanisme est une idée politique et un mouvement qui promeut et encourage la pratique de la solidarité entre les africains où qu'ils soient dans le monde. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Panafricanisme>. 18/02/2014

son seul patrimoine naturel n'est que son continent, qui encore limité juste sur sa partie subsaharienne.

Les pays africains doivent donc apprendre à resserrer leurs propres rangs, en vue de renforcer ainsi la lutte vers l'autosuffisance et l'autonomie économique. Le développement africain doit alors prioritairement devenir le fruit d'une coopération interne et d'un engagement commun. De faite, là où l'on trouve une terre exploitable et des populations émettant des besoins, il est toujours naturellement possible d'y faire une économie et le continent africain est une terre abondamment riche aux populations assoiffées.

6.3. La lutte contre la mauvaise gérance étatique, le cas de la politique de la dette en Afrique

L'Afrique est un continent économiquement pauvre, dont la survie dépendrait fortement de l'aide extérieure et une partie de cette aide compterait sous forme d'endettement public. Cet endettement public serait particulièrement chargeant et désavantageux dans les pays africains, contraints à une subordination totale vis-à-vis des créanciers internationaux. L'on distinguerait en ce rapport trois grandes phases dans l'évolution de la politique de la dette en Afrique :

- La première phase d'endettement fut dans les années 1960-70. Cette Phase fut comprise comme la phase de la dette de modernisation car les prêts octroyés devaient permettre aux pays africains de moderniser leurs économies, en vue de produire davantage. Cette première phase fut encore généralement supportable pour les pays endettés, vu que le surplus des exportations permettait l'entrée des devises pour le remboursement de dette et des nouveaux investissements.
- La deuxième phase d'endettement fut vers la fin de la décennie 70. Cette phase fut comprise comme la phase de la crise de la dette. En effet, elle fut marquée par une forte augmentation de taux d'intérêt en Amérique, qui de l'ordre de 4% à 5 % dans les années 70 étaient passés alors à 16-18 % ou plus. Les pays du Sud devaient ainsi rembourser trois fois plus d'intérêts qu'avant. Fait qui provoqua alors une crise de remboursement de la dette.
- La troisième phase fut dans les années 80-90. Cette phase fut comprise comme la phase d'ajustement car elle fut introduite par un Plan d'ajustement structurel (PAS) conditionnant la politique de

la dette par des mesures restrictives de remboursement de dette. `La politique économique des pays endettés passait alors sous contrôle du FMI´ qui imposa plusieurs mesures de réforme, dont la fin de la politique de subvention des produits et services de première nécessité (pain, riz, lait, sucre...) ; l´austérité budgétaire et la réduction des dépenses, en particulier dans le domaine social «non-productif» (santé, éducation...) ; l´élévation de taux d´intérêt pour attirer les capitaux étrangers ; l´orientation de la production agricole vers l´exportation (café, coton, cacao, arachide, thé, etc.), en vue de renforcer l´entrée des devises ; la suppression des barrières douanières, en vue de l´ouverture des marchés ; la libéralisation de l´économie ; l´amélioration de la fiscalité (´le principe d´une taxe sur la valeur ajoutée « TVA » et la préservation des revenus du capital´) ; la privatisation des entreprises publiques (´désengagement de l´État des secteurs de production concurrentielle´).²⁰⁶

La politique de la dette eut dans son évolution générale un impact négatif sur le continent, tant sur le plan économique que sur le plan manageriel. Parmi les effets néfastes de cette politique, l´on comptait des facteurs comme l´inflation de taux d´intérêt, le poids économique de la dette et la malversation de la dette.

- L´inflation de taux d´intérêt était une cause majeure de l´explosion de la dette en Afrique. En effet, le poids de la politique de la dette sur les économies africaines ne provenait pas en grande partie de la dette elle-même mais de la mobilité de la dette avec ses taux d´intérêt

²⁰⁶ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique>. 18/02/2014

galopants et la multipliant. Comme l'a déclaré ainsi Mander :

«En 1980, la dette extérieure de tous les pays en voie de développement s'élevait à 609 Milliards de dollars ; en 2001, 20 ans après le programme d'ajustement structurel, elle se portait à une somme totale de 2,4 Billions de dollars. En 2001, les pays de l'Afrique subsaharienne payaient 3,6 Milliards de dollars de plus d'intérêt et d'amortissement de la dette, qu'ils n'avaient reçu en nouveaux emprunts et crédits. L'Afrique dépense environ quatre fois plus pour son service de la dette que pour son service de santé.» ²⁰⁷

En 2009, la dette extérieure du continent africain avait ainsi atteint des proportions astronomiques, s'élevant jusqu'à 130 milliards de dollars.²⁰⁸

- Le poids de la dette africaine était en grande partie le résultat de la multiplication de taux d'intérêt. Ce joug de la dette obligeait les pays africains à des restrictions budgétaires qui asphyxiaient leur politique économique. En effet, le service de la dette engloutissait une grande partie du budget africain, forçant alors les pays africains à réduire les investissements dans différents secteurs publics comme dans le secteur du développement social (santé, éducation...). Dans les années 90, le service budgétaire de la dette africaine engloutissait ainsi jusqu'à environ 50% du budget des certains pays. Par exemple, entre 1992-1997, le taux de remboursement budgétaire en Tanzanie atteignait jusqu'à 46 % et au Kenya jusqu'à 40%.²⁰⁹

²⁰⁷ Mander Jerry, Cavanough John, Eine andere Welt ist möglich, Alternativen zur Globalisierung, Riemann Verlag, München 2003, p. 70

²⁰⁸ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique>. 18/02/2014

²⁰⁹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique>. 18/02/2014

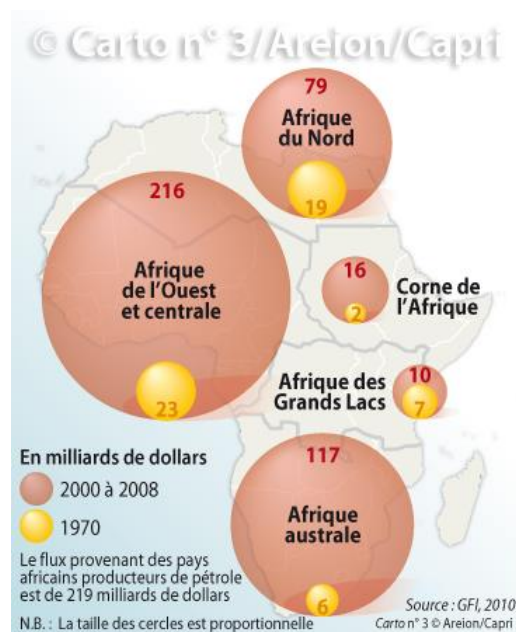
Au problème de l'explosion de la dette des pays du Sud s'ajoutait de même la gangrène des mouvements spéculatifs ou «*fonds vautours*» qui *“rachetant les dettes de pays pauvres à un prix extrêmement bas en vue de les contraindre par voie judiciaire à les rembourser au prix fort.”* Certains pays africains comme le Congo ou la Zambie ont dû sérieusement souffrir de ces mouvements de menace.²¹⁰

- L'impact négatif de la politique de la dette en Afrique était aussi de cause managerielle car il était également provoqué par la mauvaise gestion de la dette respectivement par la malversation de la dette. Une étude internationale publiée avait en effet estimé *“que durant les quatre dernières décennies, 854 milliards de dollars avaient été illégalement transférés d'Afrique vers le monde développé.”*

Le tableau ci-dessous illustrerait les différentes fuites financières actionnées dans le continent africain, dont l'immense part serait concentrée dans les régions riches et exportateurs de produits brutes comme le pétrole.

²¹⁰ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique>. 18/02/2014

Tab. 10. : flux financiers illégaux en provenance d'Afrique en milliards de dollars, de 2000 à 2008



Source : Article extrait de CARTO n° 3, Décembre 2010-Janvier 2011, **Texte de Sébastien Boussois (décembre 2010)** Cartes de Laura Margueritte, <http://www.carto-presse.com/?p=916>Évaluez

Ces fuites des capitaux vers les banques et économies occidentales pouvaient pourtant écarter d'un revers de main toute la problématique de la dette africaine car elles étaient très largement supérieures à la dette extérieure du continent, évaluée vers *fin 2008* à *250 milliards de dollars*.²¹¹ C'est ainsi que les dettes internationales qui devaient au faite promouvoir le développement économique des pays africains se voyaient ainsi en retour miner cette même économie africaine.

Ce paradoxe de la politique de la dette africaine entre la noble intention économique de l'emprunt et l'utilisation abusive de la dette était aussi renforcé par le rôle perfide des créanciers occidentaux. En effet, les pays occidentaux savaient bien que ces dettes octroyées aux pays africains passeront sous canal mais maintenaient toujours leur politique d'emprunt vers ces pays. A ce propos, déclarait par exemple un ex-directeur général de la caisse centrale de coopération économique :

*«Les spécialistes savent fort bien qu'une part importante des prêts bancaires consentis aux pays sous-développés pour leur permettre de faire face à des paiements extérieurs indispensables, servent en réalité à financer des fuites des capitaux vers la Suisse ou d'autres terres d'asile.»*²¹²

Les pays africains ne justifiaient donc pas l'octroi continu des crédits extérieurs de banques ou bailleurs de fond occidentaux, vu leur incapacité de recapitalisation notamment de remboursement de dette. Certes, l'emprunt public était aussi, comme l'illustrerait le tableau ci-

²¹¹ Rapport du *think tank* américain Global Financial Integrity, *Illicit Financial Flows from Africa: Hidden Resource for Development*, rendu public le 21 mai 2010, **Texte de Sébastien Boussois (décembre 2010)** Cartes de Laura Margueritte <http://www.carto-presse.com/?p=916>
Évaluez

²¹² Jean Francois Bayart, loc. cit., p. 137

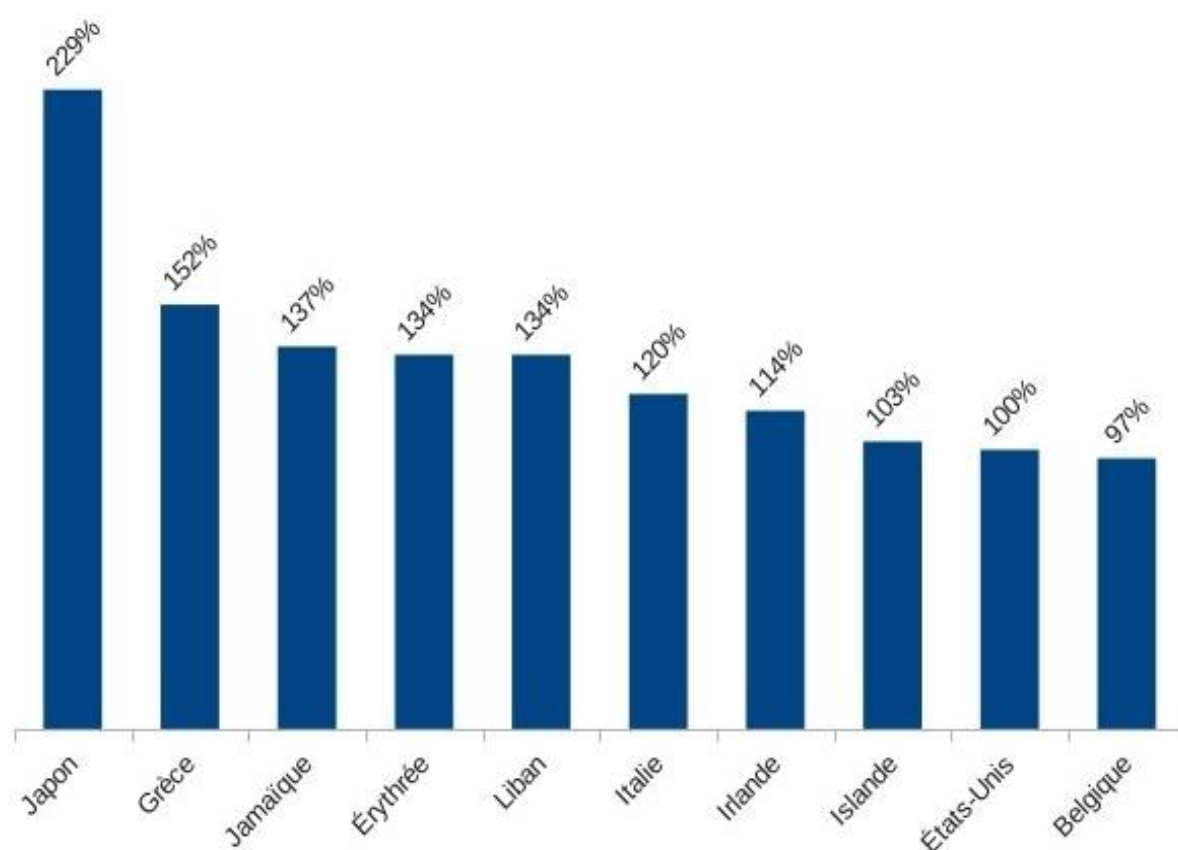
dessous, indissociable de la politique de développement des Etats ²¹³
mais en Afrique comme l'a pertinemment déclaré *Thomas Sankara* :

«“la politique de l'aide étrangère et d'assistance” (...) “n'a rien produit hormis la désorganisation et la perpétuation de l'esclavage. Elle nous a volé notre sens des responsabilités pour notre propre territoire économique, politique et culturelle,,.”»²¹⁴

²¹³ http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Dettes_souveraines_2011.jpg

²¹⁴ <http://www.thomassankara.net/spip.php?article1540&rubrique39&lang=fr> (18/02/2014)

Tab. 11. : Les 10 pays les plus endettés



Source : FMI (La dette rapportée à la production annuelle du pays (PIB), selon les prévisions du FMI à fin 2011)

Par ailleurs, cette malversation de la dette publique en Afrique portait de même particulièrement préjudice aux jeunes générations africaines. En effet, ce que l'on ignorait visiblement en Afrique, ce sont les conséquences de ces dettes publiques accumulées et non-remboursées car ces dettes finissent par se répercuter sur les populations locales de génération en génération, longtemps même après la disparition de coupables présumés.²¹⁵ Elles hypothèquent d'ores et déjà l'avenir des jeunes générations africaines qui se voient condamner à payer pour des frais, non mérités et non profités.

Cette perpétuation logique du sous-développement en Afrique renforçait conséquemment la crise du continent qui se voyait graduellement confronter à des problèmes comme la paupérisation de masse, l'exode massif des jeunes ou l'explosion de l'économie informelle de subsistance.

- L'exode massif des jeunes africains vers les pays occidentaux refléterait avant tout ce désespoir qui règnerait dans le continent et pousserait les africains vers une quête permanente à la perspective et à l'affirmation socio-économique. Face donc à l'essor incertain et à l'exaspération régnante, nombreux jeunes africains ne trouveraient donc aucune autre issue que la fuite du continent vers les terres occidentales, voir même au péril de leur vie.

²¹⁵ Le règne politique autocratique et Vorace du président Mobutu sur le Congo (Zaïre) donnerait un Exemple tangible. En effet, plusieurs années après sa chute (1965-1997) et sa mort (1930-1997), le président Mobutu reste encore toujours présent par son impact destructif sur le pays : pauvreté et misère sociale générale, vol et corruption massif des ressources publiques, détournement et assèchement des caisses de l'Etat, destruction et faillite économique de l'Etat, désengagement et abandon de l'Etat, tiraillement et violence politico-ethnique, instabilité et insécurité politique, guerre civile et divisions territoriales...

L'immigration occidentale présenterait ainsi une alternative de survie pour tant des jeunes africains et serait certainement une chance individuelle pour ces jeunes, dont les aides financières contribueraient aussi, de manière non-négligeable, à la survie du reste du continent.²¹⁶ Cependant, cet exode massif des africains provoquerait aussi une rupture de l'équilibre social des sociétés africaines et affaiblirait de même le continent car *le départ d'une fraction parfois très élevée des rares professionnels initiés au savoir occidental frapperait aussi de plein fouet les facultés productives et inventives des sociétés africaines*.

- La mauvaise gestion étatique du secteur de l'économie formelle marquée par des actions de gabegie économique, de gaspillage public, de détournement de fonds, de pillage des ressources naturelles et non-renouvelables ou de malversation de la dette publique serait aussi une des causes majeures de la précarité économique régnante en Afrique.²¹⁷ Précarité économique qui renforcerait aussi alternativement l'économie informelle de subsistance.

Autrement que l'économie informelle étatique basée sur le contournement des règles formellement établies par l'Etat, l'économie informelle de subsistance servirait de filet de capture respectivement d'issue principale à la majorité des populations africaines marginalisée et exclue du processus formel économique de l'Etat, dont les jeunes, voir même particulièrement les diplômés et finalistes des études

²¹⁶ *les transferts financiers des diasporas africaines émigrées en occident vers le continent africain serait entre temps devenue une source économique essentielle de survie pour nombreux africains*, Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52 année, loc. cit., p. 62

²¹⁷ *L'argent illégalement soutiré du continent ne provient «que pour une infime partie de la corruption (3 %) ou des revenus criminels issus du trafic de drogue, de la contrefaçon et du racket représentant environ 30 à 35 %.* La majorité des détournements (60 à 65 %) émanait de revenus de l'économie formelle.» Rapport du think tank américain Global Financial Integrity, *Illicit Financial Flows from Africa: Hidden Resource for Development*, rendu public le 21 mai 2010, Texte de Sébastien Boussois (décembre 2010) Cartes de Laura Margueritte. <http://www.carto-presse.com/?p=916>Évaluez

supérieures, premières victimes de l'irrégularité et l'insécurité économique. L'économie informelle de subsistance assemblerait ainsi des millions d'africains à la quête d'un revenu et des conditions de survie, comme les petits commerçants, les vendeurs ambulants, les bricoleurs, les artisans de rue, les improvisés, les paysans...²¹⁸ La subsistance serait ainsi l'objectif principal de cette économie informelle.²¹⁹

Malgré cependant sa force de propagation, l'économie informelle de subsistance resterait un phénomène marginalisé et voir même violemment réprimé dans les pays africains. Ce paradoxe s'expliquerait aussi par le manque de relevance économique de ce secteur marqué par des critères, telles que la faiblesse du capital en circulation, le manque d'analyse coûts-avantages, l'incohérence du rapport de l'offre et la demande, l'insécurité de l'activité, le manque d'infrastructures adéquates, l'archaïsme et l'élémentarisme technique...

En effet, mesuré au nombre des gens qui y travaille ou au poids de leur rendement, tant à titre du temps de travail investi qu'en rapport avec l'intensité physique mobilisée (souvent inhumaine), ce secteur jouerait évidemment un rôle indispensable à la survie générale du continent, mais mesuré à sa productivité, tant au sens de la croissance du revenu par

²¹⁸ Par exemple, «plus de 80% des Libériens travaillent dans l'économie informelle et sont privés d'un revenu suffisant. Et les jeunes sont les premières victimes du chômage, du fait des carences du système éducatif.», Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52 année, loc. cit., p.120

²¹⁹ « **l'économie de subsistance** est une économie choisie ou subie, relativement ou totalement à l'écart des flux économiques, où règne essentiellement l'autoconsommation. Les productions des biens alimentaires, mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'existence repose sur la famille ou un groupe restreint sans qu'il y ait d'échanges commerciaux ou de manière très limitée. Elle repose sur l'agriculture vivrière, qui produit la plus grande partie des apports nécessaires à l'alimentation au niveau mondial. Ce type d'économie reste la norme pour une grosse majorité de la population mondiale, concentrée sur les territoires ruraux des pays en voie de développement (...), en Afrique. L'économie de subsistance est souvent caractéristique d'une société traditionnelle. http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_subsistance, 2014/01/02.

tête qu'à la valeur productrice du travail, ce secteur n'aurait cependant pas d'impact à la croissance ainsi qu'au développement économique des pays africains. Ce manque de productivité en ferait ainsi de cette économie informelle de subsistance un grand éléphant aux pieds d'argile.

Tout compte fait, les pays africains doivent donc s'efforcer de revoir cette politique de la dette faite au détriment du continent et ses générations. La politique en Afrique doit ainsi devenir implicite d'une volonté incorporant ce souci d'un dépassement du poids de la dette, en termes de réduction que de gérance de dette.

Les pays africains devront donc aussi prioritairement penser à leur génération, en termes d'un contrat social de génération. Contrat de génération qui doit émaner d'un consensus social sur le respect du patrimoine commun et être porté par un processus de préservation et de passation pacifique des ressources naturelles et humaines au-delà des générations à venir.

Le sacrifice d'une telle démarche ne sera pas sans doute simple pour ce continent africain, déjà en proie d'une profonde misère socio-économique et devant ainsi lutter et se dépasser pour sa survie quotidienne. Cependant, le renoncement de toute politique de sur- et sous-exploitation du continent africain sera aussi un immense investissement dans l'avenir même de ce continent.

Comme l'eut en effet déclaré autrefois le héros-visionnaire «*Thomas Sankara*» :

*«Vous ne pouvez pas mener à bien des changements fondamentaux sans un certain degré de folie. Dans ce cas, elle provient de la non-conformité, du courage de tourner le dos aux vieilles formules, du courage pour inventer le futur. De plus, il a fallu les fous d'hier pour qu'aujourd'hui nous puissions agir avec une extrême clarté. Je veux être un de ces fous.»*²²⁰

Les africains devraient en effet s'inspirer, pour tout idéal, de la pensée et du courage emblématique de deux héros africains, *'Patrice Lumumba'* et *'Thomas Sankara'* (voir Images mi-bas) ²²¹, qui n'avaient pas hésité à

²²⁰ <http://www.thomassankara.net/spip.php?article1540&rubrique39&lang=fr> (18/02/2014)

²²¹ Thomas Sankara fut comme Patrice Lumumba (voir image une des très rare figure emblématique du combat solonnel et résolu pour l'intérêt africain et conséquemment pour l'avenir des générations africaines. Un de ses très grand postulat politique fut son opposition ferme au système international de la dette contre les pays africains, desquels il fut appelé au boycott de la dette respectivement au rassemblement commun contre le remboursement de la dette internationale. Il incarnerait l'Afrique combative, active, procréatrice et autonomiste et se probablement au prix de ses idées et ses positionnement héroïques qu'il fut si jeune assassiné pendant son bref passage politique présidentiel. **Petit trait sur La politique de Sankara : Sankara a milité en pionnier entre autres pour l'autonomie productive économique africaine** (il a soutenu "un nouvel ordre économique international" basé sur "le droit à l'indépendance, à l'autodétermination de la forme de gouvernement et de sa structure, le droit au développement". Il n'a pas seulement proclamé l'autonomie économique africaine en discours mais l'a de même statué par "des exemples concrets" comme la promotion locale de la production textile, par laquelle, il a de même encouragé les autres pays africains à la consommation des produits locaux contre la dépendance des produits importés du monde occidental ; Pour la valorisation internationale des pays africains en défiant les Nations Unies notamment en se proclamant dans son discours aux Nations Unies pour l'égalitarisme international des nations ("Nous proposons aussi que les structures des Nations Unies soient transformées afin de mettre un terme au droit de veto. Il est vrai que les effets les plus diaboliques de cet abus ont été compensés par la vigilance de certains autres qui détiennent ce droit. Toutefois, rien ne justifie un tel droit : ni l'étendue d'un pays ni sa richesse". Il a encore vaillamment ajouté : "Il doit y avoir une fin à l'arrogance des grandes puissances qui ne manquent aucune occasion de mettre en cause le droit des peuples. L'absence de l'Afrique du club du veto est injuste et doit être remédiée".) ; Pour la libéralisation des peuples (il a pris sans arrière-pensées le parti des populations opprimées de sud-Afrique, de Namibie et "le peuple saharaoui dans sa lutte pour recouvrer son territoire national". Pour l'intégrité et la fierté africaine (sous sa direction, le Burkina Faso s'était retiré des jeux olympiques de 1984. Au nom de la lutte contre le racisme Sud-africain : "le Burkina Faso endossait sa décision- non pas parce qu'il y a peu d'espoir de ramener une médaille, non, mais pour une question de principe. Ces jeux, comme toutes les autres tribunes, devraient être utilisés pour dénoncer nos ennemis et le racisme de l'Afrique du Sud. Nous ne pouvons participer côte à côte avec ceux qui soutiennent les politiques racistes de l'Afrique du Sud et ceux qui rejettent les mises en garde et les condamnations formulées par les Africains et qui visent à affaiblir l'Afrique du Sud raciste. Nous réfutons ces forces et nous avons choisi de ne pas participer aux Jeux, même si cela signifie ne jamais participer à d'autres Jeux olympiques".) ; **pour la préservation de l'environnement en lançant une campagne de**

dénoncer l'hégémonie occidentale et le système international d'exploitation en Afrique, en mettant en avant l'intérêt des africains. Dans son fulminant discours aux leaders africains, lors du sommet de l'OUA de juillet 1987, *Thomas Sankara* s'était donc courageusement levé contre la politique internationale de la dette, en déplorant «le piège de la dette dans lequel étaient pris les pays africains», et en y déclarant :

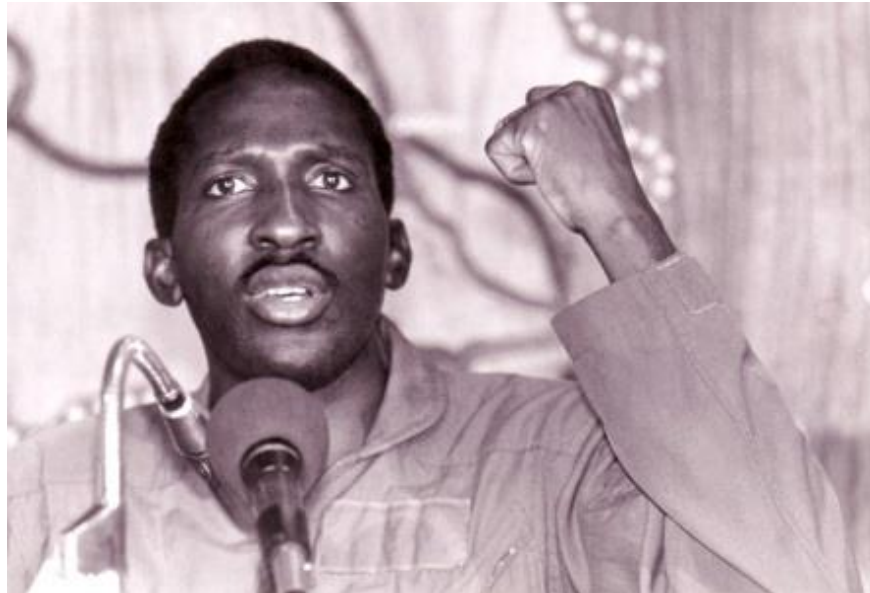
*«Nous sommes endettés depuis 50, 60 ans et peut-être même plus. Ce qui signifie que nous avons été amenés à faire des compromis sur le dos de notre peuple depuis 50 ans et plus. Dans sa forme actuelle, c'est-à-dire contrôlée par l'impérialisme, la dette est gérée de sorte à reconquérir l'Afrique. Elle vise à subjuguier sa croissance et son développement par le biais de dominations étrangères. Ainsi, chacun d'entre nous devient un esclave financier, c'est-à-dire un véritable esclave de ceux assez traîtres pour investir de l'argent dans notre pays, argent que nous devons rembourser. On nous dit de repayer. Mais ce n'est pas une question morale. Cela concerne le soi-disant honneur qui consiste à rembourser ou non... Les dettes ne doivent pas être remboursées, d'abord parce que si nous ne remboursons pas, les prêteurs ne vont pas mourir. C'est sûr. Mais si nous remboursons, nous, nous allons mourir. Cela aussi est sûr.»*²²² *Thomas Sankara* avait par ailleurs proposé aussi "la création d'un front (commun) d'Addis Abeba contre la dette" : «C'est la seule façon d'affirmer que notre refus de payer n'est pas une agression de notre part, mais une démarche fraternelle qui dit la vérité.»²²³

reboisement des forêts... <http://www.thomassankara.net/spip.php?article1540&rubrique39&lang=fr> (18/02/2014).

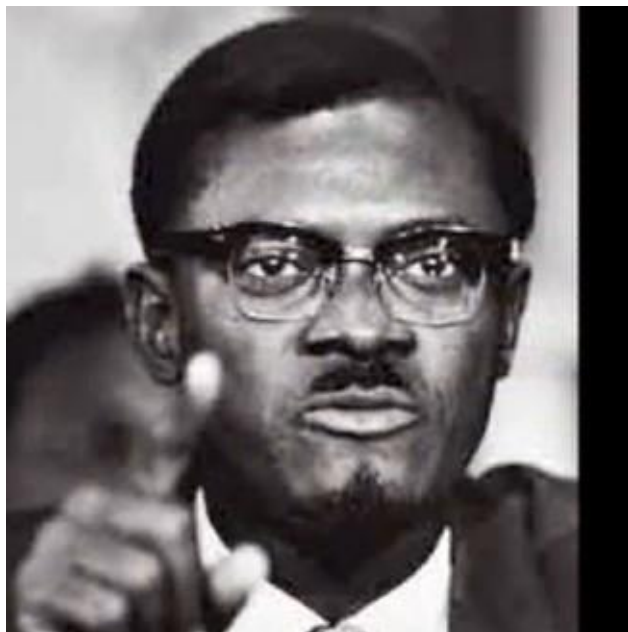
²²² <http://www.thomassankara.net/spip.php?article1540&rubrique39&lang=fr> (18/02/2014)

²²³ <http://www.thomassankara.net/spip.php?article1540&rubrique39&lang=fr> (18/02/2014)

Tab. 12. : Les deux héros africains



Thomas Sankara (1949-1987) : président du Burkina-Faso d'août 1983 à octobre 1987



Patrice Eméry Lumumba (1925-1961) : ministre-président du Congo de Juni 1960 à septembre 1960

6.4. La promotion du pluralisme politique en Afrique

A part quelques exceptions près, les alternances politico-démocratiques seraient encore rarissimes en Afrique noire. Juste quelques pays comme la Zambie ou le Ghana auraient déjà réussi des alternances politiques libres ²²⁴, tandis que la plupart des pays africains pataugeraient toujours dans l'autocratie politique.

En effet, le système autocratique ²²⁵ serait encore un phénomène endémique dans le continent africain, et même là où un processus pluraliste d'alternance politique serait déjà engagé ou du moins apparemment permis, l'imprévision politique y persisterait et ce processus serait facilement objet des manipulations politiques, via les rapports politico-ethniques ou les obligations politico-clientélistes.

L'on noterait ainsi à titre d'exemple qu' :

- En Angola, le MPLA (formation politique principale du pays) se serait passé de l'élection présidentielle au suffrage universel pour une élection présidentielle parlementaire à son profit. En effet, *«selon la constitution adoptée en 2010 deviendra président la tête de liste du parti vainqueur aux législatives»*, or centralisant les médias à sa guise et regorgeant de grands soutiens dans les réseaux du pétrole et du business, le MPLA *pouvait être sûr de sa force majoritaire*. Son leader *dos Santos* pouvait donc enchaîner sans problème deux quinquennats en plus de ses trente-deux années passées déjà au pouvoir.²²⁶

²²⁴ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52 année, loc. cit., p.166

²²⁵ Une autocratie est un régime politique où un seul individu détient le pouvoir, alors qualifié de pouvoir personnel et absolu. Étymologiquement, autocratie signifie « qui tire son pouvoir (cratie) de lui-même (auto) ». <http://fr.wikipedia.org/wiki/Autocratie>. 18/02/2014

²²⁶ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., pp.158

- En République Démocratique du Congo (R.D.C), les élections ont été marquées par une nouvelle loi parlementaire très paradoxale, réduisant l'élection présidentielle en un seul tour. Fait qui favorisait automatiquement le président en place *Kabila*, qui a été évidemment élu au premier tour sans majorité garantie.²²⁷

- Au Sénégal, *Wade*, l'ex-président déchu, aurait tenté de se garantir pour une unième fois le pouvoir par le vote d'une loi électorale permettant l'élection automatique du président et de son vice-président au premier tour, dès lors que ces derniers arrivaient en tête et atteignaient plus de 25% du suffrage électoral. Loi qui dérapa naturellement dans une violente protestation populaire.²²⁸

- En Guinée-Conakry, les élections présidentielles de 2010, qui se voulaient être enfin démocratiques après des décennies d'une dictature vorace, se sont vite tournées dans la violence et l'abus politique.²²⁹

- Au Zimbabwe, le président Robert Mugabe se maintiendrait ardemment au pouvoir bien qu'il y soit déjà depuis 1980, date de l'indépendance du Zimbabwe et qu'il ait déjà un âge vachement avancé (88 ans) respectivement une santé affaiblie, mettant logiquement en doute son effectivité rationnelle par rapport à sa lourde fonction présidentielle. Ce maintien irrationnel des leaders africains au pouvoir témoignerait de même de la profonde imbrication du clientélisme socio-politique avec la pratique étatique africaine, car pour le grand nombre des partisans de *Mugabe* dont dépendrait peu ou prou la survie politique

²²⁷ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, loc. cit., p.134

²²⁸ Ibid., p.125

²²⁹ <http://www.webguinee.net/etat/postcolonial/alpha-conde/dc-forum-guinee.html>. 27/1/2011

et économique, son maintien au pouvoir serait, même au-delà de l'impossibilité naturelle, très indispensable.²³⁰

Le besoin du pluralisme politique en Afrique ne serait cependant pas un simple caprice démocratique mais un vrai besoin existentiel pour le continent. Le pluralisme serait le système politique qui répondrait naturellement le mieux à la réalité du continent.

En effet, tant les conditions historiques que la réalité socio-ethnique et culturelle hétéroclite des pays africains seraient des sources permanentes de fragilité du processus étatique national en Afrique. Ce processus national passerait donc plus pour un défi permanent entre la désintégration et la cohésion de l'Etat qu'une action vouée à la durabilité car forcés à une cohabitation plastique avec leurs multitudes composites tribales, claniques et linguistiques, les Etats africains ne se sont jamais pressentis historiquement en tant qu'ensemble national et unité territoriale homogène.²³¹

En somme, la promotion du pluralisme politique en Afrique engendrera donc l'usage d'un pouvoir découpé à l'image des diversités régionales et culturelles et contribuera ainsi à la légitimation nationale de l'autorité politique, appelée à agir à la fois dans le respect des différences territoriales et de l'intérêt national.

²³⁰ Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52 année, loc. cit., p.167

²³¹ Lawrence E Harrison: „warum Kultur wichtig ist“, voir: Samuel P. Huntington(Hrsg.) / Lawrence E Harrison (Hrsg.): „Streit um Werte“, wie Kulturen den Fortschritt prägen, Europa Verlag (Hamburg-Wien), August 2002, p. 16

Fait qui inviterait facilement et volontairement les diversités socio-politiques africaines à exprimer leurs particularités et revendications spécifiques, tout en utilisant la puissance unificatrice de l'Etat.

En fait, un des plus grands avantages du pluralisme politique serait sa particularisation de la participation politique respectivement de la vie sociale. Ainsi le déclare Mariano Grondona :

*«Là, où il n'y a pas d'individus mais que `des peuples´ et `des masses´, il ne peut y avoir de développement.»*²³²

²³² Citation traduite de l'original: «wo es keine Individuen gibt, sondern nur „Völker“ und „Massen“, kommt es zu keiner Entwicklung.», cité d'après Mariano Grondona, „Eine kulturelle Typologie der wirtschaftlichen Entwicklung“, Robert B. Edgerton, Traditionelle Überzeugungen und Praktiken: Gibt es bessere und schlechtere? (...), p. 80

Conclusion

~~~

La Banque Mondiale et le Fond Monétaire International (FMI) avaient lancé vers la fin des années 70 un programme d'ajustement structurel chargé de réaliser des réformes économique-institutionnelles dans les pays africains. Réformes qui devaient engendrer un processus structurel de croissance économique à l'échelle continentale africaine.

Cependant, contrairement à toute attente, ces réformes n'aboutirent qu'à des faibles résultats dans les pays africains. Cet échec fut alors imputé au désengagement des pays africains aux réformes. Désengagement motivé par l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique.

En effet, il fut effectivement observé des pratiques patrimoniales dans plusieurs pays africains, témoignant d'une influence effective du système néo-patrimonial dans le continent.

Néanmoins, cette influence dysfonctionnelle du système néo-patrimonial ne justifiait cependant que partiellement l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale car au-delà de leur gestion étatique dysfonctionnelle, les pays africains furent aussi historiquement victimes du système colonial, duquel ils avaient hérité d'un développement structurel déficitaire.

Le système colonial n'avait pas eu globalement le même effet, si d'autres régions, comme l'Asie ou l'Amérique latine ont dû hériter des structures coloniales avancées avec des pratiques institutionnelles peu

ou prou surdéveloppées. Dans l'Afrique noire par contre, le pouvoir colonial n'a laissé, ni des structures étatiques intactes, ni une vraie classe sociale édifiée à la gérance étatique.

L'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne démontrait donc, bien au-delà du désengagement politique et de l'irrationalité économique des pays africains, la dimension historique de la crise structurelle africaine. Faute de quoi, il n'aurait pas été ainsi nécessaire de parler encore, trente-quarante ans après l'épopée des indépendances africaines, d'adaptation structurelle dans le cadre d'un vaste programme de réformation et de modernisation générale de l'Etat en Afrique subsaharienne ou du moins de faire le constat d'un échec généralisé du programme d'ajustement structurel dans le continent africain.

~~~

Ce présent travail de recherche socio-politique a eu généralement pour objectif de problématiser le système néo-patrimonial africain et son impact structurel en Afrique, tout en se servant de l'expérience de l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale.

Le travail a compris six parties, dont une partie introductive donnant un aperçu général sur l'application du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale en Afrique subsaharienne ; une partie générale décrivant le système néo-patrimonial et son développement en Afrique subsaharienne ; une partie théorique basée sur un rapprochement entre la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* et le système néo-patrimonial africain ; une partie conceptuelle projetant un concept de

solution, en vue d'un développement structurel étatique substantiel en Afrique ; une partie synthèse résumant la thèse du travail ; une partie annexe comprenant un chapitre supplémentaire présentant les conditions d'un développement socio-économique durable en Afrique.

En somme, le travail a reposé sur trois axes principaux de recherche, dont le programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale, le système néo-patrimonial africain ainsi que le structuralisme français respectivement la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* :

- Le programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale (PAS) a été originalement conçu comme un programme de développement socio-économique des pays en voie de développement mais est devenu au long de son exécution un vaste domaine de recherche de la politique de développement. Plusieurs études et littératures ont été en effet publiées en rapport avec ce programme et ses conséquences dans les pays en voie de développement.

Une des grandes particularités du programme d'ajustement structurel était son caractère globalisant. En effet, ce programme de la Banque Mondiale a eu peu ou prou à inventorier la totalité des pays africains sous un même ordre structurel de réforme et a ainsi permis une généralisation de la crise structurelle africaine.

Cette globalisation aurait aussi joué un rôle majeur dans l'universalisation de la recherche du programme d'ajustement structurel car l'application de ce programme dans plusieurs régions et pays en voie de développement et son implication directe dans la *'realpolitik'* des pays concernés lui donnait un impact général et permettait un examen

empirique et conséquent de ses résultats. Par ailleurs, le programme d'ajustement structurel était aussi une matière interdisciplinaire car il touchait, par son caractère à la fois politique, économique et social, plusieurs domaines de recherche ; des sciences économiques aux sciences politiques...

Dans les sciences politiques, le programme d'ajustement structurel répondait par exemple, d'une part, en sa qualité de traité international, au vaste domaine de la politique internationale traitant les traités, conventions et accords internationaux et d'autre part, en sa qualité de politique gouvernementale, au domaine de la *'realpolitik'*, topique de la politique étatique et de la politique comparée.

L'étendue de la recherche du programme d'ajustement structurel exigeait évidemment à une délimitation thématique. Ce travail s'est donc focalisé sur *'l'échec de ce programme en Afrique subsaharienne'*. L'objectif poursuivi était d'examiner la mise en œuvre de ce programme en Afrique pour en comprendre les causes de son échec.

Cet examen a servi de même d'impulsion pour l'élaboration de la thèse du travail. Thèse qui est partie d'une remise en question du rapport de causalité établi entre l'échec du programme d'ajustement structurel et l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique.

- Le système néo-patrimonial africain a été thématiqué en conséquence directe avec le rapport de causalité établi entre l'échec du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et l'influence dysfonctionnelle du pouvoir néo-patrimonial en Afrique. En effet, cette mise en cause du système néo-patrimonial dans l'échec du programme

d'ajustement structurel mettait ainsi en évidence le rôle majeur de ce système dans la crise structurelle africaine.

Par ailleurs, la forte influence de ce système sur le système politique et sur la gouvernance de l'Etat en Afrique en faisait de même d'un phénomène incontournable de la recherche de la politique de l'Etat en Afrique.

L'objectif poursuivi donc par ce travail était de cerner le fonctionnement du système néo-patrimonial et son impact structurel en Afrique. L'attention y a été ainsi particulièrement portée sur le passé colonial africain, vu son importance dans le développement structurel des Etats en Afrique.

- Le structuralisme français se comprenait comme un courant scientifique interdisciplinaire qui avait pour corollaire principal l'étude méthodique du fonctionnement de 'la structure'. Ce statut de science de la structure en faisait ainsi du structuralisme français une approche théorique appropriée à la thématique du travail qui était généralement consacrée sur la problématique du fonctionnement structurel de l'Etat en Afrique subsaharienne.

L'objectif alors poursuivi était de faire un rapprochement théorique entre la notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* et le système néo-patrimonial africain. Rapprochement qui devait ainsi permettre de cerner l'impact structurel du système néo-patrimonial sur l'Etat en Afrique de manière méthodique.

L'apport scientifique de ce rapprochement théorique consistait ainsi particulièrement en cet essai de créer analytiquement un lien rationnel entre ces deux réalités spécifiquement et scientifiquement différentes ; à savoir, d'une part, la linguistique structurale avec sa notion structuraliste du *signifiant* et du *signifié* et d'autre part, les sciences politiques avec le thème du système de pouvoir néo-patrimonial en Afrique. Ce rapprochement théorique aurait ainsi contribué, quand bien-même modestement, à l'élargissement de la recherche socio-politique vers des nouvelles données.

Tab. 13. : Les pays de l'Afrique subsaharienne



Source: Aperçu sur les pays de l'Afrique noire. stratpolitix.com

Annexe des tableaux

Tab. 1 : La politique d'ajustement structurel

Source : Toye, John : Structural Adjustment : Context, Assumptions Origins and Diversity, in : von der Kraij, Ralph/ Van de Hoeven, Fred (Hrsg.) : Structural Adjustment and Beyond in Subsaharan Africa, the Hague 1994, S. 34. Voir : Claudia Bonk, Strukturanpassung unter Lomé IV: Analyse und Vergleich, Universität Wien, Fakultät für Human- und Sozialwissenschaften, Dissertation, März 2001, p.38

Tab. 2 : Programme d'ajustement de la banque mondiale 1996

Tableau adapté d'après: Tab. B. 14.: Anpassungsprogramme de Weltbank 1996, Weltbank : Jahresbericht 1996, a.a.O., S.39. Voir : Claudia Bonk, loc. cit., p. 189

Tab. 3 : Les engagements de la Banque Mondiale de 1976-1991

Source : tableau adapté d'après : Weltbank : Structural and Sectoral Adjustment, a.a.O., Tab.1.1., S.109. Voir Claudia Bonk, loc. cit., p. 32

Tab. 4 : Conditionnalités de SAP et SECAL de 1980-1993

Source: tableau adapté d'après: Weltbank: Social Dimensions of Adjustment, a.a.O., Annex 3, tab.3.1, S.164. Voir Claudia Bonk, loc. cit., p. 35

Tab. 5 : Indicateur de base du développement économique (taux de moyenne-croissance annuelle en pourcentage)

Source : tableau adapté d'après : Weltbank und Ghana Statistical Service, zitiert nach: ODI: Adjustment in Africa : Lessons from Ghana, Briefing paper, 1996 (3), London 1996, S.1. Voir Claudia Bonk, loc.cit., p. 210

Tab. 6 : Aperçu général sur l'application du programme d'ajustement structurel en Afrique subsaharienne

Source: tableau adapté : Umsetzung der SAPs in Afrika südlich der Sahara, Wolfgang Fengler, loc. cit., p. 86

Tab. 7 : Schéma des rapports clientélistes

Source : tableau adapté d'après (Donald Rothchild, Hegemonial Exchange, An Alternativ Model for Managing Conflict in Middle Africa, in : Dennis Thompson/Dov Ronen, Ethnicity, Politics and Development, Boulder 1986, S. 65-104), Wolfgang Fengler, loc. Cit., p. 49

Tab. 8 : Le rapport du *signifiant* et du *signifié* : Tableau d'images interprété et adapté des explications

Tab. 9 : Taux d'exportation et d'importation en Afrique subsaharienne

source : données statistiques interprétées et sélectionnées en rapport avec les études socio-économiques étatiques faites sur les différents pays africaines : '54 Etats au crible', Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52 année, loc. cit., pp. 94-176

Tab.10: Flux financiers illégaux en provenance d'Afrique en milliards de dollars, de 2000 à 2008

Article extrait de CARTO n° 3, Décembre 2010-Janvier 2011, **Texte de Sébastien Boussois (décembre 2010)**
Cartes de Laura Margueritte,
<http://www.carto-presse.com/?p=916>Évaluez

Tab.11: Les 10 pays les plus endettés - la dette rapporté à la production annuelle du pays (PBI), selon les prévisions du FMI fin 2011

source : FMI (les micro-Etats ont été sortis du classement : St- Kitts et Nevis, Barbade, Grenade).
http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Dettes_souveraines_2011.jpg

Tab.12 : Thomas Sankara et Patrice Lumumba sont deux grands héros de la lutte révolutionnaire pour la liberté et le renouveau en Afrique. Ces deux combattants de la libéralisation africaine sont en effet caractérisés par un esprit visionnaire et une fin tragique, victimes d'un assassinat politique. Ils ont été remarquables par leur franc-parler, décomplexé de toute crainte de l'hégémonie occidentale en Afrique, qualité qui serait pratiquement absente ou inaudible

en Afrique noire.

Tab. 13: Les pays de l'Afrique subsaharienne : Aperçu sur les pays de l'Afrique noire.
Source: stratpolitix.com

Bibliographie

Fengler Wolfgang: Politische Reformhemmnisse und ökonomische Blockierung in Afrika: Die zentralafrikanische Republik und Eritrea im Vergleich, Aktuelle Materialien zur Internationalen Politik Stiftung Wissenschaft und Politik/SWP 63, Nomos Verlag, Baden-Baden 2001

Tetzlaff, Rainer: Weltbank und Währungsfonds – Gestalter der Bretton-Woods-Ära, Opladen 1996, S...und IWF Survey Supplement on the Fund, Vol. 19, August 1990, Washington D.C., S...

Bonk Claudia: Strukturanpassung unter Lomé IV: Analyse und Vergleich, Universität Wien, Fakultät für Human- und Sozialwissenschaften, Dissertation, März 2001

Nielinger Olaf: Demokratie und Good Governance in Afrika, Internationale Demokratisierungshilfe als neues entwicklungspolitisches Paradigma ?, Demokratie und Entwicklung Bd.30, Hamburg 1998

Betz Joachim (Hrsg.): Politische Restriktionen der Strukturanpassung in Entwicklungsländern, Schriften des deutschen Übersee-Instituts, Nummer 30, Hamburg 1995

Lingnau Hildegard: *Lean management*-Reformen als Ansatz zur Überwindung struktureller Dysfunktionalität öffentlicher Verwaltungen in Afrika südlich der Sahara – Überlegungen am Beispiel Benins und Ungandas, in: Verfassung und Recht in Übersee (VRÜ) 30 (1997), S. 355-373

Bayart Jean-François : L'Etat en Afrique, la politique du ventre, librairie Arthème Fayard 1989

Mander Jerry, Cavanough John: Eine andere Welt ist möglich, Alternativen zur Globalisierung, Riemann Verlag, München 2003

Günther Schmid: Funktionsanalyse und politische Theorie: Funktionalismuskritik, Faktorenanalyse, Systemtheorie, Bertelsmann Universitätsverlag, Düsseldorf 1974

Nohlen Dieter und Schultze Rainer-Olaf (Hsgb.), Lexikon der Politik, Band 1 Politische Theorien, Verlag C. H. Beck München 1995

Wahl Francois (Hrsg.), Ducrot Oswald, Todorov Tzvetan, Sperber Dan, Safouan Moustafa: Einführung in den Strukturalismus, Suhrkamp Verlag Frankfurt am Main 1973

Amin Samir: Die Ungleiche Entwicklung, Essay über die Gesellschaftsformationen des peripheren Kapitalismus, Hoffmann und Campe Verlag, Hamburg 1975

Schiwy Günther: Der französische Strukturalismus, Mode-Methode-Ideologie, Rowohlt Taschenbuch Verlag, Hamburg 1984

Blank Hans-Joachim: Verwaltung und Verwaltungswissenschaft, voir: Kress Gisela et Senghaas Dieter (Hrsg.): Politikwissenschaft, Eine Einführung in ihre Probleme, Fischer Taschenbuch Verlag, April 1972

Hartmut Albrecht: Innovationsprozesse in der Landwirtschaft, Verlag der SSIP-Schriften D. Breitenbach 66 Saarbrücken 11 – Universität 1969

Boissonade Euloge : " le mal Zairois ", Editions Hené, Paris, 1996.

Öberndörfer Dieter (Hrsg.) : Verwaltung und Politik in der Dritten Welt – Problemskizze, Fallstudien, Bibliographie (Band 20), Duncker und Humblot / Berlin 1981

Muteba Tshitenge : Zaïre, le combat pour la deuxième indépendance, Editions l'Harmattan, 5-7 rue de l'école-polytechnique, 75005 Paris, 1985

Mulambu Mvuluya, L'Etat et sa structure : quête permanente de la stabilité ; le Zaïre vers quelle destinées (...)

Hauck Gerhard: Evolution, Entwicklung, Unterentwicklungsgesellschaftstheoretische Abhandlungen, Frankfurt/M.: KO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, 1996

Berg-Schlosser Dirk / Stammen Theo: Einführung in die Politikwissenschaft, 5.Auflage (1992), C.H.Beck'sche Verlagsbuchhandlung, München 1974

Grondona Mariano, „Eine kulturelle Typologie der wirtschaftlichen Entwicklung“, voir: Samuel P. Huntington (Hrsg.) / Lawrence E Harrison (Hrsg.): „Streit um Werte“, wie Kulturen den Fortschritt prägen, Europa Verlag (Hamburg-Wien), August 2002

Cissoko Sékéné Mody, Formations sociales et Etat en Afrique précoloniale : Approche historique, in Présence Africaine, n°127-128 - 3ème et 4ème trimestres, 1983, 25 bis, rue des écoles, 75005 Paris

Kitzmüller Erich: Auszüge aus Paul Dumouchel und Jean-Pierre Dupuy, „**Die Hölle der Dinge**, René Girard und die Logik der Ökonomie,..., (Hrsg. Herwig Büchele und Erich Kitzmüller), Thaur: Kulturverlag; Münster: Lit Verlag (im Erscheinen)“

Schwengel Hermann: Jenseits der Ideologie des Zentrum: Eine strukturelle Revision der Marx'schen Gesellschaftstheorie, Reihe Metro Bd. 1, 1978, Verlag Guttandin & Hoppe, Marburg

Starnberger Studien 4: Andre Gunder Frank u.a., Strukturveränderungen in der kapitalistischen Weltwirtschaft, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main 1980

Sutor Bernhard (HRSG.): Politik, Lehr- und Arbeitsbuch, 2., neubearbeitete Auflage, Ferdinand Schöningh, Paderborn, 1997

Heinrich Hans-Georg: Einführung in die Politikwissenschaft, Böhlau Verlag Wien – Köln, 1989

Laïdi Zaki : Un monde privé de sens, Librairie Arthème Fayard, 1994

Muyemba Chico-Kaleu Jean-Jerôme: Die Entwicklung der Gewerkschaftsbewegung in Schwarzafrika, Institut für Afrika-Kunde, im Verbund der Stiftung Deutsches Übersee-Institut, 1991

Mpinga-Kasenda : " L'Administration Publique du Zaïre ", Editions a Pedone 13, rue Soufflot, 13 Paris, 1973.

Arbeitsgruppe Strukturanpassung und Frauen (Hrsg.): Von der Vernicht(s)ung der Frauen, Zur Wirtschaftspolitik und -theorie von IWF und Weltbank, 1992

Illy Hans F. / Kaiser Eugen: „Entwicklungsverwaltung“: Wandlungen im Selbstverständnis eines Forschungsbereiches (...), 1985

Katendi François : in: africa international, n° 315, juin 1998, pp.44

Bennholdt-Thomsen Veronika, Brigitte Holzer, Christa Mülle(Hrsg.): Das „Subsistenzhandbuch“, 1999 Promeda Druck- und Verlagsgesellschaft m.b.h, Wien

Morrisson C., J.D. Lafay et S. Dessus: La faisabilité politique de l'Ajustement dans les pays africains (documents techniques N°88), centre de développement de l'OCDE, Diffusion Générale, OCDE/GD (93) 167, Paris 1993 NB A VER

Manfred Frank : Qu'est-ce que le Néo-structuralisme ?, (traduit de l'allemand par Christian Berner), Les Editions du Cerf, 1989

Herdt Tom de : l'économie informelle au Zaïre, (sur)vie et pauvreté dans la période de transaction, in Cahiers Africains n° 21-22

Albertini Rudolf von (Hsgb): Europäische Kolonialherrschaft 1880-1940, Steiner, Stuttgart

Jeune Afrique, n°1948, 12-18 mai 1998

Jeune Afrique, n° 1831, 1996.

Jeune Afrique, hebdomadaire international indépendant, 52^e année, hors-série n° 30-avril 2012, l'Etat de l'Afrique (54 États au crible) p. 94-176

Entwicklung und Zusammenarbeit, herausgegeben von der Deutschen Stiftung für inter-Nationale Entwicklung (DSE), postfach, D-60286 Frankfurt, Jg.43.2002:10

Entwicklung und Zusammenarbeit, herausgegeben von der Deutschen Stiftung für inter-Nationale Entwicklung (DSE), postfach, D-60286 Frankfurt, Jg. 42. 2001:10

Actualité Centrafrique de Sangouet Dossier 18,
www.sangouet.com/ActualiteC18/Actualite-CA18.html (5/2009)

Article biographique sur Louis Althusser,
http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Altusser (Téléchargé le 10/ 12/2013)

Article biographique sur Jacques Lacan,
http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Lacan (Téléchargé le 2/0/2013)

<http://www.hrw.org/fr/news/2003/10/26/congo-lonu-doit-aborder-implication-des-entreprises-dans-le-conflit>

<http://afrikarabia2.blogs.courrierinternational.com/archive/2008/12/13/rdc-une-ong-publie-la-liste-des-entreprises-impliquees-dans.html>

<http://afrique.kongotimes.info/rdc/5359-millions-morts-congo-conflit-meurtrier-gsm-sonnerie-caritas-kivu-genocide-congolais-pretre.html>
(Téléchargé le 4/1/2013)

<http://www.rfi.fr/afrique/20120704-rdc-rapport-onu-accuse-rwanda-rendu-public-m23-bosco-ntaganda-cpi>.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Traites_n%C3%A9gri%C3%A8res (Téléchargé le 3/10/13)

<http://www.webguinee.net/etat/postcolonial/alpha-conde/dc-forum-guinee.html>
(Téléchargé le 27/1/2011)

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_subsistance
(Téléchargé le 02/01/2014)

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Structuralisme>. 14/02/05

<http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=8112>
(Téléchargé le 6 Février 2014)

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique> (Téléchargé le 18/02/2014)

http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Dettes_souveraines_2011.jpg
(Téléchargé le 20/02/2014)

<http://www.thomassankara.net/spip.php?article1540&rubrique39&lang=fr>
(Téléchargé le 18/02/2014)

<http://www.carto-presse.com/?p=916>Évaluez (Téléchargé le 20/ 02/ 2014)

L'Afrique noire ne sera jamais mesurée à la grandeur de la richesse naturelle de son sous-sol, à ses taux de croissance économique, à l'éloquence de ses leaders politiques au costume cravaté et coupe-mesure confirmant la primauté culturelle occidentale, aux quelques prouesses modernistes de ses capitales... mais à son développement social. Ce sont en effet ces nombreux enfants et jeunes déshérités, sans perspectif d'avenir et volontairement exposés en caricature publicitaire des organismes caritatifs internationaux en quête de fonds occidentaux et d'aide bénévolat, qui seront toujours reflets de l'image réelle du continent africain et de la valeur de la race noire dans le monde.

Abstract zur Dissertationsarbeit: „Das Scheitern des Strukturanpassungsprogramms der Weltbank und der dysfunktionale Einfluss des neopatrimonialen Herrschaftssystems in Afrika südlich von Sahara“

Gegen Ende der 70er Jahre führten die Weltbank und der Internationale Währungsfonds ein Entwicklungsprogramm in Afrika, das sogenannte "Strukturanpassungsprogramm (SAP)", mit dem Ziel die afrikanische Länder zu helfen, die Verschuldungs- bzw. Entwicklungskrise zu überwinden. Allerdings, entgegen allen Erwartungen scheiterten die Reformbemühungen. Dieses Scheitern wurde durch den herrschenden dysfunktionalen Einfluss der neopatrimonialen Herrschaft in Afrika begründet.

In der Tat, es wurde tatsächlich patrimoniale Praktiken in mehreren afrikanischen Ländern beobachtet. Dennoch rechtfertigte diese Tatsache nur teilweise das Scheitern des Strukturanpassungsprogramms, denn die afrikanischen Länder waren auch, jenseits ihrer dysfunktionalen Herrschaftspolitik, Opfer des Kolonialsystems, von dem sie eine defizitäre strukturelle Entwicklung geerbt hatten.

So zeigte vor allem das Scheitern des Strukturanpassungsprogramms der Weltbank in Afrika die historische Dimension der afrikanischen Strukturkrise. Diese Marginalisierung der existierenden engen Verbindung zwischen der historischen Entwicklung und den strukturellen Problemen in Afrika hatte im Grunde genommen eine Generalisierte Sicht der afrikanischen Strukturkrise gehindert.

Die vorliegende Dissertationsarbeit hatte sich thematisch mit dem Strukturanpassungsprogramm der Weltbank in Afrika südlich von Sahara beschäftigt. **Ausgangspunkt** dieser Arbeit war der etablierte Kausalzusammenhang zwischen dem Scheitern des Strukturanpassungsprogramms der Weltbank und dem dysfunktionalen Einfluss der neopatrimonialen Herrschaft in Afrika. So diente diesem Kausalzusammenhang unter anderem als Anstoß für die Ausarbeitung der Arbeitsthese, die *das Scheitern des Strukturanpassungsprogramms der Weltbank in Afrika südlich von Sahara, weniger als Ergebnis der dysfunktionalen Herrschaftspolitik von afrikanischen Ländern, als Folge des strukturellen Entwicklungsdefizites des Kolonialsystems, sah*. **Theoretisch** stützte sich die Arbeit auf den französischen Strukturalismus mit dem Schwerpunkt auf dem strukturalistischen Ansatz von *Signifikant* und *Signifikat*. Das Ziel war die strukturellen Auswirkungen des afrikanischen neopatrimonialen Herrschaftssystems in Afrika methodisch zu erfassen. **Methodisch** orientierte sich die Arbeit auf die Hermeneutik. Der hermeneutische Charakter dieser Arbeit zeigte sich durch die empirische Prozedur der Erkenntnisfindung und den persönlichen Zugang (afrikanische Herkunft des Forschers) zum untersuchten Objekt (Intersubjektivitätskriterium).

-Gesamtseitenanzahl der Arbeit: 154 Seiten.

-Angewendete Quellen: Primäre und sekundäre Literaturen, Zeitschriften und Internetquellen.

Lebenslauf

Persönliche Daten:

Name	Nsumpi
Vorname	Kabamba
Kontakt Daten	donald_22002@yahoo.fr
Geburtsland	Congo R.D.C
Staatsbürgerschaft	Österreicher

Ausbildung:

1972-1980	Grundschule (Congo-Kinshasa)
1980-1989	Mittelschule (Congo-Kinshasa)
1990	Ankunft in Österreich (Wien)
1990	außenordentlicher Hörer / Uni-Wien
1991-1992	Deutschsprachkurs / Vorstudienlehrgang / Uni-Wien
1991-1996	Rechtswissenschaftsstudium / Uni-Wien
1993-2000	Politikwissenschaftsstudium / Uni-Wien (Mag. Phil.)
2000	Derzeit im Doktoratsstudium / Uni-wien

Kenntnisse:

Fremdsprache	Französisch (Rede und Schrift)
EDV-kenntnis	ECDL